



Ce guide, destiné aux professionnels de la culture, propose un ensemble d'informations et de préconisations pour faciliter l'accès des personnes handicapées mentales aux lieux de culture.

Il s'efforce d'apporter des solutions concrètes pour aider à la conception de projets à partir de la spécificité culturelle de chaque établissement.

Il recense également les bonnes pratiques et savoir-faire observés au sein de structures culturelles ayant développé des protocoles d'accueil ou des dispositifs adaptés en direction de ces publics.

Le guide est accessible en ligne : <http://www.culture.gouv.fr/handicap>



Équipements culturels et handicap mental



Équipements culturels et handicap mental



Ministère de la Culture et de la Communication



Équipements culturels et handicap mental

Une collection de guides pratiques

Le ministère de la Culture et de la Communication a entrepris la réalisation d'une série de guides pratiques de l'accessibilité. Après le premier volume, de portée générale (parution 2007), un deuxième volume consacré au spectacle vivant (parution 2009), ce troisième ouvrage est dédié à l'accueil des personnes handicapées mentales dans les lieux de culture. La publication de ces guides est coordonnée par le département de l'éducation et du développement artistiques et culturels, service de coordination des politiques culturelles et de l'innovation, secrétariat général (SG/SCPCI/DEDAC). Version en ligne, respectant les normes d'accessibilité : www.culture.gouv.fr/handicap

Ce guide est une coréalisation du ministère de la Culture et de la Communication et de la Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité (RECA).

Il est soutenu par le Fonds social européen (programme Equal : « Les temps pour vivre ensemble »).

Remerciements

Ce guide n'aurait pu être réalisé sans l'aide précieuse :

- du comité de pilotage qui a accompagné la rédaction de cet ouvrage : Frédéric Ledu, Accès culture ; Carole Roux-Derozier et Laurence Nida, Bibliothèque nationale de France (site François-Mitterrand) ; Anita Delvitto, Centre Georges-Pompidou ; Caroline Jules, Cité de la musique ; Jean-Pierre Ferragu, Cité des sciences et de l'industrie ; Matthieu Decraene, musée du Louvre ; Catherine Coulon-Chevalier, Muséum national d'histoire naturelle ; Sylvie Bergougnoux, Musée des pays de Seine-et-Marne ; Cécile Boasson, Opéra national de Paris ; Patricia Signoret, Théâtre National de Chaillot ; Violaine Magnien et Magali Viallefond, association Musique et situation de handicap (MESH) ; Christelle Moulié, Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei) ;
- des agents et intervenants culturels des établissements qui ont répondu positivement aux demandes d'interviews ;
- des établissements culturels et des prestataires qui ont fourni les photos et les documents d'illustration ;
- des institutions spécialisées de scolarisation, des dispositifs d'intégration scolaire et structures d'accueil organisatrices de sorties culturelles, partenaires privilégiés des établissements du groupe de travail pour les actions habituellement menées en direction de ces publics ;
- de la commission Handicap de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) ;
- de l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei) ;
- de la Drac Rhône-Alpes.

Responsable de la publication

Claude Godard, Centre des monuments nationaux, pilote du groupe de travail « Améliorer l'accueil des personnes handicapées mentales » du RECA.

Coordination éditoriale

Sandrine Sophys-Veret, chargée de mission, correspondante générale de la mission Culture et Handicap (SG/SCPCI/DEDAC).

Conception, rédaction et suivi de réalisation

Claude Godard, Centre des monuments nationaux.

Collaboration éditoriale

Olivia Barbet-Massin
Tugdual Ruellan

Conception graphique,

assistance à l'édition et direction artistique

Sophie Costamagna

Secrétariat de rédaction et mise en pages

Marie-Christine Gaffory / Callipage

Impression

Imprimerie Le Govic, Nantes

Imprimerie Laville (braille)

Dépôt légal : juin 2010

ISBN : 978-2-11-099347-2

Équipements culturels et handicap mental

Préface

L'accueil des personnes handicapées dans tous les champs de la vie sociale est devenu, ces dernières années, une grande cause nationale, et c'est là un progrès de civilisation considérable. La loi de 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » marque, de ce point de vue, une étape essentielle de prise de conscience, et constitue un programme d'action à la fois ambitieux et réalisable.

Ce programme qui me tient tant à cœur entre en pleine résonance avec mon idéal de ce que j'appelle « la culture pour chacun ». Parce que le handicap ne doit plus, aujourd'hui, être un obstacle au droit à la culture, et que mon action et ma détermination visent à offrir à chacun – quels que soient son origine sociale, son degré d'éducation, ou son handicap éventuel – un chemin vers la culture sous toutes ses formes, je suis convaincu que les fruits de la mission « Culture et Handicap » assurent de réelles avancées sur le plan de l'accès aux biens de notre patrimoine, et transforment le regard que nous portons sur autrui.

Frédéric Mitterrand

Ministre de la Culture et de la Communication

Deux guides sur le sujet ont déjà été édités et numérisés par le ministère de la Culture et de la Communication, pour inciter les professionnels à aménager en ce sens leurs établissements et pour en rendre compte, de façon à sensibiliser l'ensemble du public. Ce troisième ouvrage est consacré à l'accès des équipements culturels aux personnes ayant un handicap mental, qui forment la majorité du public handicapé accueilli par nos institutions culturelles. Je tiens à saluer les initiatives concrètes de nos établissements publics qui ont également participé à l'écriture de cet ouvrage, en liaison avec les partenaires associatifs concernés par le handicap mental.

La culture est un formidable levier de développement personnel, de communication et d'insertion, grâce à ses lieux de dialogue, de rencontre et d'échange, qui sont aussi des lieux de découverte des différences et de leurs richesses. Je suis convaincu que ce guide encouragera tous les professionnels et toutes les personnes concernées à dessiner ensemble des voies nouvelles vers le partage de l'art et de la beauté, qui appartiennent à chacun, quel qu'il soit. Car, comme nous le dit Michel de Montaigne, « chaque homme porte la forme entière de l'humaine condition ».

Établissements culturels et associations membres du groupe de travail RECA
« Améliorer l'accueil des personnes handicapées mentales » :

- Accès culture
- Bibliothèque nationale de France
- Centre Georges-Pompidou
- Centre des monuments nationaux (pilote du groupe)
- Cité de la musique
- Cité des sciences et de l'industrie
- Musée du Louvre
- Muséum national d'histoire naturelle
- Musée des pays de Seine-et-Marne
- Opéra national de Paris
- Théâtre National de Chaillot.

Préambule

Cet ouvrage est l'émanation des réflexions menées au sein du groupe de travail « Améliorer l'accueil des publics handicapés mentaux » de la mission Culture et Handicap (créé en 2004), avec la participation d'associations représentatives de personnes handicapées mentales, d'associations organisatrices de sorties culturelles et d'institutions ou structures d'accueil ayant une pratique régulière d'activités destinées à ce public. Il est conçu comme un véritable outil d'aide à la décision pour faciliter la mise en place de projets adaptés à l'accueil des personnes déficientes intellectuelles dans les établissements et structures culturelles – musées, patrimoine monumental et architectural, spectacle vivant, médiathèques, etc.

Le guide s'appuie sur une approche concrète, ancrée dans les réalités de métiers et de terrain pour permettre de comprendre les spécificités du public visé, de développer des outils méthodologiques adaptés et de modéliser les pratiques. Son objectif est de faire circuler l'information auprès du plus grand nombre d'établissements recevant du public, que ces établissements aient un caractère culturel ou non.

La définition du handicap est désormais inscrite dans la loi du 11 février 2005 :

« Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

« L'accès du mineur ou de l'adulte handicapé [...] mental aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens notamment à [...] l'intégration sociale, aux loisirs, au tourisme et à la culture constitue une obligation nationale » (article L. 114-1 du code de l'action sociale et des familles).

Table des matières

12	Handicap mental : les pictogrammes
14	Un public spécifique
16	Reconnaître le handicap mental
18	Quelques exemples de handicaps mentaux
22	Ne pas confondre handicap mental et handicap psychique
24	Un public accompagné
24	Le public jeune
28	Le public adulte
32	Le public individuel
34	Le rôle des prescripteurs
40	Un cadre bâti accessible
42	Une accessibilité inscrite dans la loi
44	Le cadre bâti : les moyens à mettre en œuvre
48	L'importance de la signalétique directionnelle
54	Le pictogramme
56	Le plan adapté, un outil indispensable
58	La signalétique du Centre des monuments nationaux
60	Mémento
62	Une offre culturelle diversifiée
64	Offre culturelle en accès libre
66	Handicap mental et rapport à l'écrit
68	Une signalétique culturelle adaptée
72	Aide à la visite autonome : le document de visite
76	Multimédia et médias interactifs

- 80 Offre culturelle encadrée
- 84 Les dispositifs Patrimoine
- 100 Les dispositifs Spectacle vivant
- 104 Les dispositifs Cinéma
- 106 Les dispositifs Bibliothèque et médiathèque
- 110 Activités « hors les murs »
- 112 Outils d'aide à la visite

124 Communication et développement des publics

- 126 Des supports d'information adaptés aux différents publics
- 128 Un site Internet accessible à tous
- 130 Informer les prescripteurs

132 Des équipes sensibilisées et formées

- 134 Sensibiliser les équipes
- 136 Étape initiale pour tout établissement recevant du public
- 140 Comment communiquer avec une personne handicapée mentale ?
- 142 Former les équipes
- 144 Des formations sur mesure
- 146 Formation à l'élaboration d'une offre de visite adaptée
- 148 Formation à la mise en accessibilité du cadre bâti
- 150 Le choix des prestataires
- 152 Du rôle des pôles ressources

154 Partenariats et dispositifs d'aide au financement

- 156 De l'utilité des partenariats
- 158 Mettre en œuvre des partenariats
- 158 Les institutions spécialisées
- 160 Les associations représentatives
- 162 Les partenaires de proximité
- 164 Dispositifs d'aide au financement
- Les services de l'État et les dispositifs nationaux
- 168 Les collectivités territoriales
- Les établissements du secteur médico-social
- Le mécénat privé
- 170 Tableau récapitulatif
- 190 Sources et bibliographie

Annexes

- II Les pictogrammes dans l'accessibilité
- V Publications adaptées
- X Protocoles de partenariat
- 1. Modèle de convention passée entre un établissement culturel et une association représentative de personnes handicapées mentales
- 2. Modèle de convention passée entre un établissement culturel et un établissement du secteur médico-éducatif
- XIV Questionnaires
- 1. Où en êtes-vous en matière d'accessibilité ?
- 2. Fiche de réservation pour groupes préconstitués
- 3. Évaluation de la visite

Handicap mental Les pictogrammes

Le pictogramme S3A

Symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité

Création de l'Unapei, ce pictogramme est destiné à signaler les lieux, services et produits adaptés ou dédiés aux personnes en situation de handicap mental, et plus largement aux personnes rencontrant des difficultés de compréhension, de communication, de lecture, d'écriture, de repérage dans le temps ou dans l'espace.



L'apposition de ce pictogramme présuppose de réelles réalisations en matière d'accessibilité, dans l'objectif de répondre aux attentes des personnes en situation de handicap mental et de favoriser leur autonomie. Le guide pratique de l'accessibilité édité en 2009 par l'Unapei en fixe les critères d'utilisation.

www.unapei.org

Le pictogramme Tourisme & handicaps

Ce label national, porté par l'association Tourisme et handicaps, s'inscrit dans une démarche d'intégration des personnes en situation de handicap mental en termes d'accueil et d'accessibilité.

Il a pour objectifs :
– de repérer les sites, équipements touristiques et culturels permettant aux personnes en situation de handicap mental d'utiliser avec un maximum



d'autonomie les prestations mises à disposition ;
– d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements engagés dans cette démarche.

www.tourisme-handicap.org

Bien repérés par les personnes handicapées mentales elles-mêmes et leur entourage, ces pictogrammes mettent en avant les prestations adaptées ou dédiées à ces publics, et incitent à la participation.

Le pictogramme des établissements culturels

Destiné en priorité à l'accompagnement familial ou professionnel, ce pictogramme signale tout type de prestations (accueil, services, dispositifs, offres, etc.) adaptées aux personnes déficientes intellectuelles. Apposé sur les programmes, les documents d'aide à la visite, etc., il a été conçu au plus près du pictogramme S3A,



normé et bien repéré par ce public et son accompagnement. Diverses déclinaisons de ce pictogramme circulent, en fonction des chartes graphiques propres à chaque établissement culturel.

Exemples :





Un public spécifique

« *Nous savons tous, parents, professionnels, amis et personnes handicapées que l'accès à la pratique culturelle est un support fantastique d'expression, d'épanouissement, de mobilisation et de développement de compétences.* »

Alain Faure, président de la commission Culture de l'Unapei

- 16 Reconnaître le handicap mental
- 18 Quelques exemples de handicaps mentaux
- 22 Ne pas confondre handicap mental et handicap psychique
- 24 Un public accompagné
- 24 Le public jeune
- 28 Le public adulte
- 32 Le public individuel
- 34 Le rôle des prescripteurs



On dénombre actuellement en France environ 3,5 millions de personnes handicapées, dont 2 millions sévèrement touchées. La plus récente étude de l'Inserm avance un taux de 1 % des enfants d'une génération porteurs d'une déficience sévère – les déficiences les plus nombreuses étant cognitives –, soit 7 500 nouveau-nés par an.

Reconnaître le handicap mental

La personne en situation de handicap mental est porteuse, de manière permanente et irréversible, d'une déficience intellectuelle invalidant sa participation et son intégration à la vie en société de façon autonome.

Les origines du handicap mental peuvent être diverses. Dans 30 % des cas, elles restent inconnues.

Un handicap mental peut se déclarer à différentes étapes de la conception ou de la vie.

Elle peut présenter, sous des formes variées, une ou plusieurs déficiences dans le fonctionnement de l'intelligence, s'accompagnant de troubles secondaires du langage, de la motricité, des perceptions sensorielles, de la communication et du discernement. Ainsi, le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes à comprendre et à mémoriser les informations, à fixer l'attention, à évaluer le temps, à se repérer dans l'espace, à apprécier la valeur de l'argent, à connaître l'environnement immédiat ou élargi, les conventions tacites qui régissent l'échange d'informations, les règles de communication et de vocabulaire.

Les personnes en situation de handicap mental ne maîtrisent en général pas, ou peu, la lecture et l'écriture, et présentent des difficultés d'adaptation aux cursus d'apprentissages scolaires ou professionnalisants. Certaines d'entre elles sont cependant capables d'acquérir les savoirs fondamentaux : lire des mots, des pictogrammes, des chiffres, l'heure (notamment sous forme numérique) et faire des apprentissages multiples, y compris dans le domaine professionnel.



Visite-atelier.
Villa Savoye, Poissy,
Centre des monuments
nationaux.

« En France, 700 000 personnes sont actuellement en situation de handicap mental. »

Le handicap mental s'avère plus ou moins sévère selon les individus. Ses conséquences quotidiennes diffèrent pour chaque personne, selon son type de déficience, ses prédispositions, son environnement, son entourage, etc.

Reconnaitre le handicap mental

Quelques exemples de handicaps mentaux

60 000 à 80 000 personnes seraient porteuses d'autisme, soit 1 enfant sur 2 000, 4 garçons pour 1 fille.

L'autisme, ou trouble envahissant du développement

L'autisme est défini par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme un trouble du développement précoce dans lequel la communication et les interactions sociales réciproques sont perturbées. La personne autiste manifeste des intérêts restreints et ou s'adonne à des activités stéréotypées et répétitives. La plupart du temps, ce syndrome est repéré chez des enfants âgés de moins de trois ans. Il se caractérise par une très grande diversité de tableaux cliniques de gravité variable. Face aux formes plus ou moins sévères présentées par ce handicap et devant la diversité des pathologies rencontrées, certains spécialistes préfèrent parler de troubles autistiques ou encore d'autismes (au pluriel).

La trisomie 21 concerne 50 000 à 60 000 personnes ; 1 naissance pour 700, soit 1 000 naissances par an.

La trisomie 21

La trisomie 21 est un handicap mental lié à une anomalie chromosomique, soit la présence d'un chromosome supplémentaire sur la 21^e paire du chromosome X. Il s'agit d'un accident génétique qui a un risque très faible de se reproduire dans une famille. Elle peut donner lieu à des malformations physiques, provoquer des troubles du métabolisme et des retards dans le développement intellectuel. Elle se manifeste par une hypotonie très marquante, d'où une mauvaise articulation verbale, une maladresse manuelle et un retard dans les acquisitions psychomotrices.

Atelier « Papiers collés », Musée du Louvre.



Mémento

Diverses manifestations liées au handicap mental

- Difficultés de compréhension.
- Difficultés de concentration dans la durée.
- Difficultés de repérage et d'orientation (spatio-temporel).
- Problèmes de coordination (maladresse, lenteur des gestes et des mouvements).
- Difficultés d'analyse des situations et de prise de décision.
- Difficultés de mémorisation.
- Problèmes de motricité.
- Désorientation, angoisse et possibilités de troubles du comportement.
- Difficultés de communication et de relation avec l'autre.
- Difficultés de capacité d'abstraction.
- Problèmes de préhension.
- Difficulté ou absence d'accès à l'écrit.

Reconnaitre le handicap mental

50 000 à 60 000 personnes.

Le syndrome d'alcoolisme fœtal (SAF)

Il touche autant les filles que les garçons et se retrouve partout à travers le monde avec des chiffres aussi importants que ceux de la trisomie 21.

Un garçon sur 4 000 et une fille sur 7 000 ; plus de 15 000 personnes concernées.

Le syndrome X fragile

Le syndrome X fragile, résultant d'un désordre du processus génétique, est la cause la plus fréquente de retard mental génétique héréditaire. Les personnes atteintes présentent quelques caractéristiques physiques, mais surtout comportementales, dont les principales sont l'hyperactivité, les troubles de l'attention, la fuite du regard, les colères fréquentes, les sautes d'humeur, l'anxiété relationnelle.

Le polyhandicap

Chaque année naissent 700 à 800 enfants polyhandicapés.

Le terme « polyhandicap » désigne des enfants et adultes présentant des déficiences cognitives et motrices associées, très sévères, auxquelles peuvent parfois s'ajouter des déficiences sensorielles.

La situation complexe de la personne polyhandicapée nécessite, pour son éducation et la mise en œuvre de son projet de vie, le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de relation et de communication, le développement des capacités d'éveil sensori-moteur et intellectuelles, l'ensemble concourant à l'exercice d'autonomies optimales.

Exposition temporaire « Ombres et lumière », Cité des sciences et de l'industrie.



« Des incidences variées en fonction des situations de handicap. »

Le syndrome d'alcoolisme fœtal

Difficultés d'apprentissage ou déficience intellectuelle légère, et troubles du comportement fréquents.

Le syndrome X fragile

Retard mental très variable, souvent plus modéré chez les filles, accompagné de compétences diverses :
– excellente mémoire et des directions ;
– capacité d'imitation impressionnante concernant le langage et les sons ;
– empathie remarquable ;
– intérêts très développés.

L'autisme

Impossibilité de décoder et d'adresser en clair des messages. Déficience mentale très variable d'un individu à l'autre.

La trisomie 21

Déficience variable d'un individu à l'autre, entre légère à sévère. Possibilité pour les adultes d'accéder, en fonction de la scolarité dont ils ont bénéficié, à des emplois plus ou moins protégés, à des lieux de vie plus ou moins encadrés.

Le polyhandicap

Handicaps graves à expressions multiples avec déficience mentale sévère ou profonde et déficience motrice, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

Il peut exister une confusion entre le handicap mental et le handicap psychique, pendant longtemps appelé maladie mentale. Il s'agit pourtant bien de deux populations différentes.

Reconnaitre le handicap mental

Ne pas confondre handicap mental et handicap psychique

Les capacités mentales, cognitives et intellectuelles de la personne restent intactes, mais se trouvent perturbées par les symptômes de ces maladies, ce qui constitue la différence la plus marquante avec le handicap mental.

En France, 1 million d'adultes et 500 000 jeunes ont recours chaque année aux services de psychiatrie, dont 90 % en ambulatoire.

Le handicap psychique a pour origine une maladie psychique qui s'est développée généralement en cours de vie chez une personne qui n'avait pas eu jusqu'alors de difficultés particulières. Ces maladies psychiques affectent partiellement le fonctionnement cérébral. De type psychotique (perception faussée de la réalité) ou névrotique (réalité bien perçue mais sources d'anxiété), les plus connues sont les schizophrénies, les psychoses maniaco-dépressives, les névroses invalidantes, les dépressions graves, la paranoïa, globalement les troubles de la personnalité.

Le handicap psychique n'est pas facile à repérer ou à différencier spontanément du handicap mental. Comme le confirment les professionnels de l'Unafam (Union nationale des amis et familles de malades psychiques), « un handicap psychique n'engendre aucune particularité physique visible à l'œil nu qui soit spécifique à ces maladies ». En revanche, les symptômes, quand ils s'extériorisent, peuvent modifier le comportement de la personne et, parfois, son jugement.

Des manifestations variables

Concrètement, les symptômes se manifestent de deux manières.

- D'une manière productive : agitation, excitation psychomotrice, soliloques, mise en accusation de l'entourage, récit d'hallucinations (auditives, visuelles), bizarreries, propos contradictoires, interprétations.
- D'une manière déficitaire : repli sur soi, fatigue, tristesse, ralentissement, pauvreté du discours, difficultés à exprimer des idées ou des choix, confusion...

D'autres manifestations, parfois plus visibles, peuvent exister, souvent dues aux effets secondaires des traitements médicamenteux : lenteur, tremblements, difficultés à parler (bouche sèche), tics, impatience, difficultés à tenir en place... Ces manifestations sont bien celles de la maladie et ne doivent pas être confondues avec des comportements déviants, ou des effets liés à la prise de drogues ou d'alcool.

Lecture déambulatoire/
atelier d'écriture.
Hôpital Val d'Azergues,
dispositif « Culture
à l'hôpital »,
Drac Rhône-Alpes.



« *Hypersensibles, sujettes à des émotions intenses, conscientes du regard des autres, les personnes handicapées psychiques sont attentives à la qualité de l'attention qu'on leur porte.* »

Un public accompagné

Le public jeune

Hébergés en foyer, intégrés à des dispositifs d'intégration scolaire ou en établissements spécialisés, les enfants et adolescents handicapés mentaux sont systématiquement encadrés par un accompagnement professionnel, associatif ou familial lors de leur venue dans les établissements culturels.

Les sorties culturelles jouent, aux yeux des éducateurs et enseignants spécialisés, un rôle non négligeable dans l'apprentissage social des enfants et adolescents handicapés mentaux (savoir-être). Cet apprentissage s'effectue à travers la découverte de nouveaux lieux et de nouvelles activités, avec toutes les difficultés que cela peut impliquer (utiliser les transports en commun, aborder des personnes étrangères et faire leur connaissance, savoir ce qu'il y a dans ces lieux et pourquoi). Il se traduit également par l'observation et l'application des règles de vie en communauté à l'extérieur des institutions.

Au-delà des conséquences individuelles liées au savoir-être et au savoir-faire des enfants, les retombées positives sur la vie quotidienne et éducative au sein même de l'institution sont considérables, surtout lorsque les cycles de visites sont inclus dans un projet global, à moyen ou long terme.

Les principes didactiques du rapport visiteur/activité et visiteur/lieu culturel sont par ailleurs l'occasion d'une acquisition progressive des règles de l'observation et de la reconnaissance visuelle (observer, identifier, localiser l'information, décrire, comparer...). Cette acquisition, potentiellement transposée dans d'autres environnements, constitue également pour les éducateurs un atout majeur dans l'amélioration de la concentration des enfants et dans l'apprentissage global de l'observation.



Atelier « Croquis ».
Musée du Louvre.

Qu'ils vivent ou non en milieu familial, les enfants et adolescents handicapés mentaux sont accompagnés dans diverses structures et établissements spécialisés, selon leurs capacités de scolarisation et de formation.

Un public accompagné Le public jeune

Les structures de vie et d'accueil des enfants et adolescents

Les centres d'hébergement – centres d'accueil familial spécialisés, complémentaires de l'habitat familial – assurent la prise en charge dans la vie quotidienne d'enfants et d'adolescents handicapés.

Les dispositifs d'intégration scolaire offrent une scolarisation adaptée et développent l'intégration sociale.

- La classe d'intégration scolaire (CLIS), classe spécialisée de l'école élémentaire et, exceptionnellement, maternelle, favorise l'intégration progressive, partielle ou totale, des enfants handicapés.
- L'unité pédagogique d'intégration (UPI) est un dispositif d'accueil intégré au sein de certains collèges et, plus rarement, en lycée (post-UPI). Les classes sont constituées d'adolescents de 11 à 16 ans. La formation s'élabore pour chaque enfant autour d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- L'école régionale d'enseignement adapté (EREA) accueille des enfants déficients intellectuels moyens et légers, âgés de 12 à 16 ans, qui ne peuvent être admis dans des classes spécialisées.

Les institutions spécialisées de scolarisation et de formation prennent en charge des enfants et des adolescents handicapés ne pouvant être accueillis dans les établissements de l'Éducation nationale. Elles assurent une éducation et une formation spécialisées, ainsi que des prestations médicales et thérapeutiques.

- L'institut médico-pédagogique (IMP) accueille des enfants et des adolescents de 3 à 14 ans, voire jusqu'à 16 ans.
- L'institut médico-éducatif (IME) accueille des enfants et des adolescents âgés de 3 à 18 ans, voire jusqu'à 20 ans.
- L'institut médico-professionnel (IMPro) accueille des adolescents et jeunes adultes jusqu'à 18 ou 20 ans. La formation assure l'acquisition de savoir-faire préprofessionnels.

*Éducation
et formation
spécialisées.*

*Des classes mixtes
intégrant enfants
handicapés et non
handicapés.*



Atelier « L'orchestre en play-back ».
Cité des sciences
et de l'industrie.

Un public accompagné

Le public adulte

La déficience intellectuelle générant des difficultés pour gérer les actes de la vie quotidienne de façon autonome, la plupart des personnes porteuses d'un handicap mental sont prises en charge dans des établissements spécialisés. Elles sont accompagnées par des professionnels du secteur médico-social qui veillent à leur sécurité, leur bien-être et au développement de leurs capacités et compétences.

Les sorties culturelles se font, la plupart du temps, en groupe, organisées par ces établissements. Mais elles peuvent également émaner d'initiatives du secteur associatif. L'accessibilité est l'une des préoccupations majeures de bon nombre d'associations représentatives de personnes handicapées mentales qui œuvrent au quotidien pour que la vie dans la ville leur soit facilitée. Cette accessibilité ne peut être possible que si sont pris en compte tous les volets d'une vie citoyenne et toutes les possibilités de « rencontre » avec l'environnement. La pratique culturelle est l'un de ces volets et de nombreuses associations proposant des activités culturelles aux adultes handicapés mentaux tendent à créer des liens avec les équipements et le tissu culturel local.



Exposition temporaire
« Ombres et lumière »,
Cité des sciences et
de l'industrie.

Qu'ils vivent ou non en milieu familial, les adultes handicapés mentaux sont accompagnés dans diverses structures et établissements spécialisés, selon leurs capacités et leur projet de vie.

Un public accompagné

Le public adulte

Les structures de vie et d'accueil des adultes handicapés mentaux

Les centres d'hébergement assurent la prise en charge dans la vie quotidienne d'adultes handicapés.

- Le foyer d'hébergement accueille des adultes handicapés mentaux exerçant leur activité professionnelle en établissement et service d'aide par le travail.
- Le foyer occupationnel ou foyer de vie, le service d'accueil de jour et le centre d'insertion par le travail et les loisirs sont des structures de jour prenant en charge des adultes handicapés disposant généralement d'une relative autonomie dans les actes de la vie quotidienne, mais incapables d'exercer une activité professionnelle dans un cadre protégé.
- Le foyer d'accueil médicalisé (FAM) et la maison d'accueil spécialisé (MAS) accueillent des adultes gravement handicapés, dont la dépendance totale ou partielle les rend inaptes à toute activité à caractère professionnel et rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence, ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants.

Les établissements de travail protégé proposent aux personnes reconnues travailleurs handicapés et orientées par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) d'exercer, momentanément ou durablement, une activité professionnelle.

- L'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) est une structure à la fois professionnelle, avec une ou plusieurs activités de production, et médico-sociale, menant des activités de soutien. Il offre une forme d'insertion professionnelle et sociale adaptée, apporte les soutiens nécessaires en vue d'une accession au milieu ordinaire de travail et à une autonomie sociale.
- L'entreprise adaptée (EA) est une structure de travail protégé, unité économique de production, recevant des personnes handicapées qui ne relèvent pas ou plus d'ESAT, mais qui ne sont pas encore aptes à travailler en milieu ordinaire de travail (MOT). Son objectif est de favoriser la promotion des travailleurs handicapés et de faciliter leur accession à des emplois dans le milieu ordinaire de travail.



Atelier plastique.
Centre Georges-
Pompidou.

**Le public, dit individuel, ne se déplace pas seul.
Il s'agit là encore d'un public accompagné, dont la sortie
reste dépendante de l'entourage familial ou associatif.**

Un public accompagné Le public individuel

*Une autonomie
à encourager*

Les personnes handicapées mentales ne se déplacent qu'exceptionnellement en totale autonomie sur un lieu culturel. Certains établissements proposent une offre individuelle à destination de ce public après avoir développé des protocoles d'accueil permettant d'installer une appropriation du lieu dans la durée et de créer repères et habitudes autour de cycles d'animations dédiées. Sont prévus des créneaux mensuels réservés ou des ateliers accessibles repérés dans la programmation grand public et assurés par des intervenants culturels formés à l'accueil de ce public.

*Créer le lien entre
l'individu et
l'établissement
culturel*

Si la personne n'est intégrée à aucune structure d'accueil ou de vie, la sortie s'organise le plus souvent dans le cadre familial. Mais elle peut également être assurée par des associations ou dispositifs conventionnés (municipalités) créant le lien entre les équipements culturels et les particuliers. La recherche d'informations sur les activités existantes et l'accompagnement par un professionnel pendant le transport et l'activité peuvent permettre de concrétiser une sortie culturelle, autrement inenvisageable.

« Repérer, accéder et participer. »



**Un accompagnement
dédié pour découvrir
les richesses
du Centre
Georges-Pompidou**
Un samedi par mois
est réservé aux visites
sur inscriptions
individuelles
pour les personnes
handicapées mentales.
Au programme,
visites adaptées
des expositions
permanentes,
assurées par
des conférenciers
formés à l'accueil
de ce public.



Un public accompagné

Le rôle des prescripteurs

Qui sont-ils ?

Le projet culturel participe de la socialisation des personnes handicapées : connaissance, évolution personnelle, enrichissement, préservation ou construction de leur autonomie.

La sortie culturelle complète le travail effectué dans le cadre des ateliers ou activités d'expression organisés par les équipes d'encadrement au sein des classes d'intégration scolaire, des centres d'hébergement, des établissements spécialisés ou de travail protégé.

Ces équipes constituent le réseau de relais responsables de toute initiative de sortie ou projet mené en collaboration avec les établissements culturels.

Les professionnels de l'Éducation nationale

- L'enseignant spécialisé a suivi une formation dispensée par les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), sanctionnée par un certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (Capa-SH).
- L'auxiliaire de vie scolaire intervient pour l'accompagnement individuel ou collectif d'élèves gravement handicapés dans les tâches de la vie quotidienne en cadre scolaire.

Les personnes handicapées sont accompagnées dans les établissements spécialisés par divers professionnels du secteur médico-social, qui constituent un réseau de relais privilégiés pour les établissements culturels.

Les travailleurs sociaux

Le terme générique de travailleur social désigne un ensemble de professionnels intervenant auprès d'enfants, adolescents ou adultes en situation de dépendance, exerçant une fonction d'aide de nature éducative, sociale, psycho ou médico-sociale.

- L'aide médico-psychologique (AMP) intervient dans les établissements accueillant des enfants et des adultes gravement handicapés et dépendants. Il apporte, sous la supervision d'éducateurs spécialisés, une assistance au niveau de l'hygiène, de l'alimentation, des déplacements et assume une fonction d'animation et de socialisation.
- Le moniteur éducateur intervient auprès de groupes de jeunes ou d'adultes handicapés au sein d'institutions et de services spécialisés.
- L'éducateur de jeunes enfants contribue à l'éveil, l'épanouissement, la socialisation, le développement du petit enfant, de la naissance à 7 ans. Il exerce dans les établissements pour enfants handicapés, instituts médico-pédagogiques (IMP), foyers de l'enfance et centres d'action médico-sociale précoce.
- L'éducateur spécialisé exerce dans des établissements pour enfants et adultes handicapés, services d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), et hôpitaux de jour. Outre son rôle d'animateur, il exerce des fonctions thérapeutiques et éducatives : apprentissages sensori-moteurs, pratiques de socialisation...
- L'éducateur technique spécialisé s'applique à la formation, l'adaptation ou la réadaptation professionnelle d'adolescents et d'adultes handicapés. Il intervient dans des établissements et services d'aide par le travail, centres de rééducation professionnelle, entreprises d'insertion et instituts médico-professionnels.

Un public accompagné Le rôle des prescripteurs

Un accompagnement permanent

En préparation de la venue ou sortie culturelle

Une étape indispensable en concertation avec l'équipe d'encadrement.

Une sortie à l'extérieur d'un établissement spécialisé, une participation à un atelier, une visite d'exposition nécessitent pour l'équipe d'encadrement de l'établissement une anticipation et une préparation préalable. Un contact direct avec cette équipe est nécessaire afin de permettre de cerner précisément la nature du projet, son coût, l'organisation logistique qu'il engendre, et de proposer la sortie aux personnes aptes à profiter au mieux de l'animation.

Pour ce faire, il est conseillé de prévoir :

- une réunion préparatoire entre les intervenants culturels, conférenciers ou animateurs et le personnel de la structure, afin de préciser les attendus de la visite et les thèmes qui pourront être abordés ;
- la mise à disposition, en amont du déplacement, d'un matériel pédagogique adapté favorisant la préparation de la visite ;
- une visite préalable des établissements pour offrir une meilleure connaissance du déroulé de la visite aux accompagnateurs.

En cas d'impossibilité de déplacements en amont, une fiche de réservation, reprenant les indicateurs incontournables pour la réussite de la prestation, est à renseigner pour que l'intervenant culturel puisse préparer son intervention.

Cette étape représente une bonne occasion de créer une dynamique nouvelle et de stimuler la motivation des groupes autour d'un projet commun. Elle développe l'esprit d'initiative (par exemple : recherche autonome de documents liés aux thèmes de visite) et encourage les liens entre les différents ateliers et classes au sein même de l'institution.

En accompagnement de la visite

Une présence professionnelle au service du confort de visite.

L'accompagnateur est un professionnel du secteur médico-social. C'est lui qui assure le lien entre les intervenants et les personnes handicapées. Il permet au conférencier ou à l'animateur de se concentrer sur sa prestation, la visite ou la conduite de l'atelier. Il aide au bon déroulement de la visite, gère la surveillance, la sécurité des personnes, le confort durant les déplacements. Il favorise le contact et la mise en relation, facilite la rencontre et la cohésion au sein du groupe.

Après la sortie, le travail au sein des institutions médico-sociales

Les bénéfices psychologiques des projets culturels ne sont pas négligeables. Non seulement ces projets encouragent la personne handicapée mentale à avoir une plus grande confiance en ses capacités, mais ils modifient également le regard de son encadrement - la personne handicapée laissant souvent s'exprimer, dans le cadre des activités proposées, un potentiel qu'elle n'avait pas eu l'opportunité de montrer au sein de l'institution.

L'intérêt que ces visites suscitent va parfois jusqu'à faire émerger des désirs non exprimés concernant des activités au sein de l'institution. La remise d'un objet à emporter, l'invitation à la consultation d'un site Internet ou le prêt de matériel pédagogique vont permettre à l'accompagnateur d'exploiter ultérieurement la visite dans le cadre des enseignements ou animations proposés au sein des établissements spécialisés. Les groupes ont aussi la possibilité de travailler, durant toute la durée des cycles, sur des projets concrets comme la création d'un journal illustré.

Ce travail est positif sur bien des aspects : développement du travail collectif, de l'autonomie ou de la semi-autonomie, de la liberté d'expression et de création dans un cadre défini ; travail sur la mémoire (souvenir des visites et retranscription)... De même, la venue d'un intervenant culturel au sein de l'association ou de la structure favorise l'approfondissement d'un élément de connaissance ou d'un thème de visite.

Une exploitation de la visite dans la durée.

Ne pas hésiter à solliciter les accompagnateurs et à s'appuyer sur eux lors de l'animation en tant que personnes relais et soutien professionnel.

Un public accompagné Le rôle des prescripteurs

Gestion du groupe

- Laisser les accompagnateurs gérer les personnes en situation d'anxiété ou de crise, et faire le point avec eux sur l'attitude à tenir avec le reste du groupe et les éventuels aménagements à réaliser dans le déroulement de l'activité.

Discours et mode de communication

- Demander le soutien de l'accompagnateur, qui servira de relais de médiation, si une ou plusieurs personnes n'ont pas un mode de communication oral.
- Lorsqu'un élément du discours ne semble pas compris par le groupe ou une personne, solliciter l'accompagnateur pour reformuler les propos énoncés en s'appuyant sur la connaissance qu'il possède des individus composant le groupe (il peut s'agir d'un exemple vécu, d'une situation de vie quotidienne...).

Séquences de mise en activité

- L'accompagnateur retransmet les consignes, préalablement données par l'intervenant à l'ensemble du groupe, de manière individuelle ou par petits groupes.
- Solliciter les accompagnateurs si une séquence de l'atelier demande un travail en petit effectif pour constituer des groupes pertinents (capacités et niveaux d'apprentissage différents).

Sécurité

- Demander aux accompagnateurs d'être particulièrement vigilants dans les déplacements (escalier, passage étroit, obstacle, lieu peu éclairé ou en hauteur) et pour l'utilisation du matériel pendant l'atelier pour les personnes angoissées, désorientées, ayant des problèmes de préhension ou de coordination des mouvements.
- Faire le point avec les accompagnateurs, avant de prendre une décision, si une personne adopte un comportement potentiellement perturbateur ou dangereux pour elle-même ou pour les autres visiteurs.
- Attirer l'attention des accompagnateurs sur la protection des collections, œuvres, etc., et donner si nécessaire une explication préalable au groupe sur la préservation du patrimoine et ses impératifs.



Atelier « Croquis ».
Musée du Louvre.



« L'accompagnateur forme,
avec le conférencier ou le guide,
un tandem actif.



Un cadre bâti accessible

Rendre un lieu accessible, c'est tendre vers l'autonomie maximum du plus grand nombre de visiteurs, en repoussant autant que possible le principe d'assistance. C'est offrir au visiteur handicapé mental l'assurance qu'il puisse se repérer et s'orienter, accéder et circuler, communiquer, atteindre et utiliser, se reposer, être en sécurité, sortir et évacuer les lieux.

42	Une accessibilité inscrite dans la loi
44	Le cadre bâti : les moyens à mettre en œuvre
48	L'importance de la signalétique directionnelle
54	Le pictogramme
56	Le plan adapté, un outil indispensable
58	La signalétique du Centre des monuments nationaux
60	Mémento



Article 6 : 111.19.8 II Au plus tard le 31 décembre 2014, les établissements existants recevant du public autres que ceux de 5 ^e catégorie	au sens de l'article R. 123-19 doivent respecter les dispositions des articles R. 111-19-2 et R. 111-19-3. Un arrêté définit	les adaptations qui peuvent être apportées aux caractéristiques des éléments visés par les dispositions des 2, 4, 5, 7 et 9 de l'article	R. 111-19-2 et des articles 2 et 3 de l'article R. 111-19-3, lorsque les contraintes liées à la structure du bâtiment l'imposent.
--	--	--	--

Une accessibilité inscrite dans la loi

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées. Un des principes constitutifs de cette loi est celui de l'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale, favorisant un usage autonome et aisé des équipements, des services et des espaces.

D'où l'obligation d'adapter le cadre de vie dans toutes ses composantes – voiries, espaces publics, bâtiments, transports, et d'envisager la mise en accessibilité de tout établissement (abords, accès, cadre bâti, signalétique et sécurité) dans une recherche de qualité et de confort d'usage pour tous les visiteurs.

Dans cette optique, l'état des lieux, ou diagnostic, est la première action à mettre en œuvre pour identifier les améliorations à apporter en matière d'accessibilité et d'offre adaptée, établir les préconisations, réaliser un calendrier des échéances (aménagement, équipements, outils et aides techniques, sensibilisation et formation du personnel).

*Performances
à atteindre
tout au long
de la chaîne de
déplacement.*

Pour mettre l'établissement en conformité, il est important de permettre au visiteur en situation de handicap de :

- repérer et s'orienter ;
- accéder et circuler ;
- communiquer ;
- atteindre et utiliser ;
- se reposer ;
- être en sécurité ;
- sortir et évacuer.

*Des consignes
prioritaires
pour
le handicap
mental.*

Pour ce qui concerne les publics en situation de handicap mental, les objectifs prioritaires à atteindre en matière d'accessibilité sont les suivants :

- guider et sécuriser les déplacements ;
- tendre vers l'autonomie maximum du plus grand nombre de visiteurs, en repoussant autant que possible le principe d'assistance.

Article R. 111-19-3 Cet article concerne principalement les salles de spectacle et de conférence. Des places doivent être réservées pour les personnes	handicapées mentales en fauteuil. Pour celles-ci comme pour les personnes handicapées mentales sans problème de motricité, le cheminement doit	être praticable et sans encombrement. Une caisse doit être en permanence ouverte pour l'accueil du public handicapé. Pour ce qui concerne le handicap mental,	le cheminement et la signalisation de cette caisse doivent être facilement repérables. Son fonctionnement doit être simplifié ; le cheminement doit	être balisé et dégagé de tous les encombrements possibles.
--	---	--	--	---

« *Que signifie l'accès en autonomie
au cadre bâti pour un public
dont la caractéristique
est la non-autonomie ?*

La mise en œuvre de la chaîne d'accessibilité implique de prendre en compte l'intégralité des moyens d'accès à l'établissement (transports, voirie, abords) en concertation avec les instances territoriales responsables.

Le cadre bâti Les moyens à mettre en œuvre

Accès au site

- **Réserver des places de stationnement** pour les personnes handicapées près de l'entrée pour simplifier le cheminement (limitation des facteurs anxiogènes). Ces places doivent être adaptées aux véhicules de transport en commun.

- **Ménager des conditions d'accès au site** pour le public handicapé identiques à celles du public valide, ou, à défaut, présentant la même qualité d'usage (mesures de substitution ou compensatoires possibles).

- **Sécuriser le cheminement jusqu'à l'entrée du site** (trou, grille, vide, passage étroit et/ou sombre, sol glissant, caillouteux, bosselé, présence d'obstacles, etc.), ce cheminement ne devant comporter aucun élément qui pourrait représenter un facteur perturbant.

- **Prévoir un repérage de l'entrée du site** aisé pour une personne handicapée mentale, ce qui implique une signalisation claire, lisible, concise, cohérente et régulière tout au long du trajet vers l'entrée et présentant toutes les possibilités de cheminement afin d'éviter les éventuels passages anxiogènes.

Circulations dans le bâtiment

- **Signaler les dispositifs** permettant l'accès aux bâtiments et à l'accueil, de manière claire, concise et adaptée.

- **Concevoir un éclairage** propre à ne pas créer de facteurs anxiogènes. Utiliser la lumière pour mettre en évidence des points importants de la signalétique.

- **Adapter les escaliers** pour limiter les facteurs anxiogènes et assurer la sécurité de personnes présentant des problèmes d'équilibre ou de motricité (éviter les espaces trop étroits, les marches irrégulières, l'obscurité, l'absence de main courante continue, etc.). Pour palier ces difficultés, signaler tout aménagement effectué (escaliers, ascenseurs, plans inclinés, etc.). Rendre les ascenseurs accessibles aux personnes handicapées mentales (consignes en gros caractères et indication sonore des étages).

Utilisation des symboles nationaux et internationaux et de gros caractères.

Simplification des contenus.

Utilisation de codes couleurs et de l'éclairage.

Duplication de l'information visuelle par des messages sonores...

La BNF a engagé un grand chantier d'amélioration du repérage

Projet bénéficiant d'une subvention du fonds interministériel pour l'accessibilité des bâtiments d'État et le handicap.



Entrée

Deux totems monumentaux de 14 mètres de haut, incluant un plan de repérage en relief, identifient l'établissement, depuis l'avenue de France et la passerelle Simone-de-Beauvoir – point de départ du cheminement.

Cheminement

Le cheminement, tracé au sol, ponctué par des bancs de trois hauteurs d'assises différentes, est le « parcours garanti » qui mène tous les publics des abords du site à l'entrée principale : revêtement antidérapant, éclairage nocturne.

Guidage

Traitement différencié au sol. Fonction de guidage horizontale assurée par des indications directionnelles marquées au sol. Balises visuelles et sonores pour indiquer les changements de direction.

Sécurité incendie et évacuation	du 25 juin 1980 ; art. GN8, GN10, GE2,	stratégie, repères, espaces d'attente
Loi 2005-102	GE3, CO1,14, 23,34,	sécurisés ou solutions
Décret n° 2009-1119	38,52, 57, 58, 59, ASA,	équivalentes (zones ou
du 16 septembre 2009	MS41, 46, 47, 50,	secteurs protégés),
relatif à l'évacuation	64....	prenant en compte
dans les ERP ;	Relatif à l'évacuation	l'incapacité d'une
modification du	des personnes	partie du public à
règlement de sécurité	handicapées :	évacuer ou à être
		évacué rapidement.

Le cadre bâti Les moyens à mettre en œuvre

Pour évaluer l'accessibilité d'un site, ne pas hésiter à faire appel aux associations représentatives de personnes handicapées.

Plusieurs collectifs associatifs à échelle départementale, régionale ou nationale, aident et conseillent dans le cadre législatif en vigueur.

Usage et repérage

- **Faciliter le repérage et l'identification des équipements et du mobilier** à l'intérieur ou à l'extérieur du site.

Faire en sorte que leur utilisation soit accessible et aisée. Si une ouverture de porte est compliquée, l'expliquer et le signaler en utilisant une signalétique adaptée.

- **Faciliter le repérage dans les lieux** via une signalétique et une aide au guidage adaptées (parcours podotactile, codes couleurs, etc.).

- **Rendre accessibles à tous les services et les sanitaires.** Les signaler clairement en s'assurant que leur accès est dépourvu d'encombrements (qualité du sol et objets mal positionnés). Prévoir des sanitaires adaptés aux personnes en fauteuil pour les personnes handicapées mentales présentant des troubles moteurs associés.

Sécurité

- **Sécuriser les cheminements** : pas de sol glissant, mou, bosselé, forte pente ou montée importante, etc.

- **Éviter tout obstacle** susceptible de créer une situation anxiogène chez la personne handicapée mentale (présence d'objets ou de meubles encombrant le cheminement, etc.).

- **Ménager des sorties facilement repérables et accessibles** : pas d'obstruction susceptible de créer une gêne pouvant s'avérer dangereuse, utilisation d'une signalétique claire, simple et concise.

- **Garantir l'efficacité du protocole de sécurité** pour tous les visiteurs : prévoir un plan d'évacuation précis concernant les publics handicapés et, dans l'idéal, acté en concertation avec les pompiers et les associations représentatives. En prévision de situation d'urgence, prévoir un code d'alerte repérable et compréhensible par tous, en tous lieux de l'établissement (mode visuel en complément du mode sonore).



Qualité et confort d'usage.

Ambiance lumineuse non anxiogène, circulations dégagées et sécurisées, aide au repérage/guidage, identification et utilisation aisées des équipements accessibles (codes couleurs, systématisation des agencements, etc.).



Une référence en matière d'accessibilité. La médiathèque Floresca-Guépin, Nantes.



Établir un programme en concertation, en amont du projet architectural.

La médiathèque Floresca-Guépin a mis en place, dès l'avant-projet sommaire, une commission Handicap pour aider les différents services de la Ville à travailler sur l'accessibilité du projet de manière cohérente (visites sur site, simulations de fonctionnement...).

La signalétique directionnelle joue un rôle crucial pour rendre un lieu accessible, dans la mesure où elle vient compléter et renforcer l'intervention sur le cadre bâti.

L'importance de la signalétique directionnelle

L'information sur le parking et aux abords du site doit être transmise par une signalétique simple et attractive.

À privilégier dans les informations : le confort d'usage, la mise en sécurité, l'orientation et l'accès aux services.

Parking et stationnement

- **Faciliter l'accès au site.**

Les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont proches de l'entrée et du lieu d'accueil du site. Elles sont clairement signalées et matérialisées par un marquage au sol. Le cheminement est balisé dès la place de stationnement.

- **Accueillir et inciter à la visite.**

Le parking constitue une étape intermédiaire à l'accès à l'établissement. Un panneau informatif guide le visiteur dans le trajet jusqu'au site, surtout si l'établissement ou son entrée n'est pas visible depuis le parking.

Ce panneau présente l'établissement à partir d'un dessin des bâtiments en élévation, accompagné d'un court texte simple et illustré, orienté sur les points attractifs du parcours de visite.

- **Informé sur les conditions d'accès et les services.**

Le plan général de situation met en évidence le cheminement jusqu'à l'espace d'accueil avec ses critères d'accessibilité.

- **Signaler le cheminement jusqu'au site culturel ou lieu de spectacle.**

Toutes les possibilités de cheminement sont indiquées, certaines pouvant être plus ou moins anxiogènes, comme un vide, un passage étroit ou sombre. Toutes les informations sur l'accès matériel sont rendues accessibles par une simplification des données et l'utilisation de supports multimédia.

« Le système de signalétique doit être unique et efficace quel que soit le public. »

L'importance de la signalétique directionnelle

Accueil

Identifier et situer la billetterie

Sur les sites à forte fréquentation, les visiteurs pénétrant à l'intérieur d'un bâtiment se trouvent confrontés à un flux d'informations important et dispersé. Pour les personnes handicapées mentales, le souci premier est de trouver rapidement l'emplacement de la billetterie ou du point d'information. Il est donc nécessaire de signaler très clairement la position de ces services par un panneau d'information visible depuis l'entrée dans les lieux.

L'apposition du pictogramme S3A sur ces services signale la présence de personnel sensibilisé à l'accueil des personnes handicapées mentales.

Informier sur les modalités de visite

Si tarifs et horaires sont des informations utiles en amont du passage à la billetterie, la connaissance des modalités de visite a également son intérêt.

Le personnel de caisse doit pouvoir, surtout en période d'affluence, réorienter les demandes d'informations spécifiques vers une station visuellement proche et facilement identifiable. C'est à cette station que se trouvent les documents adaptés aux publics handicapés, l'information concernant les horaires de départ des visites, et animations dédiées, ainsi que les outils d'aide à la visite mis à disposition des visiteurs handicapés mentaux, signalés par le pictogramme approprié.

Un point d'accueil facilement repérable et convivial.



La Cité des sciences et de l'industrie, un projet de rénovation de l'accueil fondé sur un principe d'accessibilité universelle.



Une conception signalétique transversale : classification par grands types d'offres et services, avec un recours au code couleurs, un repérage par niveau et une signalétique de jalonnement.



L'importance de la signalétique directionnelle

Le parcours de visite

• Signaler le début de la visite

Le début de visite est signifié en tant que tel par l'affichage d'un certain nombre d'informations regroupées sur un support unique, placé juste après la billetterie. Il est préférable que ce support soit un panneau ou un écran plutôt qu'un document de visite (représentation réduite du site, caractères trop petits) pour offrir le confort de lecture nécessaire. Cette première présentation du site peut venir en amont d'outils plus élaborés qui seront proposés par la suite pour expliquer le parcours de visite : multimédia, maquette.

• Se repérer et s'orienter dans le parcours de visite

À tout moment, le visiteur déficient intellectuel doit pouvoir être soutenu dans ses tentatives de repérage et d'orientation. Véritable outil d'accompagnement tout au long du parcours de visite, la signalétique doit offrir une grande cohérence visuelle : plans de situation, désignations des espaces, indications d'orientation relevant d'un système graphique unique.

Pour représenter le parcours de visite, privilégier :

- la perspective cavalière qui offre une compréhension proche de celle de la maquette sur les rapports entre volumes, hauteurs, espaces... ;
- le recours aux pictogrammes pour signaler l'implantation des services, les difficultés physiques ;
- l'orientation du plan en cohérence avec la circulation des visiteurs ;
- l'utilisation de repères visuels aisément remarquables.



Panneau d'orientation, placé dans un endroit visible, bien éclairé, hors flux de circulation élevé.

Plans commentés de la bibliothèque : code couleur par niveau et pour les légendes en regard, repérage spatial des éléments facilité par l'axonométrie, représentation des services (bornes accueil, multimédia, etc.) et des collections, textes simples et pictogrammes.
Cité des sciences et de l'industrie.



L'utilisation de pictogrammes, soigneusement choisis, ne peut que faciliter la compréhension des messages.

Face à la multiplication des sollicitations, les visiteurs lisent de moins en moins l'écrit, ou d'une manière plutôt sélective. Ils comprennent mieux un mode opératoire ou une information par le biais d'une illustration.

Signalétique directionnelle

Le pictogramme



Le pictogramme est un vocabulaire autonome conçu par des agences spécialisées en design. Centre des monuments nationaux, *Tout pour plaire*. Université Paris 8, *Ldesign*.

Aéroport de Cologne, *Rudi Baur*. Médiathèque de Melun, *Thérèse troïka*. Cité de l'architecture et du patrimoine, *Autobus impérial*. Centre Georges-Pompidou, *Rudi Baur*. Centre d'imagerie médicale IRR, *Ldesign*.



Pour s'assurer qu'un pictogramme fonctionne, il est important de mener une réflexion en amont et des tests avec les utilisateurs concernés.

Publics concernés

Si les pictogrammes sont efficaces pour tous les publics, ils sont essentiels pour les visiteurs ne comprenant pas immédiatement les textes écrits : étrangers, mauvais lecteurs, handicapés mentaux, etc.

Ce qu'il faut retenir

- Le pictogramme ne permet pas de tout exprimer. Il est parfois nécessaire de préciser son sens par une mention complémentaire. Exemple : pictogramme « fauteuil » + mention « prêt ».
- Il ne peut être universellement compris de tous.
- Certains pictogrammes doivent faire l'objet d'un apprentissage préalable, surtout pour les personnes handicapées mentales.
- Pour permettre une information plus complète et plus rapide, l'utilisation des pictogrammes doit être favorisée dans les établissements et étendue au plus de supports possibles, en conservant une homogénéité.

Les domaines d'application

- **La sécurité** du public.
- **Le repérage** dans l'espace : identification de lieu, information.
- **Le cheminement** : le visiteur doit être accompagné pas à pas, sans aucune rupture visuelle.
- **L'expression de consignes simples**, type mode d'emploi.
- **L'aide à la compréhension** du contenu, d'une activité, d'un lieu, d'un service.
- **L'aide à l'identification du public** auquel une activité, un service, etc. est destiné :
 - aux étrangers : les icônes ayant l'aspect de drapeaux nationaux sont les plus couramment employées ;
 - aux familles ;
 - aux personnes handicapées : les pictogrammes rattachés à un handicap signalent les activités, espaces, etc., accessibles ou dédiés.





La représentation choisie doit être en cohérence avec la circulation physique du visiteur.

Signalétique directionnelle

Le plan adapté, un outil indispensable à la visite libre



Repérer les circulations et localiser les expositions niveau par niveau.
Un document situant les emplacements des expositions sur les différents niveaux de visite en libre-service à l'accueil, des cimaises reprenant le même plan agrandi à chaque niveau, représentation en aplat simple des expositions pour faciliter leur visualisation.



Initiative à la Cité des sciences et de l'industrie.

Se repérer et s'orienter dans le parcours de visite

Se repérer dans l'espace et être en capacité de s'orienter constituent pour le visiteur du site un des enjeux essentiels de sa compréhension.

Le plan, élément de base pour proposer une représentation d'ensemble d'un site, doit répondre à des règles simples : être homogène, proposer une représentation identique pour un même niveau et adopter une même orientation tout au long du parcours.

Visuellement attractif, le plan constitue un outil efficace d'information (contenu des salles) et de repérage et s'adresse à tous les publics. À l'entrée des salles, il présente une solution préférable à un dépliant, en raison de sa visibilité.

Ce qu'il faut retenir

• La configuration du plan

- Les plans sont simples d'utilisation ;
- L'échelle du plan permet d'apprécier les distances ;
- Le plan est épuré ;
- Les éléments de la légende sont listés par ordre alphabétique complété par un chiffre, une couleur ou un pictogramme.

• La localisation du plan

- Les plans sont situés à des endroits de décision, bien éclairés et si possible hors flux de circulation élevé.

• L'utilisation de l'image

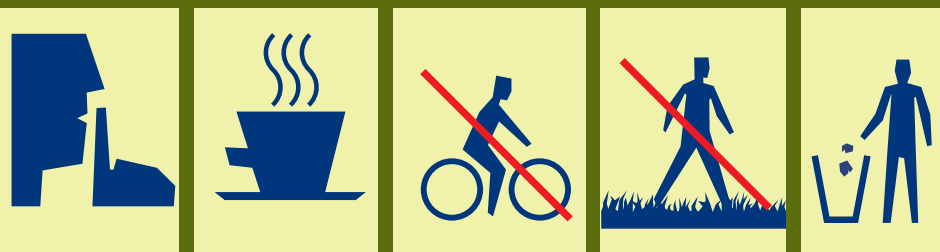
- Les différents espaces sont représentés par des pictogrammes ;
- Les images employées renvoient facilement à un concept et sont utilisées de façon homogène.



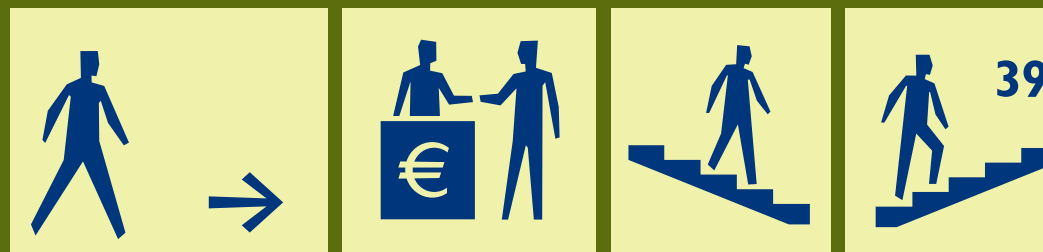
*Concevoir une signalétique transversale
compréhensible par le plus grand nombre
de visiteurs.*

Signalétique directionnelle La signalétique du Centre

des monuments nationaux



Pour une meilleure compréhension de l'information, un personnage est associé à toutes les flèches directionnelles ou indication de service.



Les éléments ayant une influence dans le choix du circuit sont représentés et concrétisés : escalier ascendant ou descendant avec nombre de marches pour indiquer la pénibilité.

Un vocabulaire graphique unique pour des consignes compréhensibles par tous.

Un projet initié sur un principe d'accessibilité universelle

Concevoir une signalétique globale compréhensible par le plus grand nombre possible de visiteurs suppose :

- d'imaginer une création unique de pictogrammes ;
- d'unifier en une seule famille graphique tous les besoins liés à l'accueil du public ;
- de vérifier que ces représentations soient effectivement compréhensibles par tous.

Le résultat est réuni dans un « Cahier de préconisation signalétique ».

Une réflexion collective

Un groupe de travail a réuni des représentants des différentes catégories de personnel du Centre des monuments nationaux et des cinq associations représentatives des personnes handicapées partenaires.

L'objectif : chercher à atteindre les limites de la prise en compte des besoins spécifiques dans un outil unique.

Pour les besoins trop spécifiques, il a été jugé nécessaire de s'appuyer sur des outils complémentaires, tels les supports audio ou multimédia.

Une prise en compte concertée des personnes handicapées mentales

En collaboration avec l'Unapei, de nouveaux pictogrammes adaptés relatifs à la signalétique d'orientation, de circulation et de repérage des services ont été créés, testés et, *in fine*, validés.

Mémento

Un cadre bâti accessible



Avant le déplacement

- Favoriser l'accès à l'information sur la localisation du site et les services offerts par des modes de transmission adaptés : information orale directe, par serveur vocal, plan simplifié, sites Internet adapté...
- Proposer un cheminement accessible avec une continuité de la chaîne de déplacement jusqu'à l'entrée du bâtiment : prévoir une information visuelle à partir du mode de transport le plus proche.

Sur le site

Favoriser l'entrée dans le bâtiment

- Privilégier l'implantation d'un point d'accueil au plus près de l'entrée.
- Éviter les portes à tambour, les boutons d'ouverture rouge (couleur signifiant l'interdiction), les portes à manipulations complexes.
- Prévoir dès l'entrée des bornes d'appels interactives et d'information simples à manipuler.
- Mettre en place, dès l'entrée, une signalétique sonore, visuelle ou tactile.

Favoriser l'orientation et le repérage dans l'espace

- Faciliter les circulations horizontales en signalant les obstacles, les changements directionnels, utiliser de la couleur pour différencier les espaces et pour créer des systèmes d'orientation.
- Faciliter les circulations verticales en signalant avec des pictogrammes les changements de niveau, les escaliers, ascenseurs ou escalators, les choix de circulation.

Offrir des espaces sécurisants et confortables

- Privilégier le repérage des fonctions des espaces.
- Favoriser la création d'espaces semi-ouverts permettant de mieux contrôler l'acoustique, d'atténuer les nuisances sonores.
- Créer des espaces non clos, structurés de repères lorsqu'ils sont vastes.
- Offrir un éclairage adapté en évitant les lumières éblouissantes, les contrastes lumineux brutaux, les zones d'obscurité, les éclairages trop tamisés, les éclairages dans les yeux, les couleurs d'éclairage anxiogènes. Privilégier un éclairage à déclenchement automatique, un éclairage dirigé qui signale les éventuels obstacles, la mise en évidence des repères. Prévoir des nez de marche contrastés et antidérapants.
- Éviter un mobilier présentant les éléments de dangerosité ; privilégier un agencement du mobilier permettant de structurer les espaces de circulation.
- Prévoir des zones de repos avec siège à chaque niveau de circulation et d'escalier.

Faciliter l'utilisation des services

- Proposer une signalétique sans rupture et des pictogrammes adaptés pour repérer les services (toilettes, billetterie).
- Sécuriser l'utilisation des toilettes par une porte et un système de verrouillage simples à manier.

Faciliter la communication et la participation

- Privilégier une assistance humaine facilement localisable.
- Créer des moyens de communication adaptée.

Faciliter le repérage des issues de secours et des sorties du site



Une offre culturelle diversifiée

La visite représente une sortie du cadre habituel de vie dans un lieu « extraordinaire », un moment de convivialité, une occasion d'intégration. Les personnes en situation de handicap mental doivent pouvoir profiter des prestations proposées, en accès libre ou encadré, aux autres visiteurs.

- 64 Offre culturelle en accès libre
- 66 Handicap et rapport à l'écrit : ce qu'il faut savoir
- 68 Une signalétique culturelle adaptée
- 72 Aide à la visite autonome
- 76 Multimédia et médias interactifs
- 80 Offre culturelle encadrée
- 84 Les dispositifs Patrimoine
- 100 Les dispositifs Spectacle vivant
- 104 Les dispositifs Cinéma
- 106 Les dispositifs Bibliothèque et médiathèque
- 110 Activités « hors les murs »
- 112 Outils d'aide à la visite



Les besoins ressentis se posent essentiellement en termes d'aide au repérage, à l'orientation, à la sécurisation des circulations, à la limitation des facteurs anxiogènes, à la communication, à la facilitation d'accès aux informations écrites et aux contenus culturels.


Offre culturelle en accès libre

Favoriser l'accès aux lieux, aux services et aux prestations en autonomie suppose que les capacités d'expression et de communication de chaque personne soient exploitées afin qu'elle soit réellement en mesure de recevoir l'information qui la concerne, et, en retour, d'émettre une opinion, voire de prendre une décision.

Pour ce faire, que les personnes sachent un peu lire ou pas du tout, qu'elles aient de grandes ou de petites difficultés de communication, le recours à des outils de communication aidée peut venir en appui de l'accompagnement.

Proposer des outils adaptés à chaque niveau de déficience.

De façon prioritaire, il s'agira de permettre aux personnes visitant librement l'établissement de :

- **Bénéficier d'informations adaptées** grâce à une documentation accessible (proposée par thématique, avec des contenus simplifiés, utilisant des pictogrammes et des images), disponible à distance (en ligne, par courrier) et sur place, à l'accueil.
- **Choisir et acheter son billet** sans difficulté via la mise à disposition d'informations adaptées sur les différentes prestations et tarifications et d'un personnel d'accueil sensibilisé.
- **Circuler de façon optimale et sécurisée**, sans gêne ni obstacle dans les espaces ouverts au public.
- **Accéder aux services et profiter des prestations** grâce à la mise en place de dispositifs d'accès aux contenus, de services, de prestations et d'activités adaptés et clairement identifiés (application du pictogramme S3A ou ) visant l'autonomie de participation des personnes handicapées mentales.

« Une circulation et un accès aux contenus facilités. »

Une médiation optimale en direction des publics ayant un accès limité à la lecture : dessins illustratifs, textes courts et simples en très gros caractères,

multiplication des supports et des dispositifs (tactiles, multimédia).
Exposition temporaire « Mammouths », Muséum national d'histoire naturelle.



Un cheminement matérialisé conduit directement le visiteur aux informations accessibles disposées sur le pupitre circulaire de présentation des globes de Coronelli.

Hall des globes de la Bibliothèque nationale de France (site François-Mitterrand).



Signifiée par un cheminement peint directement sur le sol, l'entrée de l'exposition est facilement repérable.
Exposition temporaire « Ombres et lumière », Cité des sciences et de l'industrie.

Pour les personnes handicapées mentales,
un texte doit être non seulement facile à lire,
mais également facile à comprendre.

Offre culturelle en accès libre

Handicap mental et rapport à l'écrit

Le niveau d'alphabétisation varie d'une personne handicapée mentale à une autre, la capacité de lecture et d'écriture pouvant accuser de grands écarts de niveau en fonction des conséquences plus ou moins sévères du handicap sur chaque individu.

Les personnes affectées d'un handicap mental léger sont capables de lire des textes ordinaires ; certaines, présentant une incapacité modérée, savent lire des textes brefs et faciles ; il est nécessaire de lire les textes à celles touchées par un handicap mental sévère.

En outre, les personnes handicapées mentales peuvent éprouver des difficultés à comprendre le texte qu'elles lisent. Le vocabulaire enseigné se limitant le plus souvent à des phrases fonctionnelles, en rapport avec des situations quotidiennes, elles sont nombreuses à reconnaître les mots familiers mais éprouvent des difficultés face à des formulations peu usitées, longues ou compliquées.



Des cartels illustratifs
(raisin, abeille...)
permettent de repérer
aisément les objets
servant à produire les
aliments, sans avoir
recours à la lecture.
*Musée départemental
des Pays de Seine-et-
Marne.*



Pictogramme « facile à lire »

Ce pictogramme permet aux personnes handicapées mentales de reconnaître une publication produite spécialement en fonction de leurs moyens et de leurs compétences.

Les utilisateurs du pictogramme doivent suivre les directives européennes « facile-à-lire » développées par Inclusion Europe, association des organisations de personnes handicapées mentales et leurs familles.

www.inclusion-europe.org

La clarté d'écriture est un élément prépondérant pour faciliter l'accessibilité de l'information au plus grand nombre. Elle est à privilégier par rapport à la quantité d'informations, ou au style.

Offre culturelle en accès libre Signalétique culturelle adaptée

Transmettre des informations en langage clair

Un langage simple et sans détours qui évite l'abstraction.

Le concept de « langage clair » n'est pas universel. Il est impossible d'écrire un texte qui s'adapte aux capacités de tous ceux qui ont des problèmes de lecture et de compréhension. Toutefois, le texte en langage clair est généralement caractérisé par l'usage d'un langage simple, sans détours, la présence d'une seule idée maîtresse par phrase, l'absence de termes techniques, d'abréviations et d'initiales, une structure claire et logique. Idées, mots, phrases ou mentions inutiles sont à bannir. L'abstraction est à éviter autant que possible et, si le concept abstrait est incontournable, il doit être illustré d'exemples concrets.

Un langage simple ne signifie pas infantile ou simpliste. L'information s'adresse principalement à des lecteurs adultes et doit être écrite et présentée en une forme appropriée à leur âge. L'aspect graphique de l'information a son importance. Il s'agit d'explicitier le texte au maximum par des photographies, des images ou des symboles, et de considérer avec attention la mise en pages.

Une fois le texte rédigé, il est indispensable de tester la compréhension des informations transmises auprès des lecteurs potentiels : les personnes handicapées mentales elles-mêmes.

Conseils de communication aidée

- Dire l'essentiel, faire des phrases courtes, ne traiter qu'une idée principale par phrase.
- Employer des mots simples, expliquer les mots difficiles.
- Éviter les concepts abstraits, les figures de style et métaphores peu courantes ; utiliser des exemples concrets.
- Éviter les mots d'autres langues, le jargon, les abréviations et les sigles.
- Éviter le subjonctif, les formes négatives et passives qui prêtent à confusion.
- Éviter les nombres longs et compliqués.
- Ne pas supposer de connaissance préalable sur le sujet, éviter les références à d'autres textes.
- Utiliser des gros caractères, des lettres simples ; éviter les capitales et les italiques.
- Subdiviser le document en paragraphes succincts.
- Insérer dans le texte des accroches qui reprennent les idées principales.
- Éviter un texte justifié (ou en pavé) : un texte en drapeau se lit plus facilement.
- Utiliser des images : photos, dessins, pictogrammes... si possible en couleurs pour illustrer le texte.



De grands panneaux colorés, des textes simples, courts, associés à des pictogrammes ou dessins simplifiés, représentatifs du thème traité. Exposition temporaire « Mammouths », Muséum national d'histoire naturelle.

La signalétique culturelle pose des problèmes spécifiques aux personnes déficientes intellectuelles, qui ne peuvent trouver de solutions que dans le recours au langage clair et à une mise en forme adaptée.

Offre culturelle en accès libre

Signalétique culturelle adaptée

Le message et le support

Une réflexion sur l'adéquation entre le message et son support est indispensable avant de débiter tout projet.

Les messages culturels transmis dans le parcours de visite doivent être accessibles aux différentes catégories de publics, y compris les publics déficients intellectuels. L'intégration de cette préoccupation dans un programme de signalétique est l'assurance d'un meilleur confort de lecture pour tous (visiteurs maîtrisant approximativement la langue, transmission entre parents et enfants, etc.).

Dans cette optique, il est impératif de limiter l'information dispensée à des données d'ordre général : identification de la salle/espace, dates clés, repères incontournables... Chacune des stations signalétiques fournit des éléments favorisant la compréhension et l'appropriation du lieu. Les contenus sont rendus attractifs par la simplification du style et l'intégration d'illustrations.

Si le support principal de l'information est le plus souvent un panneau, ce panneau ne peut porter à lui seul toute l'information dispensée ; il est parfois associé à d'autres supports mieux adaptés. Dans ce cas, sa conception doit prendre en compte la complémentarité entre les différents supports offerts.


« Multiplier les supports pour assurer la transmission optimale des contenus. »



Mise en scène illustrative du propos, textes simples et photos participent à la compréhension du message.

Une colonne de 850 biberons pour illustrer les 200 litres de lait que boit le nouveau-né de la baleine bleue en une journée.
Exposition temporaire « Incroyables cétacés », Muséum national d'histoire naturelle.



Le document de visite doit être clairement signalé aux visiteurs à la billetterie ou au point accueil de l'établissement ou bien être proposé par l'équipe d'accueil, en début de visite. Il peut également se décliner sous forme de fiches dédiées, disponibles tout au long du parcours de visite et repérables grâce au pictogramme 

Offre culturelle en accès libre Aide à la visite autonome

Le document de visite



Documents de visite autonome.
De gauche à droite : Cité des sciences et de l'industrie ; basilique de Saint-Denis (Centre des monuments nationaux) ; Muséum national d'histoire naturelle.

Ces documents sont disponibles en ligne afin de préparer la visite en amont du déplacement.

Objectif prioritaire : l'autonomie du visiteur

Le document d'aide à la visite autonome est proposé en libre accès aux visiteurs déficients intellectuels qui souhaitent découvrir seuls l'établissement. Support à la visite autonome, il doit proposer un parcours de visite confortable et sécurisé (évitant les dangers et difficultés du parcours grand public) et transmettre les informations les plus exhaustives possible. Il se présente généralement sous la forme d'un carnet.

Des contenus simplifiés

- Le corpus présente une version adaptée des contenus scientifique et culturel, extraits du document de visite grand public.
- Un ou plusieurs plans du site, simplifiés et agrandis, permettent aux visiteurs de se repérer aisément et indiquent clairement le parcours de visite, les animations et les dispositifs proposés.
- Les éléments iconographiques (visuels des éléments représentatifs du site) illustrent et complètent le propos.
- Autres éléments possibles :
 - une frise chronologique facilement lisible (pour aider au repérage temporel, souvent problématique pour les publics déficients intellectuels, en utilisant notamment

des dessins illustratifs associés à une date ou à une époque ;
- un index des noms propres (en association, si possible, avec une représentation iconographique des personnages ayant marqué l'histoire du site) ;
- un glossaire des mots de vocabulaire technique, scientifique et culturel.

Une version sonore disponible en ligne

Le site Internet des établissements propose une version lue du document permettant l'accès aux contenus pour les personnes éprouvant des difficultés de lecture.

Conseils de présentation

- **Illustrations** : préférer les photos en couleur (proches de la réalité) plutôt que les photos en noir et blanc, et éviter de placer la légende sur l'image : les superpositions perturbent la lecture.
- **Composition** : mettre en pages de façon très aérée, avec titres et sous-titres ; adapter le corps des caractères selon le degré d'importance de l'information pour introduire différents niveaux de lecture ; présenter le texte sur une seule colonne, en drapeau, afin de casser le côté monolithique de la colonne justifiée ; limiter le texte à une vingtaine de lignes par page et à une cinquantaine de caractères par ligne.
- **Typographie** : choisir un corps de texte de 16 à 24 points, pour assurer une plus grande lisibilité, et des polices sans empattement (lettres droites) telles qu'Arial ou Helvetica ; bannir l'italique.
- **Contraste** : utiliser au maximum les contrastes de couleurs entre les encres et les supports, le noir sur fond blanc étant le plus adapté.
- **Papier** : opter pour un papier de format A4 non transparent, résistant, et non brillant (pour éviter les reflets).



Offre culturelle en accès libre

Aide à la visite autonome

Le document de visite

Outils



Parcours scénarisé.

*Villa Savoye,
Poissy,
Centre des
monuments
nationaux.*

Le parcours de visite scénarisé

Un jeu de piste, un parcours thématique ou un quiz supposent un parcours de visite qui évite les situations dangereuses et angoissantes. Écarter tout parcours long et difficile, fatiguant physiquement et moralement. Se mouvoir dans un espace inconnu peut placer le visiteur en état de stress et d'angoisse. Il s'agira donc d'indiquer avec précision les cheminements et les obstacles (quand ceux-ci ne peuvent être évités). Choisir des accroches pertinentes et efficaces pour le public visé. Veiller à la clarté des messages et des consignes. Pour répondre aux besoins liés à la diversité des publics visés, il convient de proposer plusieurs niveaux de difficulté de participation pour une même sélection d'informations.

Le parcours audioguidé

Des audioguides ou visio-guides avec parcours embarqués dédiés peuvent être proposés aux visiteurs n'ayant pas accès à la lecture. Il s'agit dans ce cas d'éviter, sur le modèle du livret de visite, tout contenu complexe, de favoriser l'insertion de fichiers attractifs (extraits musicaux, contés, visuels, etc.) et de supprimer autant que possible les facteurs anxiogènes (brusque changement d'amplitude sonore, volume bridé, etc.). Ces parcours peuvent être mis en ligne et téléchargeables pour préparation à la venue sur site. Ils sont proposés gratuitement à l'accompagnateur, en charge de la bonne utilisation de l'appareil par le visiteur déficient intellectuel.



Memento

Le choix du parcours de visite

Quelques exemples d'obstacles à éviter pour créer un parcours de visite dédié confortable et sécurisé.

• Obstacles physiques

- pont, passerelle comprenant des interstices larges ;
- porte vitrée non signalée ;
- obstacle à hauteur de tête difficilement détectable ;
- volée de marches de hauteur hétérogène ;
- main courante hors normes ou absente dans les espaces difficiles ;
- couloir étroit dont la largeur ne permet pas le passage d'une personne accompagnée.

• Obstacles psychologiques

- étroitesse et obscurité des espaces traversés ;
- ambiance sonore particulière ou à modulations soudaines ;
- circuit de visite entraînant de très nombreux changements de direction.

Offre culturelle en accès libre

Multimédia et médias interactifs

L'information en langage clair, sous forme imprimée, ne constitue pas toujours la meilleure solution pour tous, car les besoins et les capacités des personnes handicapées mentales varient considérablement. Le texte en langage clair n'étant pas accessible à ceux qui ne savent pas lire du tout, il est important de diffuser les informations sous d'autres formes que l'écrit, afin de toucher un plus large public.

Médias interactifs

Les médias interactifs – univers d'images, sons et textes en mouvement – constituent un excellent pourvoyeur d'informations. Leur atout majeur est de pouvoir se mettre au diapason des capacités fonctionnelles de l'utilisateur. L'usage des médias interactifs pour personnes handicapées mentales n'en est qu'à ses balbutiements et se limite principalement aux logiciels éducatifs ; il doit se faire en étroite collaboration avec les utilisateurs et les organisations qui les soutiennent.

Conception et réalisation de projets multimédias

La prise en compte des spécificités du public déficient intellectuel doit être présente en permanence.

- Tout au long des processus de définition des contenus :
 - thèmes choisis ;
 - nature des messages et des ressources documentaires (images, textes, sons, documents audiovisuels) ;
 - nature des supports de diffusion ;
 - durée des séquences et de la consultation.
- Tout au long de l'élaboration des synopsis et du choix des technologies multimédias retenues.

Il est indispensable de faire tester et valider par les utilisateurs ciblés chacune des phases jouant un rôle stratégique dans la réalisation technique du dispositif multimédia (organisation des données et mode de navigation, charte graphique des interfaces de consultation, spécifications fonctionnelles des dispositifs techniques, choix des matériels et équipements).

« L'outil multimédia
est particulièrement adapté
aux publics ne maîtrisant
pas la lecture.



Écrans tactiles
« Territoire de l'oreille ».
Écoute et repérage
tactile des fréquences
sonores entendues.
Cité des sciences
et de l'industrie.

Une borne interactive
simple à manipuler
donne des
informations sur les
animaux de la steppe
et permet d'entendre
leurs cris.
Exposition temporaire
« Mammouths »,
Muséum national
d'histoire naturelle.

Offre culturelle en accès libre

Multimédia et médias interactifs

Fichiers sonores

Les fichiers sonores, faciles à enregistrer et à copier, demeurent un excellent choix pour informer des personnes ne sachant pas lire.

Le texte à enregistrer doit obéir à quelques critères simples : le speaker lit posément, ni trop vite, ni trop lentement, et observe une pause entre chaque phrase. En cas d'enregistrements longs, il est conseillé d'utiliser plusieurs voix et d'alterner texte et interludes musicaux ou effets sonores. La publication simultanée d'une brochure en langage clair illustrée et d'un fichier sonore peut améliorer considérablement la compréhension et l'impact.

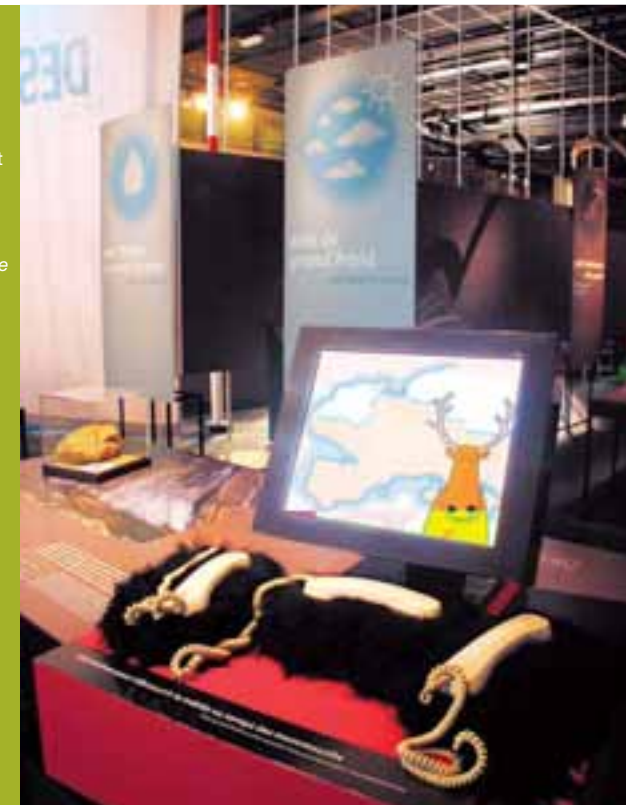
Vidéo

La vidéo est un excellent choix pour transmettre de l'information à l'adresse des personnes handicapées mentales. Combiner l'information visuelle et parlée peut se révéler efficace pour toucher des personnes confrontées à de sérieux problèmes de lecture et de compréhension de textes. Les vidéos doivent présenter un scénario clair et logique et une succession sans précipitation de séquences d'images éventuellement surtitrées.

Des dispositifs ludiques adaptés.

Un téléphone permet d'entendre la météo au temps des mammouths.

Exposition temporaire « Mammouths »,
Muséum national d'histoire naturelle.



Des dispositifs interactifs.

Exposition « Explora »,
Cité des sciences et
de l'industrie.

Appuyer directement sur l'écran pour déclencher une séquence de film correspondant à l'image affichée.

Exposition
« Objectifs terre ».

Toucher une roche et elle se met à raconter son histoire...

Exposition « Le grand récit de l'Univers ».

Les livres peuvent lire eux-mêmes à voix haute leurs contenus.
Exposition « Le grand récit de l'Univers ».

L'adéquation entre l'offre et la demande est le préalable nécessaire à l'élaboration d'une offre culturelle adaptée aux personnes handicapées mentales. Elle s'appuie largement sur un protocole d'accueil et de médiation phasé, inscrit dans la durée, élaboré en concertation avec les équipes d'encadrement, prenant en compte les spécificités de ce public.

Offre culturelle encadrée

Une démarche en trois étapes

L'accueil des personnes handicapées mentales dans un site culturel doit, lorsque les conditions sont potentiellement favorables, s'organiser de la même manière que l'accueil des autres publics. L'objectif étant que les personnes se sentent accueillies dans le site sans discrimination. Mais, si les conditions sont jugées trop contraignantes (situations anxiogènes, etc.), il est alors préférable d'élaborer un protocole d'accueil spécifiquement dédié.

Anticiper afin de préparer l'adaptation de la prestation.

Avant : préparer la visite

L'entretien préalable avec l'équipe d'encadrement permet à l'intervenant de cerner la composition du groupe afin de proposer l'activité qui semblera la mieux adaptée à son niveau de réception et d'assimilation.

L'entretien préalable permet également de définir l'objectif de la sortie, son inscription ou non dans un projet à caractère pédagogique, culturel, touristique ou de simple divertissement, et d'en déduire, en accord avec l'équipe d'encadrement, le protocole d'accueil le mieux adapté au contexte (nombre et nature des activités proposées).

Des dossiers peuvent être envoyés au personnel encadrant ou organisateurs de la sortie, afin de préparer celle-ci.

Pour la préparation de projets conséquents (cycles, partenariats...), l'intervenant peut également rencontrer l'équipe d'encadrement au sein de la structure ou de l'association.

Mémento

Premier contact avant la visite

À prendre en compte

- Privilégier le contact téléphonique préalable avec la structure ou les accompagnateurs pour préparer en amont l'activité.
- Mettre en place des modalités de transmission de l'information par le service Réservation sous forme de fiche de renseignements destinée à l'intervenant.
- Cibler les éventuels centres d'intérêt des visiteurs pour élaborer l'animation.
- Pour des groupes constitués avec accompagnateurs, ne pas hésiter à s'appuyer sur ces derniers pour préparer le déroulement de la visite.

À déterminer

- Nombre de personnes handicapées mentales.
- Nombre d'accompagnateurs.
- Type de structure (CLIS, IME, ESAT, foyer occupationnel...).
- Degré de déficience intellectuelle (légère, moyenne, lourde, avec ou sans troubles associés, polyhandicap...).
- Âge des personnes.
- Niveaux d'acquisitions (communication orale, maîtrise de la lecture, de l'écriture...).

Voir Fiche pré-réservation groupes, annexes p. XXVII.

Offre culturelle encadrée

Une démarche en trois étapes

Pendant : opter pour des cycles de visites et d'ateliers

Il est préférable de privilégier la mise en place de cycles plutôt que des sorties uniques. La personne handicapée mentale ayant des difficultés à s'approprier rapidement un nouveau lieu, un univers sortant de son quotidien, à optimiser la confrontation avec de nouvelles personnes, à rester longtemps concentrée, il est fortement recommandé de travailler sur des projets s'inscrivant dans la durée. De manière générale, le principe à retenir est de mettre en place des échanges nombreux avec les équipes d'encadrement avant le cycle de sorties, mais également entre les visites et les ateliers, afin de faire le bilan sur leur déroulement et d'adapter au mieux les séances restantes.

Après : évaluer la prestation

Demander un retour de satisfaction est une démarche intéressante : il s'adresse soit directement aux personnes handicapées en prenant en compte leur niveau de déficience soit, le plus souvent, au personnel encadrant. Il peut prendre la forme d'un entretien oral ou d'un questionnaire, renseigné après un laps de temps propice au recul et à la qualité de l'analyse.

Prendre en compte les réactions et les remarques pour améliorer l'offre.



Créer le lien avant la visite : comment motiver la visite au musée

Échange d'art postal avec le musée départemental Stéphane-Mallarmé, à Vulaines-sur-Seine (77)

À l'exemple de Stéphane Mallarmé qui avait l'habitude d'apposer des quatrains en guise d'adresse sur les enveloppes de ses destinataires, le musée Stéphane-Mallarmé encourage ses futurs visiteurs en situation de handicap mental à lui adresser une correspondance et à se servir de l'enveloppe comme support créatif : peintures, dessins, collages...

Les lettres envoyées sont exposées le jour de la visite au musée.

Le musée s'engage à répondre après la visite.

Cette création, réalisée en amont de la visite, familiarise la personne handicapée mentale avec l'idée de la sortie.

Questionner pour mieux évaluer la prestation

Proposer un questionnaire d'évaluation

Le questionnaire s'adresse aux responsables de l'accompagnement des groupes ayant participé à une animation adaptée.

Il s'attache aux conditions de préparation de la visite, de son déroulement (accueil, médiation) et de ses éventuelles exploitations sur le long terme par l'équipe d'encadrement.

Cet outil d'analyse a un double intérêt : compléter le retour d'informations et permettre d'établir une typologie des publics reçus (âge, déficiences, provenance géographique et choix des prestations adaptées).

Voir Questionnaire d'évaluation, annexes p. XXVIII.

Offre culturelle encadrée

Les dispositifs Patrimoine

La visite commentée

Assurée par les agents d'accueil, la visite commentée adaptée permet une lecture générale du site. La durée d'intervention varie en fonction de la capacité de concentration des visiteurs et de la pénibilité du circuit, mais ne doit pas excéder une heure. La visite s'effectue sans outils d'aide à la visite impliquant des temps trop longs de manipulation. Elle prend soin, cependant, de s'appuyer sur un maximum de supports sensoriels concrets, inhérents au circuit de visite retenu.

*Solliciter
en amont
les partenaires
associatifs.*

*Mettre en place
des visites tests
avec des visiteurs
d'âges différents.*

*Organiser
des réunions bilan
avec les
encadrants.*

Repérer les objectifs de la visite

Pour les groupes gérés par des associations organisatrices de loisirs ou de vacances, la visite commentée représente le plus souvent une sortie de proximité ou de divertissement.

Pour les adultes, l'objectif de la visite est déterminé avec le responsable du groupe, l'éducateur ou tout autre encadrement. Cette visite peut s'intégrer dans un programme professionnel, ou être conçue comme une sortie de divertissement ou de vacances touristiques.

Si le groupe est en situation d'apprentissage (jeune public), les prestations à privilégier sont de l'ordre des activités éducatives. La visite commentée peut être une introduction (première découverte du site) efficace au déroulement d'une future activité éducative plus développée (cycle). L'objectif de la visite est alors déterminé avec l'instituteur ou l'éducateur, en fonction de son intégration dans un programme scolaire, de développement ou de découverte.



**Lorsque les mots
ne suffisent pas,**
le médiateur
image ses propos :
simulation
du pincement
d'une corde.
*Visite du musée,
Cité de la musique.*

Offre culturelle encadrée

Les dispositifs Patrimoine

La visite commentée

Créer des synopsis de visite répondant aux objectifs choisis

Il s'agit de créer les visites les plus profitables et confortables possible. Les objectifs définis en amont de la visite avec les accompagnateurs du groupe doivent permettre de construire des propositions adéquates, celles-ci découlant le plus souvent de choix effectués à partir de la visite commentée tous publics.

• Adapter les contenus

Des contenus simples et concrets qui évitent au maximum les données conceptuelles.

Les contenus sont à fixer avec l'encadrement du groupe, en fonction des motivations de la visite et de son éventuelle inscription dans un projet culturel. L'intervenant ne fait passer qu'un seul message ou concept à la fois. Il crée des liens avec la vie quotidienne, donne des exemples, insère des anecdotes concrètes – autant de bons moyens pour intéresser ses visiteurs et les faire participer. Il utilise la notion de temps avec prudence et reste si possible dans ses dimensions quotidiennes (déroulement d'une journée, d'une semaine...). Il évite de focaliser le discours sur le contexte historique et la chronologie, sauf si ceux-ci sont fondamentaux pour la compréhension. Dans ce cas, il les explique simplement ; si l'établissement ou le site le permet, il associe un visuel ou un matériau à une époque donnée, pour en faciliter la compréhension, et prend le temps d'expliquer en quoi telle date ou telle période est importante.

• Mettre en place un fil conducteur ou des thématiques

L'intervenant définit un fil conducteur qui se déroule au maximum, autour de deux thématiques (une est souvent suffisante). Il choisit de préférence, parmi les thématiques abordées pendant la visite classique, celles en lien avec la vie quotidienne ou fondamentales dans la lecture du site. Il évite les thématiques traitant de la symbolique (spirituelle, religieuse, politique, etc.), abstraite et difficiles à aborder.

• Choisir un circuit de visite

L'intervenant appuie son discours sur des éléments sensoriels. Il sélectionne les supports déjà existants, inhérents au circuit de visite du site, qui permettent d'aborder de façon concrète les thèmes retenus : statuaire, peinture, mobilier... Ce choix détermine les emplacements des stations/arrêts nécessaires à l'observation des œuvres.



Le rapport direct à l'objet (vrai squelette de quadrupède) favorise l'appropriation des messages (locomotion, etc.).
Exposition temporaire « Mammouths », Muséum national d'histoire naturelle.

Offre culturelle encadrée

Les dispositifs Patrimoine

La visite commentée

Autour de la médiation

L'intervenant est disponible et attentif aux réactions des visiteurs afin d'adapter les modes d'échange et de médiation aux profils des groupes accueillis. Il évoque fréquemment la position du groupe dans l'espace global pour éviter la désorientation. Il prévoit un rythme d'intervention adapté, s'appuyant sur une approche basée sur le dialogue et l'échange sous forme de questions/réponses, l'expérimentation personnelle, la mise à contribution de tous les sens. En veillant à rester maître de son groupe, l'intervenant peut inviter une personne qui aura montré une volonté de s'exprimer, à témoigner de son expérience. La démarche contribue à rendre la visite plus détendue, valorise l'expérience des personnes handicapées mentales, crée du lien, intéresse le groupe et maintient le contact.

Sécurité et confort d'usage

L'intervenant veille à la sécurité et au confort des visiteurs tout au long du circuit de visite. Il introduit des stations assises et des arrêts dans des lieux confortables. Il évite si possible les parties difficiles du parcours de visite ou les signale au moment de la réservation et en cours de visite. Il s'agit de palier les difficultés de mobilité liées à certains troubles associés, ainsi que d'anticiper tout phénomène de fatigue, panique, claustrophobie, ou vertige (endroits sombres, pièces étroites, niveaux hauts...).



La visite commentée.

Repérage des sources lumineuses, appréhension sensorielle des espaces, du mobilier et des circulations, participent à la découverte interactive du lieu. La comparaison avec un habitat traditionnel (rapports espaces/fonctions) permet de rendre tangibles les objectifs de l'architecte. *Villa Savoye, (Le Corbusier, architecte), Poissy, Centre des monuments nationaux.*



Pouvant se décliner sous forme de visite contée, théâtralisée, etc.,
la visite ludique est tout particulièrement adaptée aux publics handicapés mentaux.

Offre culturelle encadrée Les dispositifs Patrimoine

La visite ludique

L'intervenant d'une visite ludique peut être soit un animateur de l'établissement, soit un intermittent du spectacle formé à l'accueil de personnes intellectuellement déficientes.

En compagnie d'un personnage ayant vécu dans le site

Avec ce type de visites, la personne handicapée mentale est plongée dans le vécu de personnages et peut ainsi faire des rapprochements avec son propre quotidien. Le choix se porte sur des figures fortement repérées et connotées ou des figures encore présentes dans la société actuelle. Le port du costume et la mise en scène ajoutent à la crédibilité de la démarche et représentent un support efficace pour l'imagination des visiteurs. Costumes et accessoires sont à travailler comme autant d'outils porteurs de messages pédagogiques.

Visite contée et animation théâtralisée

L'approche est ludique et participative, le conteur ou le comédien favorisant le dialogue ou contact avec les visiteurs. Les intermèdes chantés, dansés, musicaux... sont appréciés pour leur apport pédagogique, leur rôle de médiation, et aussi pour les respirations qu'ils représentent dans le déroulement de la visite.

Les scénarios élaborés doivent prendre en compte à la fois les spécificités du site et les capacités des publics reçus, et être en lien avec l'éventuel projet d'établissement. Le fil conducteur de narration est simple et cohérent : il respecte autant que possible l'unité de lieu, de temps et d'action, et évite une multiplicité de personnages. L'humour est à manier avec prudence, le comique devant rester un comique de situation. L'ironie ou le second degré sont à éviter.



Le conte permet une approche ludique des contenus de la visite.

Il s'adapte aussi bien au public jeune qu'au public adulte déficient intellectuel. Il permet de mieux capter l'attention des visiteurs, souvent volatile dans la durée.
Visite contée, musée de la Musique.

Menés par des intervenants spécialisés dans les actions éducatives, les ateliers offrent une approche ludique, concrète et interactive du site grâce à l'utilisation d'outils pédagogiques.

Offre culturelle encadrée Les dispositifs Patrimoine

Les ateliers

Les ateliers s'articulent autour de visites découverte ou thématiques d'un site suivies, en atelier, d'activités de manipulation ou de production (moulage, dessin, activité plastique, pratique musicale).

Les animateurs ou intervenants peuvent être des chargés d'actions éducatives, des chargés d'action culturelle, des spécialistes d'une discipline formés à la pédagogie (conteurs, plasticiens, musiciens...).

Choix de l'atelier

Toutes les activités d'ateliers, ou presque, sont adaptables aux personnes déficientes intellectuelles, et notamment les ateliers proposés aux publics scolaires (par exemple ceux basés sur les thèmes de la vie quotidienne, du jardin et des plantes, les ateliers d'architecture, musique, danse, théâtre ou conte...).

Le point de vigilance principal reste la nécessité de s'assurer, auprès des accompagnateurs et de la structure, que les activités proposées ne sont pas contre-indiquées pour certains participants (gènes, angoisses...).

Le choix de l'atelier s'effectue en veillant à la fois à l'âge des personnes handicapées mentales mais également à leurs niveaux d'apprentissage. Pour un groupe de personnes adultes, ce choix est important, car celles-ci peuvent éprouver de la gêne ou une réticence à certaines mises en activité (expression corporelle, jeu scénique...), souvent accrues par un manque de confiance en elles et en leurs capacités.

Élaboration d'un synopsis d'atelier

Pour élaborer le synopsis de l'atelier, il convient de déterminer les objectifs, les thèmes abordés et leur pertinence, le vocabulaire, le fil conducteur, les échanges et modes d'échanges, les séquences de mises en activité.

Pour ce qui concerne le public jeune, les objectifs à déterminer ne sont pas nécessairement similaires à ceux d'ateliers pour groupes scolaires qui, privilégiant les situations d'apprentissage, ne sont pas forcément les plus performants pour le public ciblé. Il est donc préférable d'opter pour un atelier à objectif de découverte et d'appropriation d'un lieu patrimonial. L'animateur choisit un nombre de thèmes réduits mais avec plusieurs approches possibles selon les réactions des personnes (notamment plusieurs mises en activité éventuelles). Le fil conducteur peut être repéré et répété lors de l'intervention.



« De manière verbale ou non, tous les enfants manifestent leur joie à l'écoute du son qu'ils produisent. Il y a une véritable rencontre avec l'instrument et le son. »



Atelier de pratique musicale, Cité de la musique.

Offre culturelle encadrée Les dispositifs Patrimoine

Les ateliers

De l'intérêt d'une démarche pluridisciplinaire

Au même titre que pour les publics scolaires, il s'agit de privilégier une démarche comprenant une approche fondée sur le dialogue, la mise en activité, l'expérimentation personnelle qui place le visiteur handicapé mental au centre du processus de découverte mettant tous ses sens à contribution.

Pour des ateliers ou cycles d'ateliers avec des approches pluridisciplinaires (musique, danse, arts plastiques...) et comprenant plusieurs intervenants, il est important de veiller à la coordination des différentes séquences. L'intérêt de cette démarche est de reformuler les mêmes thématiques sous des formes différentes et variées : approche artistique, gestuelle, sensitive, émotionnelle...

Pour les cycles d'activités, l'équipe d'animation détermine le nombre d'interventions et leur rythme, en tenant compte des capacités de compréhension et de concentration du groupe. À travers les différentes approches proposées, privilégier les temps d'appréhension de l'espace et des collections, de manipulation des outils ou supports, d'échanges avec le groupe.

La variation des modes d'approche favorise un travail sur la mémoire et une appropriation à long terme et enrichit, au fil des séances, les échanges entre les personnes handicapées mentales et les intervenants.

« Observer et toucher.
Agir en collant, coloriant,
découpant facilite
la concentration.



Une approche ludique et sensuelle des œuvres.

Invitation à toucher des moulages les yeux bandés dans la galerie tactile pour découvrir la sculpture.

Jeux de rôles et études des différentes sources d'éclairage pour faire comprendre l'importance de la lumière dans la peinture.

Découverte de la représentation du corps et de ses mouvements dans la sculpture sous la conduite d'un mime, puis façonnage d'une figurine en terre crue, etc.

Atelier « Croquis »,
Musée du Louvre.



Attractifs, festifs, les événementiels sont l'occasion de renouveler l'intérêt d'un public fidélisé sur une offre pérenne. Ils permettent aussi de toucher un nouveau public, moins coutumier de la sortie culturelle, attiré par des manifestations « exceptionnelles ».

Offre culturelle encadrée Les dispositifs Patrimoine

Manifestations et expositions temporaires

Pour ce type d'événements ponctuels ou programmés sur une courte période, la mise en place d'un protocole d'accueil inscrit dans la durée ne peut être appliquée. Le mot d'ordre est donc l'anticipation. Le lien préalable avec le réseau « fidélisé » des professionnels de l'encadrement est indispensable pour préparer la rencontre.


Préparer la visite

Il s'agit impérativement de développer et mettre à disposition des structures, associations ou familles organisatrices de la sortie, des outils de préparation à la visite (en amont du déplacement), aptes à optimiser la participation des personnes handicapées mentales sur une venue unique. Ces documents préparatoires doivent être disponibles en ligne sur le site Internet de l'établissement et téléchargeables ou être envoyés à la demande.

Conçus en direction de l'encadrement familial ou professionnel, mais également en direction des personnes déficientes intellectuelles elles-mêmes, ils peuvent être rédigés sur plusieurs niveaux de compréhension, dont un répondant aux critères d'accessibilité précédemment développés.

Diffuser des documents préparatoires attractifs, ludiques et pédagogiques.



De nombreuses activités mixtes, accessibles, sont proposées aux personnes handicapées mentales (ateliers, animations, etc.). Ces activités sont repérées sur le programme de la manifestation par le pictogramme  Fête de la science, Cité des sciences et de l'industrie.



**Interactivité, approche ludique et multisensorielle
sont plus que jamais à privilégier
pour des dispositifs non inscrits dans la durée.**

Offre culturelle encadrée Les dispositifs Patrimoine

Manifestations et expositions temporaires


Un accueil et des animations circonstanciés

Les modalités d'accueil et les propositions d'animations doivent être attractives pour favoriser la participation des personnes handicapées mentales sur une venue unique : interactivité, approche multisensorielle, etc.

Qu'elle s'inscrive ou non dans le cadre de manifestations temporaires, la signalétique culturelle doit, si les problématiques abordées présentent des niveaux de difficultés d'appréhension avérés, être accessible, et des outils de médiation adaptés doivent être proposés aux publics ciblés. Des activités d'approfondissement (ateliers de création, etc.) peuvent également être mises en place dans l'établissement sur la durée de la manifestation.

Dans tous les cas, la prise en charge des personnes déficientes intellectuelles, souvent moins préparée que pour des activités pérennes, sera assurée par des équipes sensibilisées et/ou formées.

Une communication ciblée

Il est essentiel de communiquer très en amont sur ces événementiels auprès du public concerné (presse spécialisée et tout public, contacts relais partenaires, sites Internet spécialisés, etc.). Les propositions adaptées seront identifiées et facilement repérables (pictogramme ). Les conditions d'accessibilité clairement et exhaustivement notifiées.

Dispositif interactif
« Teste tes réflexes ».
Exposition « Le corps »,
Cité des sciences et
de l'industrie.



Des sculptures
réalistes de grandes
têtes de cétacés
peuvent être touchées
par les visiteurs.
Exposition temporaire
« Incroyables cétacés »,
Muséum national
d'histoire naturelle.



Théâtralisation
du « cabinet de
curiosités » visuellement
ludique et attractive.
Exposition temporaire
« Dragons », Muséum
national d'histoire
naturelle.



Offre culturelle encadrée

Les dispositifs Spectacle vivant

L'accès au spectacle est complexe pour les personnes handicapées mentales, ou avec un handicap s'accompagnant de troubles du comportement. L'accueil d'un public à qui il peut arriver de parler fort, de rire, de crier ou d'applaudir, de bouger dans tous les cas, pose effectivement problème dans les salles de théâtre, de danse ou de cinéma.

Venir au théâtre ou à l'opéra représente cependant l'occasion de se confronter aux règles du spectacle (en investissant le rôle de spectateur), de développer ses capacités d'attention (en respectant le silence pendant la représentation), et d'exprimer un point de vue personnel (en échangeant avec les autres, en mettant des mots sur ses ressentis).

Quelle programmation choisir ?

Tous les types de spectacles peuvent être programmés, sans appréhension ou idées reçues, surtout lorsqu'il s'agit de musique ou de danse. Il est préférable cependant de choisir des programmations générant la transmission d'émotions multiples, riches en stimuli sensoriels.

*Une concertation
indispensable
avec
l'encadrement.*

Sont à privilégier des spectacles visuels, sonores, en mouvement, sur des séances courtes n'excédant pas une heure et demie.

Un entretien préalable avec les responsables de la structure spécialisée permet de construire une offre adaptée et proposer un choix pertinent au sein d'une programmation.

« La programmation privilégie
la relation au sensoriel
et aux émotions.



Des spectacles attractifs.

La Lune / Der Mond,
opéra de Carlo Orff,
d'après le conte de
Grimm.
Spectacle de
la programmation
Jeune public
de l'Opéra national
de Paris, accessible
aux groupes d'élèves
en classe d'intégration
dans le cadre des
matinées pour scolaires.

Les enseignants
ont la possibilité
de rencontrer
les artistes
de la production,
en amont
du spectacle.

Offre culturelle encadrée

Les dispositifs Spectacle vivant

Protocole d'accueil pour les groupes

L'accueil des groupes de personnes handicapées mentales se fait naturellement. Le personnel d'accueil doit être sensibilisé aux problèmes liés à cette déficience afin d'anticiper les réactions et attentes.

Aucun placement spécifique ne s'impose dans la salle de spectacle sauf si les encadrants le précisent (à proximité des sorties, des toilettes, placement homogène ou divisé du groupe...). Un dossier préparatoire peut être envoyé aux responsables des groupes reçus. Il comporte des informations sur le spectacle : artistes, compagnie, histoire résumée de la pièce ou de la composition, visuels du spectacle, partitions, dossier de presse, dossier pédagogique avec pistes d'étude préalables, adapté aux personnes handicapées mentales, qui ne peuvent être assimilées au jeune public.

• Avant le spectacle

Une visite préalable de l'établissement est recommandée. La découverte des coulisses, de la scène, de la salle, permet de limiter les facteurs anxigènes liés à la méconnaissance du site. Les costumiers, régisseurs, techniciens son/lumière, décor, sont des relais importants dans l'appréhension du lieu et de ses activités.

• Après le spectacle

Une rencontre – lecture/démonstration, animations, débat... – peut être proposée pour favoriser l'échange entre les personnes handicapées et les artistes, très souvent réceptifs à ce type de proposition. Ces rencontres sont riches et font naître de nouvelles émotions. Un retour sur le ressenti est nécessaire pour évaluer et affiner l'offre adaptée. Il peut s'agir d'une enquête de satisfaction, d'un entretien téléphonique ou d'un échange de vive voix avec l'équipe d'encadrement du groupe.

La rencontre avec les professionnels et la découverte de leurs métiers participent à la familiarisation avec les lieux.



Un parcours artistique adapté :
le partenariat du Théâtre National de Chaillot et de l'UPI du collège Rognoni.

- concertations régulières entre la responsable de l'UPI et l'interlocutrice du théâtre
- préparation de la sortie au sein de l'établissement
- visite du théâtre (scènes, coulisses, loges, machineries, réserve de costumes...)
- choix de spectacles adaptés en lien avec le projet du groupe
- rencontres et échanges avec les interprètes à l'issue des représentations
- atelier de pratique artistique par un artiste d'une compagnie programmée, au sein du collège.

« Différents protocoles peuvent être mis en place pour préparer la venue au spectacle. »

Offre culturelle encadrée

Les dispositifs Cinéma

L'expérience innovante de Ciné-ma différence

L'objectif de Ciné-ma différence est que tous les spectateurs, quelles que soient leurs difficultés, leur façon de communiquer leurs émotions, puissent se familiariser avec les règles d'une salle de spectacle.

Un protocole d'accueil adapté

Encourager l'accès au cinéma grâce à des séances encadrées limitant les facteurs anxieux.

Les séances ont lieu à une fréquence régulière, dans des cinémas tout public. Un minimum d'aménagements techniques est apporté pour limiter les facteurs anxieux : lumière s'éteignant doucement, son abaissé. L'essentiel du protocole repose sur un accueil et une médiation assurés par des bénévoles formés.

Chaque spectateur est accueilli, informé et guidé jusqu'à sa place. Avant la projection, les règles du jeu de ces séances un peu particulières sont rapidement expliquées. Cette annonce évoque des situations très concrètes pouvant survenir pendant la projection et permet, en les dédramatisant et en les rendant collectives, de détendre les accompagnants concernés et d'informer les spectateurs non handicapés présents.

Pendant le film, les bénévoles se placent aux points clés de la salle. Visibles grâce à leurs gilets fluorescents, munis de lampes de poche, ils peuvent « entourer » un spectateur un peu stressé, rassurer les accompagnants, rappeler que si le spectateur a besoin d'une pause, il peut sortir et revenir tranquillement le moment venu.

L'absence de pression amène un retour au calme beaucoup plus rapide.

À la sortie, quelques mots sont à nouveau échangés pour commenter la séance achevée.

Une programmation accessible

La programmation des films prend en compte l'âge, les capacités et les intérêts très divers des spectateurs. Elle s'appuie sur la nécessité de :

- passer des films français, ou en version française ;
- projeter des films courts ;
- porter une attention particulière au rythme (éviter les films au rythme très rapide), au ton (éviter les films remplis d'allusions et dotés d'un humour au second degré) et à la bande-son, facilement anxieuse (les films de guerre, d'horreur, etc., sont déconseillés).

« À cette séance,
la norme c'est nous ! »



Ciné-ma différence favorise l'accès aux loisirs et à la culture des personnes en situation de handicap par le biais du cinéma. Elle aide des associations à monter et à animer une séance dans leur ville. Des professionnels du cinéma, de la culture et du handicap apportent à l'association leurs compétences et leur diversité d'approche.

www.cinemadifference.com



Le public handicapé mental est pris en charge de façon régulière dans toutes les catégories de bibliothèques/médiathèques, en partenariat fréquent avec des instituts médico-éducatifs, des hôpitaux de jour, des établissements et services d'aide par le travail et des institutions spécialisées de proximité.

Offre culturelle encadrée

Les dispositifs Bibliothèque et médiathèque

Un fonds documentaire diversifié et une gamme de services et d'activités adaptés.

Les bibliothèques/médiathèques ont pour mission première de promouvoir et de donner accès, facilement et au plus grand nombre, à l'essentiel de la production éditoriale française et étrangère (qu'il s'agisse de livres, de revues, de disques, de DVD ou de produits multimédia, et quels que soient les domaines, littéraires et documentaires).

Placées au cœur du réseau de partenaires culturels de leur commune d'implantation (musée, théâtre, conservatoire, école de musique, école de danse, etc.), elles organisent également de nombreuses manifestations qui complètent leur mission de conservation et de diffusion.

Relais pour les structures locales et outil de dynamisation du partenariat dans le domaine culturel, la bibliothèque/médiathèque constitue un pôle attractif pour favoriser la fréquentation des publics non lecteurs.

Les collections

D'une manière générale, une attention particulière est à apporter aux acquisitions et aux collections adaptées dans les fonds existants : ouvrages privilégiant l'illustration (albums pour tous niveaux), DVD en audio et visiodescription, histoires au schéma narratif simple sans être simpliste, livres en gros caractères, livres sur CD lus par des comédiens, fonds musicaux, etc.

Les ouvrages fondés sur une approche sensorielle (livres à toucher, livres odorants, livres pop-up, livres sonores) sont également spécialement adaptés.

Atelier de lecture.
Médiathèque
Floresca-Guépin,
Nantes.

Lieu d'échange et de confrontation d'expériences dans le domaine du handicap au sein des bibliothèques, la commission handicap de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) réunit des professionnels de bibliothèques publiques, universitaires et spécialisées dans le handicap. Elle organise des ateliers et des rencontres thématiques lors des congrès de l'ABF ou dans le cadre du Salon du livre.

www.abf.asso.fr



Un réseau de bibliothèques publiques pour mutualiser les expériences

La mission Lecture et handicap de la Bibliothèque publique d'information, en lien avec la direction du Livre et de la Lecture, conduit des actions visant au développement des services pour les personnes handicapées. Elle est également en charge de la veille professionnelle, de la diffusion de l'information et de la formation sur ces problématiques.

Elle soutient la constitution d'un réseau de professionnels des bibliothèques en charge des services dédiés à l'accueil des personnes handicapées.

Objectifs

- Favoriser une réflexion prospective sur les évolutions des outils, les technologies, les méthodes et les pratiques professionnelles.
- Structurer ce réseau de professionnels grâce à un outil permanent de collaboration.

ALPHABib : un outil collaboratif pour améliorer l'accueil des personnes handicapées en bibliothèque

Site de référence, offrant la possibilité de mutualiser de la documentation et des expériences consacrées à l'accueil des personnes handicapées, cet outil de réflexion et de production doit conduire les participants à produire et à expérimenter de nouvelles pratiques. La mission Lecture et handicap est chargée de structurer et d'alimenter le wiki, et en coordonne la modération.

Axes de travail

- Fiches techniques et pratiques : Quels outils pour les professionnels ?

- Technologies et handicap : veille technologique partagée.
- Édition adaptée et bibliothèques numériques : Quelles collections pour les personnes handicapées ?
- Animations : Comment rendre accessibles les animations proposées en bibliothèque ?
- Aspects organisationnels et techniques : Quels projets collaboratifs ou itinérants peuvent être proposés ? Recensement d'expériences innovantes...
- Évaluation des services proposés en bibliothèques : fréquentation et utilisation, adéquation aux besoins, médiation et accompagnement.

<http://alphabib.bpi.fr>

Offre culturelle encadrée

Les dispositifs Bibliothèque et médiathèque

Les services dédiés

- Équipements : postes informatiques ou stations multimédias adaptés aux personnes éprouvant des difficultés d'accès à l'écrit (claviers simplifiés, agrandisseurs de caractères et synthèses vocales, logiciels et CDrom ludo-éducatifs).
- Accompagnement dans la bibliothèque, proposé sur demande aux personnes en situation de handicap, par un membre du personnel formé.
- Prêt et portage à domicile et dans les établissements spécialisés (navette, bibliobus, etc.).
- Bibliothèque numérique : prêt de documents proposés en téléchargement et adaptables à tout support de lecture numérique, pour les personnes éprouvant des difficultés de déplacement ou d'adaptation à l'environnement.

Les activités adaptées ou dédiées

- Écoutes musicales en discothèque : découvertes musicales thématiques, préparation à la sortie en concert, rencontres avec des musiciens...
- Lectures (contes) en bibliothèque, pouvant être accompagnées d'une mise en scène particulière (projection de diapositives, bruitages, mise en musique, jeux de lumière...).
- Jeux adaptés en ludothèque.
- Ateliers de création (multimédia, poésie, etc.).

Des partenariats inscrits dans la durée avec le tissu culturel et associatif de proximité

Que ce soit dans le cadre d'un accueil régulier à l'espace multimédia, en ludothèque ou pour des activités adaptées, la médiathèque répond fréquemment aux demandes de structures d'accueil spécialisées de proximité pour des interventions inscrites dans la durée : visites régulières d'enfants en institut médico-éducatif, jumelages entre établissements scolaires des milieux ordinaire et spécialisé autour d'activités mixtes, ateliers de création avec des établissements et services d'aide par le travail (ESAT), etc. Ces partenariats, dont l'objectif est avant tout ludique ou pédagogique (mise à disposition d'équipements adaptés), sont plus ou moins formalisés. Ils nécessitent néanmoins une réflexion concertée entre participants et intervenants, permettant d'élaborer un programme et de faire jouer la complémentarité des services proposés.



Une action structurée, installée dans la durée à la médiathèque de Gonfreville-l'Orcher

Une équipe dédiée à l'accueil des publics en situation de déficience intellectuelle, composée d'un membre de chaque section de la médiathèque, mène des actions multiples : ateliers mixtes (création multimédia, création de bande dessinée, poésie et calligraphie) ; accueil régulier à l'espace multimédia et consultation des logiciels et CDroms ludo-éducatifs ; séances de contes adaptés et animations lectures régulières.

www.gonfreville-l-orcher.fr

Autour d'une animation mensuelle, exploitée entre chaque séance par l'équipe d'encadrement de la structure d'accueil, la médiathèque Jacques-Prévert accueille un groupe d'adultes handicapés mentaux. Les lectures sont un succès, malgré le caractère aléatoire de

l'ambiance de chaque rencontre. Dans la durée, les progrès sont indéniables : le personnel, les lecteurs, les conteuses et le groupe prennent leurs repères. *L'« heure du conte » à la médiathèque Jacques-Prévert, Dives-sur-Mer.*

www dives-sur-mer.com



Atelier de lecture.
Médiathèque
Floresca-Guépin,
Nantes.

En partenariat avec la Ville de Nantes, la médiathèque Floresca-Guépin et la Maison de quartier de Doulon, le spectacle, conçu avec des comédiens handicapés mentaux, s'intègre à une déclinaison d'animations coordonnée par la médiathèque. Le succès est tel que certaines personnes

handicapées mentales reviennent ensuite seules à la bibliothèque. *« Tant pis s'il pleut » avec la Compagnie e-magine ! Art Vivant, médiathèque Floresca-Guépin, Nantes.*

www.nantes.fr

Certaines activités, proposées hors établissements culturels, permettent soit d'optimiser l'expérience vécue dans le cadre d'une sortie, soit d'atteindre des publics pour qui le déplacement représente un obstacle rédhibitoire à l'activité.

Offre culturelle encadrée

Activités « hors les murs »

Enrichir et diversifier l'offre culturelle.

Patrimoine

Dans le cadre de partenariats, les établissements culturels peuvent être amenés à proposer des animations « hors les murs », dans l'institution d'accueil, pour des publics désirant prolonger des activités engagées en leur sein (ateliers, etc.). Ces activités permettent d'inscrire le projet dans la durée et d'accroître sa pertinence et son efficacité auprès du public concerné. Il arrive également que ces animations soient proposées à des groupes ne pouvant quitter leur institution.

Événementiel et spectacle vivant

Dans le même but, une visite d'une exposition temporaire ou une sortie au théâtre, peuvent être anticipées ou prolongées « hors les murs », grâce à des animations proposées par des intervenants culturels, artistes, etc. D'autres sorties en lien avec la manifestation peuvent également être organisées pour le groupe, afin d'approfondir la démarche amorcée.

Bibliothèques/médiathèques

Hors les murs, les interventions en bibliothèque/médiathèque s'inscrivent de façon préférentielle en partenariat avec d'autres équipements culturels de proximité (théâtre, opéra, musée) : activités inclusives (c'est-à-dire communes à tous les publics) autour de productions culturelles et artistiques (spectacles, expositions, etc.) et activités dérivées dédiées (rencontres avec des artistes, etc.). Elles font l'objet, au minimum d'une concertation entre établissements culturels concernés, au mieux d'un partenariat conventionné fixant le cahier des charges du montage des activités proposées (répartition des interventions, etc.) par chacun des établissements.

Toucher de nouveaux publics.

« Aller à la rencontre des publics : une autre manière de penser l'offre. »



Atelier danse pour la classe de l'UPI du collège Rognoni ayant assisté au spectacle « La Belle », de la compagnie de Nasser-Martin Gousset, au Théâtre National de Chaillot. L'animation est menée au sein du collège par un danseur de la compagnie, en complément et clôture d'un parcours artistique adapté, mené en partenariat avec le Théâtre National de Chaillot.



Offre culturelle encadrée

Outils d'aide à la visite

Du rôle du multisensoriel et de l'interactivité

Les supports et outils multisensoriels, interactifs, ont un fort intérêt pédagogique car ils permettent de partir de constats et du ressenti du visiteur déficient intellectuel pour aller vers une explication cognitive et conceptuelle. Il peut s'agir de documents iconographiques, de supports associant textes et images, d'éléments multisensoriels et interactifs, audio, plans, croquis permettant de se repérer et de se situer dans l'espace...

Les outils et les supports conçus pour des ateliers à destination des scolaires peuvent être utilisés avec les publics handicapés mentaux (dans la mesure où l'âge et le niveau d'apprentissage pour lesquels ils ont été conçus correspondent aux besoins de ces publics). Une maquette volumétrique et démontable, une mallette multisensorielle, des échantillons ou reproductions de matériaux et décor, peuvent être utiles pour diverses manipulations.

En revanche, des livrets pédagogiques, des jeux de pistes conçus pour un niveau scolaire déterminé ne conviennent pas forcément à des personnes handicapées mentales sans une adaptation préalable.

L'adaptation des documents et supports existants se fait en fonction du niveau d'apprentissage et de connaissance des personnes déficientes intellectuelles. Par exemple, si certaines personnes ne savent pas lire, les supports audio, iconographiques et multisensoriels sont à privilégier.

Les structures ou partenaires associatifs peuvent soutenir les établissements aux stades de l'élaboration et de la validation d'outils adaptés d'aide à la visite. Ne pas hésiter à les solliciter en amont de toute mise en œuvre de projet.

Matériaux à toucher,
bruits, odeurs, etc.
Malle pédagogique
de la Bibliothèque
nationale de France
(détail).



« S'appuyer sur des outils
multisensoriels
pour capter l'attention.

Offre culturelle encadrée Le livret de visite



Conçus par l'association des PEP 75, parcours destinés aux enfants ou jeunes adultes handicapés mentaux, accompagnés de leur famille, en centre de loisirs, en classe d'intégration scolaire ou unité pédagogique d'intégration en établissement spécialisé.

Initiative
Parcours
culturels
« Musées
en liberté ».



Destinés à un public ayant accès à la lecture, ils comportent un livret jeune, un livret accompagnateur, et un parcours audio, au format mp3 abordant de façon ludique l'histoire des sites. Ils sont disponibles sur sites ou téléchargeables en ligne. www.museesenliberte.fr



Outils

Un livret de visite dédié aux enfants handicapés mentaux est le plus souvent une adaptation de supports d'animations encadrées destinées aux groupes jeune public dans le cadre d'activités pédagogiques. Il reprend les prescriptions générales (forme, présentation du texte, recours aux images, etc.) formulées pour le document de visite.

Un outil ludique

On veillera à privilégier les accroches ludiques et concrètes, en lien avec le quotidien, plutôt que la démarche d'apprentissage et d'acquisition de connaissances. Pour répondre aux besoins liés à la diversité des publics ciblés, il convient de proposer soit plusieurs niveaux de lecture et de compréhension, soit plusieurs niveaux de difficulté pour une même sélection d'information (surtout lorsque le livret inclut des rubriques s'apparentant à des jeux).

Un outil multifonction

Support d'aide au repérage et à la découverte du parcours-découverte pendant l'activité *in situ*. Le livret de visite peut servir à l'équipe d'encadrement de la structure, en amont de l'activité, pour préparer la venue sur le site. Il est souhaitable, à cet effet, de pouvoir le proposer en téléchargement sur le site Internet de l'établissement culturel. Il peut également servir d'outil d'aide à la restitution, suite à la visite, dans le cadre d'activités au sein de l'institution.



Les outils multisensoriels sont particulièrement adaptés aux publics en situation de handicap mental, facilitant une découverte intuitive et ludique, en amont ou en aval d'une découverte plus approfondie. Leurs atouts sont l'approche sensorielle, la manipulation et l'expérimentation.

Offre culturelle encadrée La station et la mallette multisensorielles



Maquette de fourmilière en écorché, terrarium avec de vraies fourmis à observer en surface et sous la terre (tunnel), multimédia (écran tactile à effet de loupe).
Station multisensorielle, Cité des enfants, Cité des sciences et de l'industrie.



Le bestiaire des plafonds peints du cloître de Fréjus et la statuaire funéraire royale de la basilique de Saint-Denis : fac-similés tactiles, senteurs, multimédia.
Mallettes multisensorielles, Centre des monuments nationaux.



L'approche multisensorielle favorise l'ancrage des contenus.

La station multisensorielle : un outil en accès libre dans le parcours de visite.

Les outils multisensoriels sont constitués de divers éléments utilisés seuls ou à combiner : moulages d'œuvres, échantillons de matériaux, mises en ambiance sonore ou olfactive, etc. Ils se déclinent sous deux formes, conditionnant le contexte de leur utilisation.

La station est fixe, sur support, située en un point particulier du parcours de visite et intégrée à la scénographie. Proposée en accès libre pour tous les publics, elle offre une compréhension concrète, une approche interactive, intuitive et cognitive par le biais de tous les sens ; elle complète ou remplace les cartels scientifiques du parcours de visite.

• **En visite libre** : la station comporte des éléments interactifs et un commentaire sonore offrant un « mode d'emploi », une mise en contexte et des explications sur l'approche sensitive et interactive.

• **En visite encadrée** : un ou deux éléments de la station sont sélectionnés pour une manipulation lors d'une étape choisie du parcours de visite (échantillon de matériaux, par exemple).

La mallette multisensorielle : un outil utilisable avec un médiateur.

La mallette est transportable, s'utilise en partie ou totalité et requiert un accompagnateur (animateur, enseignant) ; elle propose une approche multisensorielle d'une thématique du site.

• **En visite encadrée** : un ou deux éléments de la mallette sont sélectionnés pour être manipulés lors d'une étape choisie (échantillon de matériaux par exemple).

Lors d'un parcours-découverte, la mallette réunit plusieurs éléments de contenus à aborder lors des différentes étapes du parcours.

• **En atelier**, plusieurs utilisations de la mallette sont possibles :

- la proposer comme outil de première découverte en amont de la venue sur le site ;
- la mettre à disposition en aval de l'activité pour une phase de restitution hors du site, accompagnée d'un mode d'emploi et de fiches pédagogiques destinées à l'équipe d'encadrement ;
- l'exploiter dans le cadre de l'activité *in situ*, les éléments de la mallette étant utilisés par l'intervenant pour soutenir une approche sensorielle et personnalisée pour chaque participant.



Offre culturelle encadrée La maquette pédagogique et tactile



Fac-similés tactiles et sonores des globes de Coronelli. La pression de repères tactiles répartis sur l'ensemble du dispositif déclenche les commentaires sonores. Hall ouest de la Bibliothèque nationale de France, site François-Mitterrand.



Maquette pédagogique de la construction d'un arc en plein cintre. Ateliers du patrimoine de la Conciergerie, Centre des monuments nationaux.



La maquette tactile : un outil en accès libre dans le parcours de visite ou manipulable en atelier.

La maquette tactile est une représentation partielle ou globale d'un objet, d'une œuvre, d'un site en trois dimensions (fidèle représentation à échelle réduite et en volume), pouvant répondre à une double utilisation :

- se repérer, s'orienter, comprendre l'agencement des espaces ;
- apprendre et découvrir l'histoire d'un site dans sa chronologie, son architecture, ses étapes de construction.

Outil de médiation efficace, qui évite de longues explications, la maquette tactile facilite la représentation mentale de l'ensemble ou partie de l'élément ou des éléments présentés pour les visiteurs déficients intellectuels.

Trois types de maquettes sont à distinguer

- **Maquette de site**, d'objet ou d'œuvre qui donne une vision d'ensemble à une échelle réduite.
- **Maquette en écorché**, qui présente les différents niveaux du circuit de visite et des circulations d'un bâtiment.
- **Maquette évolutive**, démontable ou manipulable, qui permet de retracer la chronologie de construction d'un site, d'un objet ou d'une œuvre, et/ou d'appréhender différents éléments de son architecture ou de ses composantes.

Utilisations de la maquette

- **En visite libre**, la maquette doit pouvoir être laissée en accès libre tout public (au sein d'une exposition ou d'un parcours de visite). Lorsque la maquette tactile est fixe, faire coïncider son emplacement avec le déroulé de la visite. La maquette est située de préférence dans un lieu ou un espace d'interprétation accessible et confortable (hors pollution sonore et flux important de circulation). Elle peut intégrer un dispositif sonore servant de support narratif ou d'informations utiles à sa compréhension.
- **En visite encadrée ou en atelier**, la maquette sert de support de médiation à l'introduction de la visite (commentée, parcours-découverte et atelier).
- **En atelier**, la maquette évolutive, démontable, a toute sa place lors d'une séance interactive. Guidé par l'animateur, le groupe de visiteurs handicapés mentaux manipule les éléments de la maquette pour se représenter plus facilement tout ou partie du site, et comprendre son évolution à travers ses différentes étapes de construction. La maquette comporte à cet effet un jeu de codes couleurs approprié.

Offre culturelle encadrée Multimédia



Logiciels simples et ludiques pour jouer avec les sons et les images, gratuits en ligne, également utilisés en classes d'intégration scolaires et en instituts médico-éducatifs.
Exemple : « Les jeux de Lulu et le lutin malin ».



Solution logicielle globale simplifiant l'accès à l'ordinateur et à Internet.

Écrans tactiles.
Exemple : « Quand le doigt devient souris ». Logiciel rOOKi Edu.



Claviers simplifiés avec code couleurs et fonctions illustrées.

Le **Papoo** permet d'associer une image à un message vocal. Outil d'aide à la communication portable, très simple d'utilisation, il offre aux personnes handicapées un moyen d'expression intuitif au travers de pictogrammes.



Outils

Cédérom, jeux et logiciels ludo-éducatifs

L'animation et les activités développées autour des jeux ou logiciels ludo-éducatifs adaptés au handicap et à l'éducation spécialisée permettent aux ludothèques, bibliothèques ou médiathèques d'offrir des moments de rencontre et d'échange favorisant la socialisation. Ces activités visent aussi à construire de réels projets récréatifs et/ou d'apprentissage qui obéissent à un double objectif :

- stimuler de façon attractive le développement et la stimulation des fonctions cognitives ;
- développer la motricité fine dans le cas des jeux informatiques, et la motricité générale par des jeux faisant appel au corps.

Une utilisation sur place ou en ligne

Les producteurs et éditeurs de logiciels ludo-éducatifs adaptés à l'éducation spécialisée n'autorisent pas le prêt au public, mais uniquement la consultation au sein des établissements ayant acquis ces logiciels. Cependant, certaines sociétés de production de logiciels multimédia adaptés proposent la mise en ligne gratuite de leurs produits.

Des nouvelles technologies prometteuses

La recherche en matière d'usages des nouvelles technologies auprès des personnes déficientes intellectuelles est encore peu développée. Certaines sociétés ou bureaux d'études de recherche s'intéressent cependant au développement d'interfaces innovantes, attractives, intuitives et ergonomiques qui simplifient leur utilisation et peuvent être utilisées par les personnes en situation de handicap mental.

Offre culturelle encadrée La malle pédagogique



La malle pédagogique de la Bibliothèque nationale de France

La malle multisensorielle, autour du thème du livre, a été conçue particulièrement à destination des jeunes publics « empêchés » ou éloignés des pratiques culturelles traditionnelles.

Elle propose une approche des collections et des fonds de la bibliothèque ou de la médiathèque : matériaux à toucher, récits à écouter, illustrations, bruits, odeurs, parcours et jeux permettant de questionner et de construire sa visite.

Malle mobile, en 2 tomes de grand format, hall ouest du site François-Mitterrand.

Plusieurs utilisations de la malle sont possibles

- la proposer comme outil de première découverte en amont de la venue sur le site ;
- la mettre à disposition en aval de l'activité pour une phase de restitution hors du site, accompagnée d'un mode d'emploi et de fiches pédagogiques destinées à l'équipe d'encadrement ;
- l'exploiter dans le cadre de l'activité *in situ*, les éléments de la malle étant utilisés par l'intervenant pour soutenir une approche sensorielle et personnalisée de chaque participant.

« *Transportable, la malle pédagogique peut s'utiliser en partie ou totalité, sous condition d'accompagnement d'un professionnel.* »



Communication et développement des publics

Comment communiquer au mieux sur son offre culturelle adaptée ?

Tous les établissements culturels ayant initié cette démarche se heurtent plus ou moins à cette problématique d'ordre stratégique.

Sans une bonne diffusion de l'information, les personnes handicapées mentales fréquentent peu, spontanément, les sites culturels.

- 126 Des supports d'information adaptés aux différents publics
- 128 Un site Internet accessible à tous
- 130 Informer les prescripteurs




Des supports d'information adaptés

aux différents publics

Une communication ciblée s'attache à choisir des supports d'information correspondant au type de public visé.

Supports d'information adaptés au public individuel : documents grand public et sites culturels.

• **Le public individuel** se déplace seul ou en famille : épars, il est difficile à cibler. Insérée dans les documents d'appel grand public dans lesquels les personnes handicapées ou leur entourage sont amenés à chercher l'information, l'offre adaptée doit être facilement repérable grâce au pictogramme .

Ces documents peuvent également être diffusés dans les MDPH, et/ou distribués dans le cadre de permanences d'information organisées par des associations locales relatives aux sorties culturelles adaptées de proximité.

Les sites Internet sont également des supports d'information privilégiés. Il est donc important de veiller à leur accessibilité, dans leur forme comme dans leur contenu.

Supports d'information adaptés au public accompagné : documents et revues spécialisés, sites institutionnels.

• **Le public en groupes constitués** se mobilise via les responsables d'associations ou d'établissements spécialisés, organisateurs des sorties culturelles.

La diffusion d'informations peut se faire :

- dans la presse associative ou spécialisée « handicap » (exemple : la revue *Vivre ensemble* de l'Unapei, diffusée auprès de nombreuses personnes handicapées, parents et professionnels) ;
- dans des documents d'appel spécifiques en direction des associations et institutions spécialisées, lieux de vie et de prise en charge des personnes handicapées ;
- directement auprès des réseaux associatifs ;
- via Internet sur les sites institutionnels, sites spécialisés « handicap », sites associatifs ;
- via les salons spécialisés et professionnels du tourisme adapté, au travers des tours opérateurs spécialisés.



Lettres d'information des établissements culturels, presse associative, documents d'appels spécifiques... sont autant de supports de communication dont la mise en ligne facilite l'accès à tous.

« Cibler les différents relais. »


Afin de communiquer sur leurs offres, certains établissements culturels s'adressent le plus souvent aux équipes d'encadrement (ou à l'entourage familial). Il est cependant possible de proposer à une personne handicapée mentale d'accéder elle-même en ligne aux informations qu'elle recherche.

Un site Internet accessible à tous

Penser à une ergonomie d'interface simple d'utilisation. Organiser des tests utilisateurs pendant l'élaboration du produit. S'adjoindre les compétences de prestataires spécialisés dans l'accessibilité du Web.

Cet espace doit être conçu pour répondre aux besoins des publics ciblés, et proposer des contenus et une navigation adaptée.

Le minisite dédié : un repérage facilité

Le choix du site dédié permet de rassembler toutes les informations en direction des publics handicapés mentaux – informations habituellement disséminées dans les différentes rubriques du site général (plan d'accès simplifié, services adaptés, activités dédiées, etc.). Les internautes handicapés mentaux repèrent l'existence et l'accès de ces minisites dédiés grâce à l'apposition du pictogramme S3A ou  dès la page d'accueil du site général.

Une approche éditoriale et une navigation simplifiées

- **La charte graphique** est unique (structure des pages, positionnement des menus, codes couleurs, format des liens, etc.) pour assurer l'homogénéité du site.
- **La mise en pages** est aérée et respecte les consignes des textes « faciles à lire » applicables aux textes imprimés : police unique et standard, corps de textes de 14 points minimum, textes composés en drapeau, espacements constants et importants, contrastes renforcés, etc.
- **Les contenus sont** adaptés : vocabulaire simple, idée unique par phrase, syntaxe respectant la construction sujet/verbe/complément, informations regroupées par thématique, etc. Le niveau du contenu est ajustable en fonction de l'utilisateur : proposer un onglet « en savoir plus ».
- **Le multimédia** est privilégié pour ses avantages multiples : toucher les internautes ayant un accès restreint à l'écrit ; insérer des contenus d'appel ou culturels complémentaires (restitution de visites, extraits ou bandes annonces de spectacles, etc.) ; introduire de l'interactivité, en permettant à l'internaute de prendre le temps nécessaire à la compréhension et l'enregistrement des informations avant de faire ses choix.
- **Les images** sont toujours titrées, toujours en lien avec le texte auquel elles se rapportent ; elles sont fixes : éviter le recours aux fenêtres intempestives, aux caractères clignotants.
- **Les commentaires audio** sont utiles pour les internautes non lecteurs : dits lentement, ils ne comportent pas de musique de fond, peuvent être enregistrés selon des débits et des tons diversifiés. Si le commentaire est en rapport avec un texte, ce texte est lu mot pour mot, en soutien à l'effort de lecture. Le son (facteur anxiogène) est bridé.

« Une navigation et des contenus simplifiés pour les internautes handicapés.



Une ergonomie d'interface simple d'utilisation.

Site du Centre des monuments nationaux, rubrique « Visiteurs déficients intellectuels »

Le Centre des monuments nationaux a choisi de favoriser l'accessibilité de son site institutionnel destiné à promouvoir l'offre adaptée en direction des personnes déficientes intellectuelles. Le principe est de s'adresser directement à l'internaute et non à son accompagnateur,

en proposant une information simplifiée et attrayante. L'approche ergonomique de la rubrique est adaptée pour ce public et l'approche multimédia amplifiée.

<http://handicap.monuments-nationaux.fr>



Informers les prescripteurs

Afin que l'offre adaptée trouve son public, l'établissement culturel doit communiquer en ciblant prioritairement les prescripteurs de sorties, à savoir les associations, les institutions spécialisées et les enseignants de l'Éducation nationale travaillant en classes d'intégration.

En complément de l'envoi de brochures d'information dédiée à leur intention, il peut, pour ce faire, organiser des rencontres rassemblant ces prescripteurs afin de présenter ses activités adaptées.

Pour les établissements relevant du spectacle vivant, une réunion de présentation de programmation est également conseillée dès le lancement de saison. Des échanges permettent de préciser la pertinence de certains spectacles pour ces publics spécifiques, et de programmer d'éventuelles activités associées (ateliers, rencontres avec les artistes, etc.).

Les Rencontres du handicap mental au musée du Louvre.

Durant ces journées, les médiateurs du Louvre présentent les animations proposées aux encadrants de groupes, prescripteurs de visites et relais.



La programmation directement présentée aux prescripteurs : créer le dialogue, expliquer l'offre et la démarche, construire un réseau de relais.



Préconisations du réseau des musées départementaux de Seine-et-Marne

- Rencontrer les directeurs des différentes structures afin de les sensibiliser à la démarche des musées.
- Identifier et rencontrer les différents acteurs au sein de ces structures susceptibles de devenir des personnes ressources et créer une liste de contacts.
- Communiquer sur l'offre culturelle de manière plus ciblée via ces personnes ressources.
- Organiser des rencontres et des visites régulières des nouvelles expositions temporaires pour les relais.
- Créer des groupes de travail pour affiner la réflexion et la démarche par type de structure.



Des équipes sensibilisées et formées

Œuvrer pour accueillir au mieux les personnes handicapées mentales impose le renforcement des compétences du personnel prenant en compte les particularités, les besoins et attentes de publics d'autant plus spécifiques qu'extrêmement hétérogènes.

- 134 Sensibiliser les équipes
- 136 Étape initiale pour tout établissement recevant du public
- 140 Comment communiquer avec une personne handicapée mentale ?
- 142 Former les équipes
- 144 Des formations sur mesure
- 146 Formation à l'élaboration d'une offre de visite adaptée
- 148 Formation à la mise en accessibilité du cadre bâti
- 150 Le choix des prestataires
- 152 Du rôle des pôles ressources



Le handicap mental, méconnu, effraie souvent plus que les autres handicaps. On touche là aux normes comportementales, au fonctionnement intellectuel ou psychique. La sensibilisation permet de dépasser les représentations stéréotypées et d'accueillir ces personnes de manière plus pertinente.

Sensibiliser les équipes

La question de l'accueil des personnes handicapées mentales n'est pas seulement l'affaire d'un seul membre du personnel dédié à cette mission, mais celle de l'ensemble des équipes qui doit être mobilisé en synergie (accueil, billetterie, visites, sécurité...). Disposer d'une base de connaissances commune sur les publics handicapés mentaux est le premier pas vers la mise en place de bonnes pratiques professionnelles à l'échelle de l'établissement.

Plus que toute autre personne handicapée, la personne handicapée mentale, de par la diversité et la complexité des déficiences induites, souffre d'un déficit de compréhension.

Comment alors communiquer avec elle ?

Comment se comporter ?

Que proposer ?

Comment transmettre ?

Comment évaluer la pertinence de la prestation ?

Fin en soi ou étape préalable à la formation, la sensibilisation des équipes est indispensable pour lever toute appréhension.



Un accueil de qualité assuré par un personnel sensibilisé.
Médiathèque Floresca-Guépin, Nantes.



« Sensibiliser les équipes pour dépasser les préjugés. »

Sensibiliser les équipes

Étape initiale pour tout établissement recevant du public

Les personnes en situation de handicap mental vivent très intensément la possibilité qui leur est offerte de se rendre dans un établissement culturel. C'est aussi une formidable occasion de lien social portée par les équipes encadrantes qui organisent ces sorties.

Un accueil de qualité viendra palier la complexité de découverte de l'établissement et de ses prestations, souvent difficiles à aborder pour les publics en situation de handicap mental. Œuvrer pour accueillir au mieux ces publics impose un renforcement de compétences du personnel de l'établissement qui se devra d'être capable d'anticiper et de prendre en considération chacune des situations particulières risquant de se présenter dans le déroulement de la visite.

Qui est concerné par les sessions de sensibilisation ?

La sensibilisation au handicap mental concerne l'intégralité des équipes des établissements, tous métiers confondus – personnel d'accueil, de surveillance et de sécurité, personnel administratif, médiateurs et intervenants culturels – qu'il s'agit de fédérer et de mobiliser autour d'une connaissance commune des publics ciblés et de leurs spécificités.

Dans quel objectif ?

Améliorer la prise en compte des publics handicapés mentaux dans tous les projets de l'établissement culturel.

Pour apprendre quoi ?

- les grandes catégories et représentations du handicap mental ;
- les structures et publics susceptibles d'être accueillis (individuels ou groupes, jeunes ou adultes) ;
- les fonctions perturbées et leurs impacts sur l'accueil et la communication ;
- la législation concernant la prise en compte des personnes handicapées mentales dans les établissements recevant du public (ERP).

« Comment se comporter face aux questions des personnes handicapées ?
Comment répondre aux manifestations éventuellement surprenantes des visiteurs ?
La sensibilisation au handicap mental aide à résoudre de telles interrogations.



Sensibilisation à l'accueil adapté au public handicapé mental. Musée du Louvre.



Sensibiliser les équipes Étape initiale pour tout établissement recevant du public

Avec quels prestataires ?

- Les organismes professionnels de sensibilisation/formation sont des pôles importants d'informations pratiques et théoriques sur le handicap mental. Les personnes appartenant à ces organismes ont une connaissance approfondie des pratiques culturelles menées en direction des personnes déficientes intellectuelles. Leur expérience peut être profitable pour repérer les pièges à éviter et les directions à prendre.
- Les associations représentatives des personnes handicapées mentales ou organisatrices de prestations culturelles dédiées à ce public proposent des interventions sur la connaissance du handicap. Ces associations ont généralement un service de formation apte à répondre en termes de prestations aux divers cahiers des charges réalisés par les établissements culturels en fonction des équipes concernées.
- Les chargés de médiation en direction des publics handicapés propres à chaque établissement peuvent également assurer des sessions de sensibilisation en interne, à condition de justifier d'une connaissance approfondie des besoins et attentes des personnes handicapées mentales, de l'environnement médico-social dans lesquels elles évoluent, ainsi que des réseaux d'accompagnement relais.



www.culture.gouv.fr/handicap

Rubrique « Sélection d'ouvrages, de périodiques et d'œuvres audiovisuelles »

Patrimoine et handicap : des clés pour adapter les visites des sites culturels et naturels.

Les carnets de la Mitra, n° 7, 2009. Ce carnet méthodologique, réalisé par Rhône-Alpes Tourisme, via sa Mission d'ingénierie touristique (MITRA), associe éléments de réflexion et réalisations pratiques permettant aux sites de s'engager en fonction de leurs objectifs, de leurs spécificités et de leurs moyens.

Rubrique « Bibliographie »
www.tourisme-handicaps.org



Guide pratique de l'accessibilité, Unapei, 2009.

Ce guide est un recueil de préconisations et de conseils pratiques destinés aux établissements désirant proposer un accueil, un accompagnement et des prestations adaptés aux personnes handicapées mentales. Leur mise en place permet d'apposer le pictogramme S3A.

www.unapei.org/Accessibilite-et-handicap-mental,167.html



Handicap et bibliothèque, édité par l'Association des bibliothécaires de France (ABF), [2007], 2009, décrit le contexte juridique et institutionnel relatif à l'accueil et fait le point sur les collections, les services et les animations proposés aux personnes handicapées en bibliothèque.

www.abf.asso.fr



Collection de guides pratiques de l'accessibilité du ministère de la Culture et de la Communication.
Culture et handicap, guide pratique de l'accessibilité et spectacle vivant, guide pratique, 2008. Rubrique « Guides pratiques de l'accessibilité »
www.culture.gouv.fr/handicap



Tourisme et Handicap. Guide à l'usage des professionnels, Comité régional du tourisme Paris Ile-de-France, 2006. Informations pratiques et techniques pour accueillir les personnes handicapées dans les meilleures conditions possibles, et réaliser les aménagements nécessaires à la mise en accessibilité des établissements. Rubrique « Bibliographie »
www.tourisme-handicaps.org

« Des guides outils et supports de sensibilisation. »

Que les personnes handicapées mentales accueillies oralisent ou non, la problématique de la communication est au cœur des programmes de sensibilisation.

Sensibiliser les équipes

Comment communiquer avec une personne handicapée mentale ?

Communication verbale

Il convient de :

- ne pas présumer des conséquences du handicap de la personne ;
- s'adresser directement à elle, et non à son accompagnateur ;
- montrer de l'attention, sans excès ;
- adapter le mode de communication à ses réactions ;
- faire des phrases simples sur le mode affirmatif, sans ambiguïté, ni marge d'interprétation possible ;
- ne pas hésiter à répéter ou reformuler plusieurs fois, si nécessaire ;
- éviter d'infantiliser et de parler trop lentement ;
- laisser le temps de réagir et de s'exprimer...

Communication non verbale

L'attitude générale du corps, ses mouvements, les intonations de la voix, ont également leur importance et doivent être considérés comme autant de messages pouvant être interprétés par la personne handicapée mentale.



Le dialogue avec les animaux

Imiter la manière dont se déplace une grenouille, ou un lapin. Courir avec les talons au sol pour comprendre le lien entre la vitesse et la position du pied...

« Je captive l'attention des visiteurs en utilisant la gestuelle, le mouvement, le mime, le bruit. Je m'attache aux couleurs, aux sons, aux fourrures des animaux, à leurs formes. Je simplifie le discours. La transmission des connaissances passe par le non-verbal. »
Conférencière,
Muséum national d'histoire naturelle.

La danse, technique de médiation

Quand la verbalisation est difficile, les informations peuvent être transmises par le corps.

Classe à projet artistique et culturel (PAC) au Théâtre National de Chaillot.



« La communication non verbale, une porte d'accès efficace. »

La formation des équipes aux notions d'accessibilité est un préalable à l'élaboration de tout accueil, offre culturelle ou travaux d'aménagement adaptés de qualité.

Former les équipes

Un soutien méthodologique pour l'adaptation et l'enrichissement des pratiques professionnelles.

La sensibilisation à l'accueil des publics en situation de handicap donne une base de connaissances pour établir un mode de relation professionnel adapté. Pour les personnels de l'établissement, elle n'est qu'un préalable et doit être complétée par une formation à la médiation culturelle adaptée ou dédiée.

• **La formation diversifie les pratiques** de chacun, en apportant connaissance, méthodologie et validation dans l'objectif de construire des visites et des animations pertinentes. Elle est d'autant plus enrichissante qu'elle ouvre également des perspectives de médiation transférables à d'autres publics.

• **La formation est également un lieu d'échanges** et de croisement des pratiques autour des expériences déjà menées par les différentes équipes au sein d'un même établissement.

« Oublier ses pratiques pour tout reconstruire. »

L'art pédagogie, ou comment réapprendre son métier de médiateur

Une formation inter-établissements proposée par l'Unité de recherche et de formation neuropédagogique (URFP). Les formateurs sont animateurs, art-pédagogues, maîtres-praticiens en PNL, artistes. Les modules de formation s'adressent aux animateurs, conférenciers, artistes intervenant auprès des publics handicapés mentaux et personnes organisatrices d'actions en direction de ces publics. L'art-pédagogie allie la théorie (fonctionnement du cerveau, techniques et méthodes de médiation pour aplanir les difficultés d'attention, de concentration, d'expression et de mémorisation) à la pratique (applications des données neuropédagogiques dans un lieu culturel avec un groupe de visiteurs handicapés mentaux).

« C'est grâce à l'art pédagogie que l'on prend conscience de l'impact de son travail. Je cherche à solliciter la notion de mémoire à long terme, chez tous les groupes. L'idée d'arriver à trouver un moyen pour que telle ou telle information s'insère durablement dans la mémoire de la personne reste l'un de mes buts. »
Conférencière du musée du Louvre.

« Face aux personnes handicapées mentales, il faut oublier les pratiques professionnelles antérieures pour tout reconstruire. Ce qui est valable pour ce public l'est pour tous les autres. Se confronter au public concerné, c'est le point le plus fort de la formation : un moment de vérité où l'on voit si ce qui a été dit s'applique sur le terrain. »
Conférencier du Centre des monuments nationaux.



Atelier plastique assuré par une intervenante formée par l'URFP. Centre Georges-Pompidou.

Pour qu'une formation corresponde aux attentes et aux besoins de l'établissement, il convient d'en cerner préalablement les attendus et de définir un cahier des charges pour chaque profil professionnel concerné.

Former les équipes

Des formations sur mesure

Repérer le personnel à former.

La formation doit être proposée prioritairement, mais non exclusivement, au personnel en charge de prestations en direction du public : agents d'accueil, de sécurité, conférenciers, animateurs, responsables des cellules « accessibilité », responsables des sites, médiateurs culturels... Elle doit également prendre en compte toutes les catégories de personnels parties prenantes dans la chaîne de circulation et de participation des visiteurs au sein de l'établissement : personnels administratifs responsables de la mise en place et du suivi des protocoles d'accueil et de réservation du public, responsables des aménagements, de l'entretien, de la conservation et de la restauration des bâtiments, etc. Afin de proposer et diffuser une programmation pertinente correspondant aux attentes des personnes handicapées, les programmeurs, techniciens et responsables communication doivent aussi être formés aux particularités du handicap mental.

Les besoins varient en fonction des catégories de personnels formés et du domaine culturel concerné : spectacle vivant, patrimoine, livre et lecture, etc. Hormis les fonctions de réservation, d'accueil et de billetterie, de mise en place de protocole d'accueil, de sécurité et de relation aux publics, transversales à toutes catégories d'équipement culturel, l'accent doit plus spécifiquement porter :

- pour les **professionnels du spectacle vivant**, sur les fonctions de programmation ;
- pour les **professionnels des monuments ou des musées**, sur les fonctions de mise en accessibilité du contenu patrimonial et de l'offre culturelle ;
- pour les **professionnels du livre**, sur les fonctions de documentation, de mise en accessibilité des fonds et des activités culturelles proposées.



À la Cité de la musique : des formateurs choisis en lien avec la pratique musicale.

Au programme, mises en situation et propositions d'adaptations concrètes des visites et des ateliers. Ces formations peuvent faire intervenir les associations s'intéressant au handicap et à la culture, les associations de personnes handicapées proposant des formations, et prioritairement les associations spécialisées dans l'aide aux personnes handicapées par la musique.

« Choisir un prestataire de formation en relation avec la thématique de l'établissement.

Formation aux visites adaptées.
Musée du Louvre.



Former les équipes

Formation à l'élaboration d'une offre de visite adaptée

Définir les objectifs de la formation.

Suite aux sessions de sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap mental, les établissements mettent en place des sessions de formation s'appliquant à prendre exhaustivement en compte le public ciblé, en lien avec les projets ou l'actualité des établissements. Par exemple, la mise en place d'outils d'aide à la visite adaptés.

Ces sessions apportent recommandations et conseils pour mettre en place des protocoles d'accueil et une médiation adaptée à destination de ces publics. Elles permettent d'acquérir une méthodologie pour la réalisation d'activités adaptées ou dédiées : contenus, déroulements, aides techniques et dispositifs adaptés ou dédiés, synopsis et conduite de visite, gestion du groupe, sécurité et confort d'usage, etc. Elles intègrent un suivi à moyen terme des projets et réalisations initiés ou soutenus par ces formations.

Prestataires : organismes de formation spécialisés culture/handicap.

Contenus

- Les fonctions perturbées et leurs impacts sur les missions d'accueil, de sécurité, de médiation, de programmation.
- Adaptation des pratiques et activités existantes et/ou élaboration d'offres spécifiques dédiées (individuels ou groupes) :
 - choisir une activité adaptée, sécurisée et confortable ;
 - déterminer la durée de l'activité en fonction des difficultés ou gênes des personnes (capacité et temps de concentration, temps de déplacement, etc.) ;
 - élaborer une activité en optant pour des thématiques pertinentes, un contenu accessible, un vocabulaire adapté ;
 - choisir des aides techniques et des outils de médiation adaptés, en déterminant les conditions de leur utilisation et de leur accessibilité, leur pertinence par rapport à la thématique abordée, etc. ;
 - organiser une évacuation appropriée en cas de danger ou de sinistre...

« Après cette formation, on pose un regard autre sur le public. »

« La formation permet d'acquérir des clés pour créer des visites, des ateliers adaptés. C'est un élément indispensable à la mise en place d'une offre culturelle adaptée. La formation permet, parce qu'elle s'ancre dans les pratiques professionnelles, de sortir du côté théorique et de coller aux réalités du métier d'animateur. Animatrice des ateliers du patrimoine, Centre des monuments nationaux.

« La formation apporte un nouveau regard sur le groupe accueilli, handicapé ou non. On envisage de nouveaux moyens de faire passer les messages. Par la suite, il est important que l'établissement privilégie la relation avec les institutions spécialisées et le contact avec les éducateurs pour permettre aux agents d'évoluer plus rapidement et efficacement dans leurs pratiques. Agent d'accueil à la basilique de Saint-Denis, Centre des monuments nationaux.

« La formation est incontournable car mener un atelier avec ces personnes est un travail délicat qui demande une réelle méthodologie. La formation suscite une ouverture d'esprit qui crée et maintient l'envie d'approfondir ce qui a été appréhendé. Conférencière du Centre Georges-Pompidou.

« J'accueille ponctuellement des personnes handicapées mentales. Chaque expérience est enrichissante mais j'avais un besoin de théorie sur la perception de ces personnes, de savoir-faire. Après la formation, on pose un regard autre sur ce public et le public en général : on fait preuve d'une plus grande attention à l'auditeur, à ses besoins et à ses attentes. Conférencier du service des visites conférences en Île-de-France, Centre des monuments nationaux.

La mise en accessibilité du cadre bâti
s'intègre dans le projet global d'établissement.

Former les équipes

Formation à la mise en accessibilité du cadre bâti

Cette formation s'adresse aux équipes en charge de l'entretien, l'aménagement, la conservation, la restauration et la maîtrise d'ouvrage des établissements. Elle apporte un soutien pour la mise en œuvre du nouveau dispositif législatif en matière d'accessibilité des ERP existants. Elle représente des lieux de débat et d'échanges sur des questions concrètes, entre professionnels du cadre bâti et représentants des usagers, autour des attentes et besoins des publics concernés et des solutions techniques et architecturales pouvant être envisagées.

Contenus

- L'accessibilité dans l'environnement : la haute qualité d'usage, la haute qualité environnementale.
- Les différentes formes de handicap et les implications en terme d'accessibilité.
- Présentation des axes ou principes fondamentaux de la loi du 11 février 2005 :
 - la prise en compte des personnes en situation de handicap au cœur du dispositif les concernant dans une logique de service ;
 - l'amélioration de leur participation à la vie sociale autour du principe de l'accessibilité générale ;
 - l'application du principe de non-discrimination ;
 - les obligations et les règles générales pour le bâti public ;
 - les commissions communales et départementales pour l'accessibilité ;
 - les Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) ;
 - les liens avec les partenaires associatifs représentant les personnes handicapées.
- Les processus de mise en œuvre, la méthode.
 - les établissements concernés, les niveaux d'accessibilité à atteindre ;
 - la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 : de l'état des lieux/diagnostic pour le 1^{er} janvier 2010, à la mise en accessibilité des ERP pour le 1^{er} janvier 2015.
- Études de cas et de bonnes pratiques.

Prestataires :
architectes-
conseils
« accessibilité ».

www.culture.gouv.fr/handicap
rubrique « Mise en accessibilité
du cadre bâti »

Programmes de
formation sur la mise
en accessibilité du
cadre bâti
dans le cadre des
ateliers et séminaires
interrégionaux
organisés par
le ministère
de la Culture et
de la Communication,
mis en place par
le Département de

l'éducation et du
développement
artistique et culturel
(DEDAC), en lien avec
la Direction générale
des patrimoines
et le Centre des
monuments
nationaux (CMN).



Former les équipes Le choix des prestataires

Les besoins varient en fonction des profils professionnels et des domaines d'interventions des établissements culturels concernés.

Les formations peuvent être assurées :

- par des prestataires extérieurs, spécialistes du handicap et du secteur ciblé (musique, patrimoine, architecture, etc.) ;
- en interne, sous la responsabilité du médiateur dédié aux publics handicapés de l'établissement.

Certains établissements mixent ces diverses solutions, autour de programmes alliant la formation théorique et la mise en situation directe. Ces formations, organisées in situ, offrent l'avantage d'ancrer les contenus dans la réalité des pratiques professionnelles de chaque participant. Elles permettent également d'harmoniser les pratiques en direction de ce public au sein de l'établissement.

Outils et supports de formation

Les plans de formation n'étant pas appelés à se renouveler systématiquement, sous la forme de déplacement de prestataires dans les établissements, il importe de développer la réalisation d'outils de formation venant prendre le relais de ces interventions, notamment des guides d'accessibilité, documents ressource en direction des porteurs de projets « publics handicapés » des établissements.

Ces guides d'accessibilité sont :

- pratiques et incitatifs, ancrés dans les réalités de métiers et de terrain propres à chaque établissement, destinés à soutenir les équipes dans les réponses qu'elles doivent apporter aux enjeux et aux obligations de la loi de février 2005.
- des outils d'aide à la réflexion et à la décision pour faciliter la mise en place de projets, chaque intervenant, quelles que soient ses missions, devant pouvoir y trouver la solution aux questions posées par l'amélioration de l'accueil des visiteurs handicapés et le développement d'une offre adaptée aux publics ciblés.

Présentation de
l'atelier adapté
« Le corps sculpté »,
Musée du Louvre.



*Des formateurs
aux profils variés
choisis en fonction
du projet
de l'établissement.*

**Pep 75 : des formations
croisant l'activité scolaire,
périscolaire et culturelle**

Partenaires de l'école, les Pep 75 créent des liens entre les établissements culturels et d'intégration scolaire. Les formations proposées aux intervenants et aux responsables des deux secteurs concernent l'accueil d'un public en intégration scolaire ou de centres de loisirs dans des établissements culturels, l'adaptation des lieux, l'organisation des séances pédagogiques, etc.

**Au Muséum national
d'histoire naturelle :
une formation en interne**

Toutes les équipes concernées – conférenciers, personnel d'accueil, agents de surveillance – sont susceptibles de bénéficier de formations structurées assurées par le médiateur référent en accessibilité du musée. Les équipes travaillant sur des projets ponctuels peuvent également faire appel à ce médiateur pour un soutien méthodologique.

Du rôle des pôles ressources

*Repérer et
s'appuyer sur
les pôles
ressources.*

Afin d'adapter les pratiques professionnelles habituelles aux besoins spécifiques des personnes handicapées mentales, il est possible, en complément des sensibilisations et formations, d'entrer en contact avec divers pôles ressource repérés sur le secteur culture et handicap mental, pour développer des modalités de collaboration appropriées à chaque catégorie concernée.

Les centres nationaux de ressources « loisirs et culture pour tous », subventionnés par les ministères de la Culture et de la Communication, de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports.

Les sites Web offrant des informations en ligne sur le handicap et les pratiques de loisirs et culturelles adaptées.

Les associations représentatives des personnes handicapées mentales actives dans le domaine « Culture » sont légitimes pour diffuser une connaissance théorique du handicap, grâce aux centres de documentation dont elles disposent et de leurs revues spécialisées.

Les institutions ou structures d'accueil ayant une pratique de sorties culturelles et d'accompagnement peuvent répondre à des questions pratiques. Elles sont, notamment, en mesure de s'exprimer sur leurs attentes et leurs besoins, par rapport au site, lors des sorties culturelles. Ces informations favorisent la conception d'une offre adaptée et d'un protocole d'accueil pertinent. De plus, ces structures sont susceptibles de participer à des visites tests et apporter un retour de satisfaction instructif.

Les équipements culturels ayant une expérience de ces publics peuvent aussi, délivrer une information concrète sur leur vécu par rapport au handicap mental. Ils cibleront, de manière plus pragmatique, les difficultés rencontrées et les initiatives mises en œuvre.



Pour connaître
les pôles
ressources « culture
et handicap
mental », consulter
les informations
régulièrement
mises à jour sur
le site du ministère
de la Culture et de
la Communication.

www.culture.gouv.fr/handicap
rubrique « Sélection de lieux ressources »



Partenariats et dispositifs d'aide au financement

Les établissements culturels peuvent s'appuyer sur un important réseau de partenaires institutionnels, territoriaux, associatifs, etc. Pour développer et mettre en œuvre des projets d'offre culturelle adaptée en direction des personnes handicapées et leur proposer une offre culturelle de qualité, ils ont également la possibilité d'inscrire leurs actions dans des dispositifs existants porteurs en termes de soutien méthodologique et financier.

- 156 De l'utilité des partenariats
- 158 Mettre en œuvre des partenariats dynamiques
 - Les institutions spécialisées
- 160 Les associations représentatives
- 161 Les partenaires de proximité
- 163 Dispositifs d'aide au financement
 - Les services de l'État et les dispositifs nationaux
- 166 Les collectivités territoriales
 - Les établissements du secteur médico-social
 - Le mécénat privé



De l'utilité des partenariats

De nombreux établissements culturels instaurent des relations privilégiées avec certaines structures accueillant des personnes handicapées mentales ou organisant des sorties culturelles dédiées, avec lesquelles elles passent des accords cadres relevant de l'organisation de cycles d'intervention à thématiques et calendriers annuels prédéfinis.

Choisir son partenaire en fonction des besoins.

Certaines associations représentant les personnes handicapées mentales peuvent aussi assumer des fonctions de soutien et d'expertise, à différents niveaux de mobilisation, aller éventuellement jusqu'au partenariat dans le cadre de la conception et de la mise en place d'une offre adaptée.

Pour chacune de ses attentes, l'établissement fait appel aux partenaires de proximité aptes à lui apporter une réponse appropriée. L'objectif premier étant de soutenir l'établissement culturel dans l'adaptation de son offre, en testant les activités ou les produits adaptés au regard des besoins et attentes des personnes concernées. Ces partenaires sont susceptibles de jouer le rôle de relais dans la communication de l'offre culturelle adaptée d'un site, en diffusant l'information en interne ou au sein de leur réseau.

Certains services de l'État (Drac) et dispositifs nationaux permettent d'apporter le cadre et le soutien financier nécessaires à la mise en œuvre de projets culturels en direction de ces publics.

« On ne peut être qu'impressionné par la qualité d'écoute de nos élèves envers ces guides d'une autre volée. »



Un partenariat pilote : la Cité de Carcassonne, l'ESAT et le collège Pierre-et-Marie-Curie de Rieux-Minervois (Aude).

Cette expérience a remporté les Victoires nationales de l'Accessibilité 2009, organisées par l'Unapei dans le cadre de sa campagne « Ensemble c'est tous ».

Treize adultes handicapés mentaux ont été formés au métier de guide dans l'objectif de présenter une visite commentée de la Cité de Carcassonne (Centre des monuments nationaux) à une classe du collège.

Les objectifs
• Pour l'équipe de l'Esat :

- à travers la transmission des techniques de guidage et de présentation d'un site, aider les usagers à comprendre, à mémoriser les scénarios et à développer leur expression orale ;
- leur donner confiance en eux pour faciliter leur relation aux autres ;
- valoriser leurs capacités.

• Pour les collégiens :

- établir des enjeux pédagogiques dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté et à l'histoire ;
- contribuer à l'évolution du regard sur les personnes en situation de handicap.

• Pour l'équipe du monument :

- promouvoir une approche innovante de l'éducation au patrimoine ;
- approfondir les connaissances propres sur les personnes en situation de handicap mental et créer des liens durables.

Mettre en œuvre des partenariats dynamiques

Les institutions spécialisées

Un vivier privilégié de visiteurs.

Des expériences inscrites dans la durée

Pour élaborer un partenariat autour du montage de cycles thématiques, les établissements culturels peuvent avoir différents interlocuteurs tels que les institutions spécialisées (foyers de vie, IME, IMP, IMPro, ESAT, hôpitaux) ou les institutions scolaires spécialisées (CLIS, Clin, UPI...), souvent intéressées par des cycles de visites venant soutenir un projet pédagogique ou culturel. Inscrits dans la durée, les liens qui se développent et s'enrichissent au fur et à mesure de la venue des groupes dans les établissements culturels permettent de développer d'expériences et de mettre en place des projets novateurs.

Une expertise ponctuelle sur les nouveaux projets d'offre adaptée

Il arrive également que les institutions spécialisées, à la demande des établissements culturels partenaires, constituent des groupes de personnes handicapées pour tester les créations d'offre culturelle et/ou d'activités adaptées.

Un public présent et fidélisé

Les institutions spécialisées représentent aussi des relais dans la communication sur l'offre culturelle adaptée des établissements, en diffusant l'information non seulement au sein de leur structure, mais en faisant également jouer leur réseau de structures spécialisées. La difficulté pour toucher le public handicapé mental étant réelle, cette aide issue du milieu spécialisé n'est donc pas négligeable. Elle permet de favoriser la venue de groupes qui forment la majorité des visiteurs handicapés mentaux des sites culturels.

Depuis septembre 2000, la Cité de la musique mène un partenariat avec les équipes d'encadrement des IMPro Léopold-Bellan et Roger-Lecherbonnier (91), porteurs de projets culturels interdisciplinaires : danse/musique, photographie/musique, etc. 7 séances échelonnées sur l'année scolaire 2006-2007 (ateliers de

pratique instrumentale, enregistrement, mixage et montage dans les studios son de la Cité) ont permis à un même groupe d'adolescents handicapés mentaux de mettre en musique les contes écrits au préalable avec la collaboration d'une conteuse professionnelle. Réalisations menant à l'édition d'un CD. « *La musique des mots et la parole des sons* », Cité de la musique.



S'appropriier les lieux à la Cité de la musique.

La Cité accueille plusieurs groupes par an dans le cadre de conventions. Chaque groupe effectue en moyenne cinq visites ateliers associant une visite du musée, un atelier de découverte des instruments de musique et deux spectacles jeune public dans l'amphithéâtre. Les conventions nécessitent l'élaboration d'un projet global associant les éducateurs des établissements, le conférencier et la chargée des publics handicapés de la Cité.

Voir exemple du protocole, annexes p. XII.

Approfondir un thème au Muséum national d'histoire naturelle.

Le Muséum accueille des classes d'enfants handicapés mentaux dans le cadre des cycles pédagogiques proposés par les Pep 75 aux enseignants responsables de Clis, Clin ou UPI. Proposition d'une approche thématique, à travers des cycles de visites guidées de la Grande galerie de l'évolution et d'ateliers adaptés. Les enfants qui participent à ces cycles s'approprient le musée de manière progressive. Les intervenants bénéficient d'un retour direct et peuvent ainsi adapter au mieux chaque animation au fur et à mesure de l'avancée du cycle.

Deux conceptions de partenariats dans la durée

La collaboration instaurée entre les représentants associatifs et les responsables des actions transversales « handicap » des établissements culturels permet de collecter les besoins et attentes des différentes parties prenantes, ainsi que d'évaluer l'avancée et l'efficacité des actions menées.

Mettre en œuvre des partenariats dynamiques

Les associations représentatives

Une garantie pour la pertinence et l'efficacité des projets.

Les associations représentatives des personnes handicapées mentales, sont des relais importants et des partenaires incontournables pour l'expertise des projets culturels et la diffusion d'information auprès des publics qu'elles fédèrent. Afin de développer les outils méthodologiques permettant aux établissements culturels de se conformer aux obligations de la loi du 11 février 2005, ces associations peuvent être sollicitées pour :

- **Participer aux groupes de travail** thématiques et aux chantiers relevant de la déficience intellectuelle initiés par les établissements.
- **Collaborer à l'élaboration de projets** de mise en accessibilité des sites (parkings, abords, accueil, circuits de visite, salles de projection ou de spectacle) à partir de leurs spécificités architecturales : conseil sur les études accessibilité lancées, validation des propositions d'aménagements qui en découlent et de mesures de substitution, le cas échéant.
- **Soutenir la conception de visites** ou projets d'offre culturelle adaptés dans les établissements : conseils et expertise pour l'analyse des potentialités d'adaptation des circuits de visite, pour la réalisation de synopsis de visites adaptées (organisation de visites-tests), de supports et d'outils d'aide à la visite, et pour le choix de programmations adaptées.
- **Aider à la diffusion d'information** sur les possibilités offertes par les établissements auprès des publics concernés.
- **Favoriser la mise en relation** avec divers partenaires développant des actions en faveur des publics intellectuellement déficients.

Implantées sur tout l'hexagone, certaines fédérations associatives constituent un véritable réseau de proximité en prise avec la vie locale sociale et culturelle. Elles sont des lieux propices aux rencontres, échanges et soutien à la mise en place de projets pour les établissements culturels.

L'Unapei représente 600 associations régionales, départementales, locales et tutélaires (Apei, Papillons Blancs, Envol, Chrysalide) ou spécialisées dans divers types de handicaps mentaux (autisme, Xfrangible, syndromes divers) qui gèrent et animent 3 000 établissements et services spécialisés. Regroupées au niveau régional au sein des Urapei, et au niveau départemental au sein des Udapei et des Adapei, elles agissent auprès des administrations,

des collectivités territoriales et des organismes sociaux pour favoriser l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des personnes handicapées mentales en promouvant leur autonomie et la reconnaissance de leur citoyenneté.

www.unapei.org

Le Centre des monuments nationaux et l'Unapei
Initié en 2003, le partenariat Unapei-CMN répond à une volonté commune, d'ouverture aux sites et aux contenus culturels. L'Unapei incite les associations affiliées à se rapprocher des responsables des sites gérés par le CMN ou à répondre à leurs sollicitations. À titre d'exemple l'organisation de visites tests, essentielles pour valider l'adaptation

d'une proposition culturelle. Mise en accessibilité des monuments, adaptation de la visite, information sur les nouvelles offres sont autant de projets qui requièrent des compétences techniques sur le handicap mental. Voir le protocole d'accord entre le CMN et l'Unapei, annexes p. X.

« Des partenaires potentiels, présents sur tout le territoire. »

Autisme France soutient l'action de ses 115 associations partenaires, affiliées et délégations départementales, ainsi que le développement de structures adaptées aux personnes autistes ou atteintes de troubles envahissants du développement.

www.autismefrance.org

Trisomie 21 France regroupe 61 associations départementales sur l'ensemble du territoire français. Elle est membre fondateur du GIP National Handicap et Compétences dont la vocation est d'accompagner les organismes dans le montage et le suivi d'appels à projets européens (EQUAL).

www.trisomie21-france.org

Sésame autisme fédère plus de 40 associations locales et régionales et gère 50 établissements spécifiques. Elle participe à tous les comités, commissions ou réunions interministériels liés au plan autisme.

www.sesame-autisme.com

La FEGAPEI représente, via ses 22 délégations régionales, 430 associations de parents et amis employeurs et gestionnaires d'établissements et services pour personnes handicapées mentales auprès des pouvoirs publics, des instances régionales, nationales et européennes. Elle travaille, en lien avec le ministère, à la création de postes de référents culture (emplois aidés) au sein de ses 3 200 établissements.

www.fegapei.fr

Le décret n° 2005-1591 du 19 décembre relatif à la prestation de compensation à domicile pour les personnes handicapées précise parmi les actes

essentiels ouvrant des droits :
« La notion de participation à la vie sociale repose, fondamentalement, sur les besoins d'aide humaine

pour se déplacer à l'extérieur et pour communiquer afin d'accéder notamment aux loisirs, à la culture, à la vie associative, etc. Le temps d'aide humaine pour

la participation à la vie sociale peut atteindre 30 heures par mois. Il est attribué sous forme de crédit temps et peut être capitalisé sur une durée de 12 mois. »

Mettre en œuvre des partenariats dynamiques

Les partenaires de proximité

Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

La Maison départementale offre un lieu unique aux personnes handicapées et à leurs familles, dispense des informations pratiques, renseigne sur les démarches à effectuer et permet d'évaluer leurs besoins et de faire reconnaître leurs droits. Elle accompagne la personne handicapée dans la définition de son projet de vie (santé, scolarisation, activité professionnelle et loisirs). L'accès à la pratique artistique et culturelle constitue une des composantes de ce projet, librement établi par la personne handicapée. Il fait partie de ses droits fondamentaux.

Au cours de la commission nationale Culture et Handicap du 1^{er} juin 2006, le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère chargé des Personnes handicapées ont signé une convention pour développer les liens entre MDPH et Drac. Il s'agit pour les correspondants « handicap » au sein des Drac de :

- veiller à la transmission de l'information sur les lieux de culture accessibles (musées, monuments, lieux d'enseignement culture, etc.)
- sensibiliser les équipes pluridisciplinaires d'évaluation de la MDPH aux pratiques culturelles : accès aux pratiques artistiques amateurs, accès en tant que public ou encore accès à la professionnalisation
- constituer un réseau de pôles ressources (institutions culturelles, associations ressources culture/handicap ou compagnies artistiques) pouvant accompagner les équipes de la MDPH dans la définition des plans personnalisés de compensation en lien avec le champ culturel.

Des partenaires présents sur tout le territoire

Les Pupilles de l'enseignement public (PEP) : une passerelle entre éducatif et culturel

Reconnues d'utilité publique, association loi 1901, complémentaires de l'école publique, les PEP regroupent une fédération de cent associations regroupées au sein de la fédération générale des pupilles de l'enseignement public. Elles militent pour l'accès à la culture, à l'éducation et aux loisirs pour tous. Elles ont mené diverses actions afin de valoriser les partenariats avec les milieux éducatifs, sociaux et culturels, et ainsi favoriser la rencontre entre les élèves valides et les élèves en situation de handicap.

Interlocuteurs récurrents, intervenant sur le territoire national auprès de nombreuses institutions scolaires spécialisées, principalement les CLIS, les PEP relaient l'information sur l'offre adaptée proposée par les établissements culturels, et peuvent également intégrer cette offre dans leurs propres programmes de sorties culturelles.

Dispositifs d'aide au financement

Les services de l'État et les dispositifs nationaux

Lorsque le budget d'une structure ne permet pas de financer l'ensemble d'un projet de mise en accessibilité de l'offre culturelle pour les personnes en situation de handicap, il est possible de recourir à des financeurs extérieurs. Dans l'ensemble, il existe peu de lignes de financement prévues spécifiquement pour ce type de projets. Il faut donc utiliser des dispositifs généraux de subventionnement dans le domaine de la culture et du handicap ou s'appuyer sur des programmes de financement déjà existants et adaptables (montage d'un projet et demande de subventions auprès des collectivités territoriales par exemple).

Les Directions régionales des affaires culturelles (Drac)

Dans l'ensemble, les politiques et les budgets des Drac varient selon les régions. Chacune d'entre elles dispose d'un correspondant « handicap », qu'il faut contacter pour obtenir des renseignements sur les politiques de subventionnement propres à chaque région. Les Drac peuvent allouer des financements pour divers projets. Les actions soutenues sont des opérations particulières sortant du cadre du fonctionnement régulier des établissements. Elles ont une durée limitée et font intervenir des partenaires variés. Par exemple, une Drac soutiendra la mise en place d'une exposition montée avec un groupe de personnes handicapées dans un établissement d'hébergement. En revanche, elle ne subventionnera pas la réalisation de parcours de visite adaptés aux visiteurs handicapés, considérés comme faisant partie des missions habituelles d'un établissement.

La convention nationale « Culture et handicap »

Signée en 2006 par le ministre de la Culture et le ministre délégué aux Personnes handicapées, cette convention permet la mise en œuvre de projets culturels intégrés au projet d'établissement médico-social.

Ces projets peuvent prendre la forme de jumelages entre des structures culturelles et des établissements d'accueil, ou encore permettre l'intervention d'artistes auprès des personnes handicapées. L'engagement des professionnels de la culture a pour intérêt de garantir la qualité artistique et culturelle des actions menées et de permettre la multiplication des collaborations avec d'autres partenaires, tant publics que privés.

Pour consulter la liste des correspondants handicap des Drac se connecter sur le site du ministère de la Culture et de la Communication : www.handicap.culture.gouv.fr

Convention en ligne : www.handicap.culture.gouv.fr

Des passerelles culture/médico-social nécessaires.

Contactez les conseillers Éducation artistique et culturelle des Drac.

www.educart.culture.gouv.fr

Celui des institutions médico-sociales, de nommer des « référents culture » assurant le lien avec le milieu culturel professionnel local.

Ces jumelages concernent aussi les jeunes handicapés en intégration scolaire.

Ils sont régis par trois critères :

- se dérouler sur une durée minimale d'un an, éventuellement renouvelable ;
 - permettre l'organisation d'un atelier de pratique artistique, en lien avec des artistes professionnels et sous l'égide de l'équipement culturel ;
 - intégrer l'organisation de temps de rencontre avec des compagnies artistiques en amont ou en aval de la présentation de spectacle ou d'une exposition, à l'extérieur de l'institution médico-sociale, en lien avec l'équipement culturel partenaire.
- Ces jumelages peuvent obtenir une aide financière du ministère de la culture auprès des Drac et des services déconcentrés du ministère en charge du handicap.
- À l'instar de cette convention nationale, des conventions se sont signées dans certaines régions entre les Drac, les services déconcentrés du ministère chargé des personnes handicapées au sein des futures Agences régionales de la santé (ARS) et les collectivités territoriales concernées.

L'éducation artistique et culturelle à l'école

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture ont mis en place une politique en matière d'éducation artistique et culturelle durant les années de scolarité obligatoire. Les projets en matière d'éducation artistique et culturelle peuvent faire l'objet de jumelages ou de conventions entre structures artistiques et culturelles et établissements scolaires. Ils sont intégrés aux projets éducatifs territoriaux et peuvent donner lieu à des conventions associant les établissements scolaires, l'État, les collectivités locales. Les établissements de secteur médico-social bénéficient des mêmes dispositions que celles en vigueur à l'Éducation nationale.

Pour bénéficier d'une aide de la Drac, ces projets doivent reposer sur le partenariat avec des structures culturelles de proximité, intégrer une initiation à une pratique artistique au sein de l'établissement (atelier animé par un artiste en lien avec l'enseignant et/ou l'éducateur) et s'inscrire dans la durée.

Dispositifs d'aide au financement

Les services de l'État et les dispositifs nationaux

L'Éducation nationale et les classes à « projet artistique et culturel » (PAC)

Ces classes ont été mises en œuvre dans les écoles primaires, les collèges et les lycées professionnels. Elles concernent également les classes de l'enseignement spécialisé pour les enfants handicapés (CLIS, notamment). Ce dispositif a pour but de :

- réduire les inégalités d'accès aux œuvres et aux pratiques artistiques ;
- favoriser l'épanouissement équilibré des enfants et des jeunes en développant leur intelligence sensible et créative.

Grâce à un projet développé tout au long de l'année scolaire, il s'agit d'établir des contacts entre le domaine artistique et culturel et l'école. Le projet répond obligatoirement à trois critères principaux :

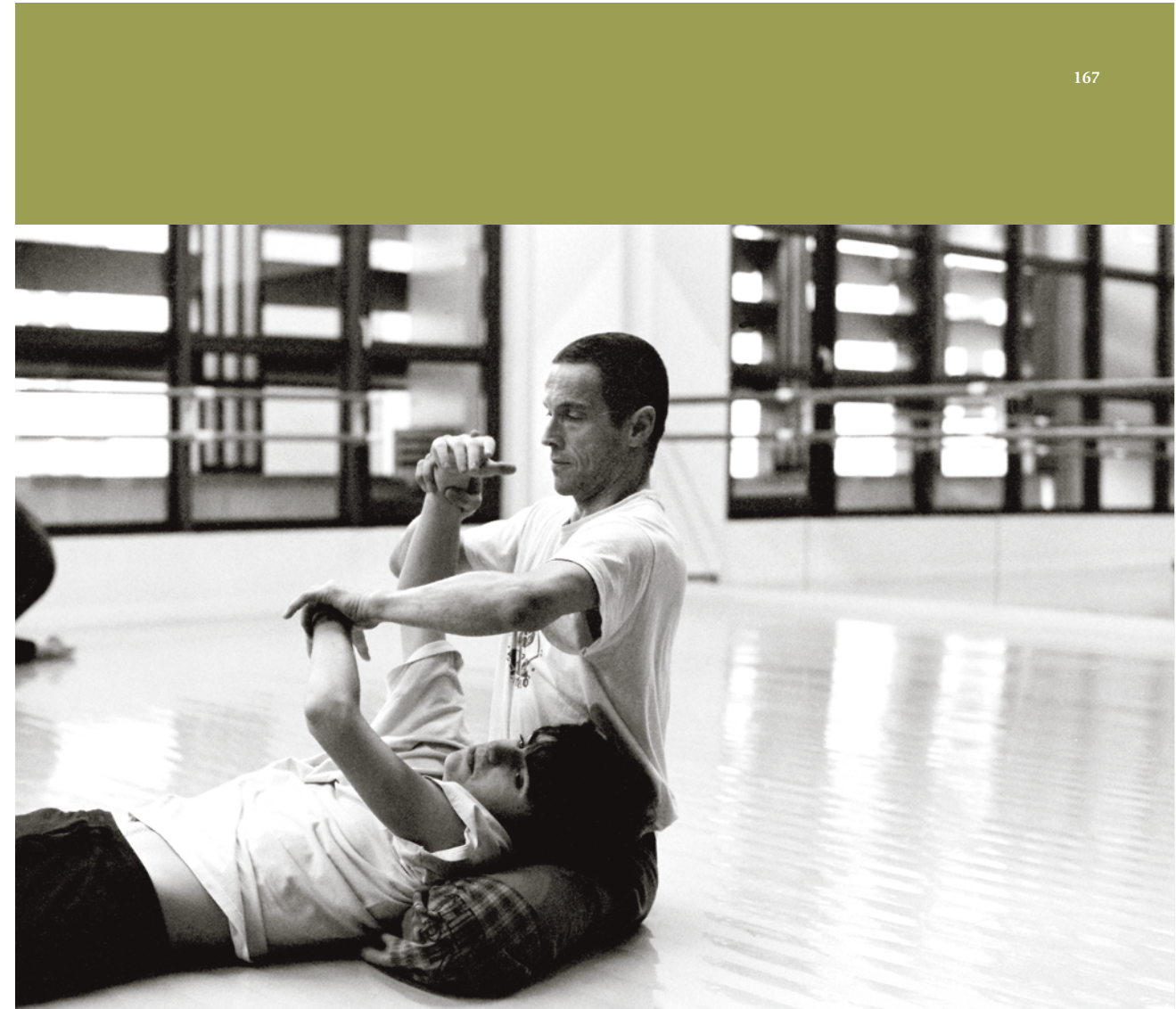
- établir des passerelles entre un domaine artistique et culturel et d'autres domaines de connaissance ;
- associer des enseignants et des praticiens d'un art (artistes, gens de métier) ou d'un domaine (conservateurs, chercheurs, etc.) dans une approche culturelle commune ;
- donner lieu, autant que possible, à une restitution extrêmement diverse dans sa forme.

Les domaines de réalisation des projets artistiques et culturels sont les arts plastiques, la photographie, la musique, le théâtre, la littérature et la poésie, le cinéma, la danse, l'architecture, les différents aspects du patrimoine, la culture scientifique et technique, le design, les arts du goût.

Afin d'attribuer des aides financières aux classes à « projet artistique et culturel », chaque inspection académique organise un appel à projets pour solliciter la mobilisation des écoles. Les dossiers retenus, constitués par les enseignants, reçoivent une aide financière de l'Éducation nationale. Les projets les plus innovants et les plus créatifs peuvent par ailleurs bénéficier d'une dotation supplémentaire par les Drac.

Pour plus d'informations : www.education.fr

Pour accéder à la circulaire du 16 juin 2001 sur les classes à « projet artistique et culturel » : www.eduscol.education.fr



Classe à projet artistique et culturel (PAC) au Théâtre National de Chaillot
Partenaire du dispositif post-UPI du lycée Jacques-Monod (Paris) pendant une année scolaire, le théâtre propose un parcours éclectique

dans la création contemporaine (théâtre et danse). En lien avec les spectacles, différents ateliers sont organisés dans le lycée avec les élèves et les artistes des compagnies invitées. Ces expériences

sensibles et relationnelles aiguisent le regard sur les spectacles et créent des moments privilégiés, source d'étonnement, de plaisir, de réflexion et d'invention personnels.



« Qui a enrichi l'autre ?
Là est la question. »

Dispositifs d'aide au financement

Les collectivités territoriales

Les conseils régionaux, les conseils généraux et les communes développent des actions dans les domaines culturel et médico-social. Avec la décentralisation, les compétences des collectivités territoriales devraient encore s'élargir ouvrant le champ de financements nouveaux. Certaines collectivités territoriales ont développé des dispositifs financiers spécifiques pour faciliter l'accès à la culture et aux loisirs des personnes handicapées.

Les établissements du secteur médico-social

De plus en plus d'établissements du secteur médico-social prenant en charge des personnes handicapées ont un projet culturel. Qu'il s'agisse d'établissements médicalisés, de foyers d'hébergement ou de centres de travail protégé, ils peuvent disposer de budgets pour l'organisation d'activités culturelles en interne ou en partenariat avec des institutions extérieures.

Bien que nombre d'institutions restent dans une optique de consommation des activités culturelles existantes (paiement à la prestation pour une visite et/ou un spectacle par exemple), la mise en place d'un partenariat avec l'une d'elles autour d'un projet particulier à plus long terme est envisageable. Dans ce cas, il s'agira en général d'un projet spécifiquement élaboré pour le public de l'établissement médico-social partenaire.

Est également envisageable la mise en réseau des établissements médico-sociaux pour la création d'une activité. Il s'agira de convaincre plusieurs établissements de s'associer pour financer la création d'une activité les concernant tous ou d'un projet à plus long terme auquel ils participeraient en commun.

Le mécénat privé

Certaines entreprises privées développent une stratégie de mécénat sur les questions liées au handicap. Chacune d'entre elles possède sa propre orientation de financement. Il convient donc de se renseigner au préalable afin de connaître les domaines sur lesquels elles sont susceptibles d'intervenir.

Fondation Orange : un mécène particulièrement dédié à l'autisme
Créée en 1987, la Fondation mène depuis son origine un important programme de mécénat qui s'inscrit dans le prolongement de la mission de l'entreprise : favoriser

la communication sous toutes ses formes en luttant notamment contre l'isolement sensoriel, intellectuel et social et en favorisant l'épanouissement culturel. Afin de sélectionner les projets soutenus financièrement par la Fondation, celle-ci a mis en place des comités

d'experts dans le domaine concerné (handicap, éducation, culture). Entre 350 et 400 conventions sont signées chaque année en France.

www.orange.com/fr_FR/mecenas/fondation/sante/

Label « Tourisme et Handicap » une création de la région Île-de-France
Objectif : aide régionale à l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux sites et produits touristiques. La subvention peut être attribuée aux opérateurs publics, associatifs ou privés projetant des aménagements qui visent à améliorer l'accessibilité des équipements touristiques.

www.tourisme-handicaps.org
rubrique Label/aides financières : mode d'emploi

Service « Culture et lien social » une action du conseil général de l'Isère
Objectif : accompagner les structures culturelles, les collectivités, les institutions, les associations et les compagnies artistiques qui mettent en place des projets artistiques et/ou culturels favorisant le lien social ou en direction des publics « éloignés » de la culture. Le budget, réservé intégralement aux actions de terrain, permet d'engager d'autres financements : villes, État, CAF, départements voisins, etc.

www.isere.fr

« Handicap mental et musées du Tarn » un partenariat de la Drac Midi-Pyrénées et de l'Adapei 31
Objectif : structurer une offre adaptée aux personnes en situation de handicap mental dans six musées du département en lien avec les lieux d'accueil médico-sociaux et les associations représentatives des personnes handicapées du département et de la région. Cette opération est soutenue par le conseil général du Tarn.

Le service « Vie dans la Ville », un accompagnement d'un nouveau genre
Né à l'initiative de l'association ADAPEI 92, et cadré par une convention avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la municipalité de Chaville (92), ce service dédié propose trois niveaux d'accompagnement :
– la recherche d'informations sur les activités proposées par les équipements culturels de la commune et les possibilités d'intégration des personnes handicapées mentales au sein de cette offre ;
– la prise en charge du transport ;
– l'accompagnement par un professionnel pendant l'activité.
La Caisse d'allocations familiales et plusieurs fondations et entreprises contribuent au financement du service.

www.adapei92.com



170

Les publics
Les personnes
handicapées
mentales



Les services
Les services et
professionnels concernés

La charte
Les points
à prendre en compte

Mise en place
Ce à quoi il faut penser

La charte mode d'emploi

ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI,
CONFORT D'USAGE DE L'ÉQUIPEMENT

171

Parcourir les espaces

Direction, administration
Service de la sécurité
Correspondant immobilier

Abords et accès

Bilan d'accessibilité/Abords _____

Transports publics à proximité et accessibles • Direction de l'établissement indiquée

Direction, administration
Service de la sécurité
Correspondant immobilier

Stationnement _____

Places de parking adaptées à proximité • Emplacement réservé pour une dépose minute ou temporaire (le temps de la visite) • Cheminement jusqu'à l'entrée de l'équipement accessible, avec signalétique adaptée

Direction, administration
Service de la sécurité
Correspondant immobilier

Cheminement _____

Disparition ou signalisation des obstacles restants • Dispositifs d'aide à la circulation (ex. cheminements assistés)

Direction, administration
Responsable des agents d'accueil
Service de la sécurité
Correspondant immobilier

Entrée/accueil _____

Descriptif de l'accessibilité, plan de circulation • Aide humaine : disponibilité, accompagnement

Direction, administration
Direction de la production
Service de la sécurité
Correspondant immobilier
Service des publics

Circulations horizontales

Cheminement _____

Nature des sols, pentes, signalisation des ressauts, obstacles dans le bâtiment, les réserves, les salles d'exposition, les salles d'atelier et le centre de documentation

Direction de la production
Service de la sécurité
Correspondant immobilier
Service des publics

Éclairage _____

Éclairage diffus et indirect de préférence, pour éviter tout éblouissement • Pas de zones d'ombres et de contrastes brutaux • Éclairage focalisé sur les œuvres et les textes présentés ainsi que sur les éventuels obstacles à la circulation et à la sécurité

Direction, administration
Direction de la production
Service de la sécurité
Correspondant immobilier

Insonorisation/Acoustique/
Équipement d'aide à l'audition _____

Isolation phonique du bâtiment

Direction, administration
Service des publics
Direction de la production
Service de la sécurité
Correspondant immobilier

Aide au cheminement _____

Aires de repos avec des sièges, assis-debout • Aides spécifiques au cheminement : bandes « lignes guides » de matériaux contrastés, mains courantes • Éléments sonores • Signalisation standardisée

ACCESSIBILITÉ
DU CADRE BÂTI
CONFORT D'USAGE
DE L'ÉQUIPEMENT





Les publics
Les personnes
handicapées
mentales



Les services
Les services et
professionnels concernés

La charte
Les points
à prendre en compte

Mise en place
Ce à quoi il faut penser

La charte mode d'emploi

ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI,
CONFORT D'USAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Parcourir les espaces

Circulations verticales

Direction, administration
Service de la sécurité
Correspondant immobilier

Ascenseurs

Largeur et éclairage des ascenseurs, boutons de commandes en gros caractères, annonce sonore et visuelle pour les étages, les fonctions desservies et les appels d'alarme ou les panes (informations visuelles et sonores) • Sas d'attente à l'évacuation attenant à l'ascenseur en cas d'incendie

Direction, administration
Service de la sécurité
Correspondant immobilier

Escaliers

Bande de matériaux d'aspect et/ou de couleur contrastés annonçant l'escalier • Main courante, paliers de repos, aire d'évitement de l'escalier...

Signalisation

Direction, administration
Direction de la production
Correspondant immobilier

Hauteur des signalisations

Hauteur de placement des cartels et panneaux adaptée à tous dans les espaces du bâtiment et au sein des parcours muséographiques

Direction, administration
Direction de la production
Correspondant immobilier

Taille et type des caractères

Caractères bâtons de type Arial ou Helvetica, corps 18, semi-gras, sans fioritures • Taille des lettres en fonction de la distance de lecture

Direction, administration
Direction de la production
Correspondant immobilier

Lisibilité des panneaux (supports et contrastes)

Éviter les supports transparents ou brillants • Rechercher les contrastes entre le support et l'écrit : fonds de couleurs / encres de la graphie, sombre / clair

Direction, administration
Direction de la production
Correspondant immobilier

Esthétique

Uniformiser l'esthétique • Utiliser la couleur à des fins fonctionnelles, par exemple pour faciliter l'orientation

Direction, administration
Direction de la production
Correspondant immobilier

Textes, images, pictogrammes

Concevoir des textes simples, précis et courts • Associer textes et images pour aider à la compréhension de l'information • Privilégier l'usage des pictogrammes homologués

ACCESSIBILITÉ
DU CADRE BÂTI
CONFORT D'USAGE
DE L'ÉQUIPEMENT





174

Les publics
Les personnes
handicapées
mentales



Les services
Les services et
professionnels concernés

La charte
Les points
à prendre en compte

Mise en place
Ce à quoi il faut penser

La charte mode d'emploi

ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI,
CONFORT D'USAGE DE L'ÉQUIPEMENT

175

Sécurité

Direction, administration
Service de la sécurité
Correspondant immobilier

Alarme

Adapter les systèmes d'alarme : installations sonores et visuelles (surtout dans les espaces où les personnes sont seules : sanitaire, bureau...)

Direction, administration
Service de la sécurité
Correspondant immobilier

Évacuation

Définir un mode d'évacuation • Identifier une zone protégée

Service de la sécurité
Agents d'accueil et de sécurité
Service des publics
Équipe pédagogique

Présence d'une personne handicapée

Informer le personnel de la présence d'une personne en situation de handicap, afin d'assurer une aide humaine en cas d'évacuation

Utiliser les services

Direction, administration
Service de la sécurité
Direction de la production
Correspondant immobilier

Accueil / billetterie

Banque d'accueil

Hauteur des présentoirs • Signalisation

Direction, administration
Service de la sécurité
Correspondant immobilier

Boucle magnétique

Boucle magnétique pour transmettre l'information

Direction, administration
Service de la sécurité
Direction de la production
Correspondant immobilier

Éclairage

Éclairage adapté • Éclairage non éblouissant et participant au guidage • Éclairage sécurisant et non anxiogène

ACCESSIBILITÉ
DU CADRE BÂTI
CONFORT D'USAGE
DE L'ÉQUIPEMENT





176

Les publics
Les personnes
handicapées
mentales



Les services
Les services et
professionnels concernés

La charte
Les points
à prendre en compte

Mise en place
Ce à quoi il faut penser

La charte mode d'emploi
ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI,
CONFORT D'USAGE DE L'ÉQUIPEMENT

177

Utiliser les services

Direction, administration
Espaces concédés
Direction de la production
Correspondant immobilier

Boutique, cafétéria...

Signalisation, cheminement,
accès aux produits

*Cf. Parcourir les espaces : signalisation et circulations
Aire de circulation, signalisation • Hauteur des présentoirs, accès
aux produits*

Direction, administration
Correspondant immobilier

Téléphone

Hauteur, graphie, cheminement

*Informations en gros caractères et pictogrammes • Signalisation
pictogrammes*

Direction, administration
Direction de la production
Service de la sécurité
Correspondant immobilier

Sanitaires

Signalisation, cheminement, accès

Signalisation pictogrammes

**ACCESSIBILITÉ
DU CADRE BÂTI
CONFORT D'USAGE
DE L'ÉQUIPEMENT**





Les publics
Les personnes
handicapées
mentales



Les services
Les services et
professionnels concernés

La charte
Les points
à prendre en compte

Mise en place
Ce à quoi il faut penser

La charte mode d'emploi

INFORMATION ET COMMUNICATION

Sollicitation et relations aux publics

Direction, administration
Communication / Service de
relation avec le public
Service des publics
Équipe pédagogique

Politique d'incitation

Définir une politique d'incitation à destination des publics handicapés, pour s'assurer de leur fréquentation

Ensemble des personnels

Sensibilisation du personnel

Permettre l'acquisition d'une connaissance de base commune à l'ensemble des personnels pour s'assurer du bon fonctionnement de la chaîne d'accessibilité

Direction, administration
Service des publics
Équipe pédagogique

Correspondant handicap

Identifier un correspondant handicap pour un dialogue privilégié avec les personnes handicapées et les associations représentatives, pour sensibiliser les personnels aux questions du handicap, pour une expertise sur l'accessibilité de nouvelles offres

Service des publics
Communication / Service de
relation avec le public
Équipe pédagogique

Partenariats

Développer des partenariats avec les institutions d'accueil et les associations du secteur du handicap, afin de fidéliser les publics handicapés

Service des publics
Communication / Service de
relation avec le public
Équipe pédagogique

Sensibilisation des professionnels
du secteur médico-social

Favoriser une meilleure connaissance des lieux et de l'offre culturelle par les professionnels du secteur médico-social • Établir des contacts réguliers pour un bon relais de l'information

Communication / Service de
relation avec le public

Communication sur l'offre accessible

Informer sur l'offre accessible dans l'ensemble des vecteurs de communication habituels (important : la présence et la fiabilité des informations)

INFORMATION
ET COMMUNICATION





Les publics
Les personnes
handicapées
mentales



Les services
Les services et
professionnels concernés

La charte
Les points
à prendre en compte

Mise en place
Ce à quoi il faut penser

La charte mode d'emploi

INFORMATION ET COMMUNICATION

Supports d'information

Communication / Service de
relation avec le public

Documents d'information tous publics _____

Signaler les dispositions particulières pour tous les publics handicapés dans les documents d'appel tous publics • Noter les services spécifiques dans le calendrier général des offres culturelles • Généraliser l'apposition des pictogrammes

Communication / Service de
relation avec le public

Documents d'information spécifiques _____

Répertorier dans des documents spécifiques les informations pratiques relatives à l'accès à l'équipement et aux services, les dispositions particulières pour les personnes handicapées, les limites de l'accessibilité • Respecter le cahier des charges pour la production de documents adaptés (gros caractères, contenus simplifiés, visuels et pictogrammes) • Diffuser et mettre à disposition ces documents

Communication / Service de
relation avec le public

Dispositifs de communication _____

Cd-rom, bornes interactives... • Mise en accessibilité du site Internet pour les personnes handicapées

Accueil

Direction, administration
Responsable des agents
d'accueil et de sécurité
Communication / Service de
relation avec le public

Sensibilisation du personnel _____

Sensibiliser les agents d'accueil et de surveillance, les personnels de billetterie et de comptoirs de vente, etc. • Accueillir les publics handicapés, être capable d'aller vers eux et de s'adapter à leurs demandes sans surprise • Connaître les gestes et les paroles adaptés

Communication / Service de
relation avec le public
Service des publics
Équipe pédagogique
Responsable des agents
d'accueil et de sécurité

Préparation des visites _____

Établir un contact préalable avec les professionnels du handicap et les centres ressources spécialisés pour mieux cerner les besoins

INFORMATION
ET COMMUNICATION





Les publics
Les personnes
handicapées
mentales



Les services
Les services et
professionnels concernés

La charte
Les points
à prendre en compte

Mise en place
Ce à quoi il faut penser

183
La charte mode d'emploi

OFFRE CULTURELLE

Analyse de l'existant

Direction, administration
Direction de la programmation
Service des publics
Équipe pédagogique

Offre existante

Analyser l'offre culturelle existante pour identifier les propositions accessibles selon le type de handicap

Direction, administration
Direction de la programmation
Communication / Service de
relation avec le public
Service des publics
Équipe pédagogique

Collaboration avec des personnes
handicapées et des spécialistes du handicap

Collaborer avec des personnes handicapées, des représentants d'associations ou de pôles ressources afin de s'assurer de la réelle accessibilité de l'offre

Ouverture des programmes existants en faveur de l'inclusion

Direction, administration
Direction de la programmation
Direction de la production
Équipe pédagogique
Service des publics
Communication / Service de
relation avec le public
Tous les services

Politique d'inclusion

Intégrer les questions relatives au handicap dans la politique globale de l'établissement • Inscrire l'accueil des personnes handicapées dans le projet d'établissement • Ouvrir les activités existantes à tous les publics

OFFRE CULTURELLE





Les publics
Les personnes
handicapées
mentales



Les services
Les services et
professionnels concernés

La charte
Les points
à prendre en compte

Mise en place
Ce à quoi il faut penser

La charte mode d'emploi

OFFRE CULTURELLE

Médiation

Direction, administration
Service des publics

Sensibilisation des médiateurs

Sensibiliser les médiateurs et l'équipe pédagogique, les former à l'accueil des publics handicapés

Service des publics
Équipe pédagogique

Collaboration avec des personnes handicapées et des spécialistes du handicap

Collaborer avec des personnes handicapées, avec des représentants associatifs et professionnels du handicap, avec des pôles ressources, afin d'évaluer l'accessibilité de l'offre • Contacter plusieurs « référents handicapés », car les situations de handicap sont variées

Direction, administration
Communication / Service de relation avec le public
Service des publics
Équipe pédagogique

Politique d'action culturelle (pour individuel ou groupe)

Privilégier l'adaptation de l'offre existante et/ou la création de programmes spécifiques • Favoriser la réflexion sur la mixité des échanges entre personnes valides et personnes handicapées • Favoriser les visites individuelles • Créer des liens avec des institutions d'accueil : IME, ESAT, foyers de vie... ; des institutions scolaires : classes mixtes, classes spécialisées (CLIS), classes d'intégration scolaires (UPI)...

Direction, administration
Direction de la production
Direction de la programmation
Communication / Service de relation avec le public
Service des publics
Équipe pédagogique

Modes d'accès à l'autre et à l'environnement

Créer des espaces tactiles, des malles pédagogiques... • Rencontrer au préalable le professionnel accompagnant

Direction, administration
Direction de la programmation
Communication / Service de relation avec le public
Service des publics
Équipe pédagogique

Actions « hors les murs »

Proposer une offre « hors les murs » afin de créer une appétence pour le produit culturel

OFFRE CULTURELLE





Les publics
Les personnes
handicapées
mentales



Les services
Les services et
professionnels concernés

La charte
Les points
à prendre en compte

Mise en place
Ce à quoi il faut penser

La charte mode d'emploi

OFFRE CULTURELLE

Aides techniques et médiation non humaine

Direction, administration
Direction de la production
Direction de la programmation
Communication / Service de
relation avec le public
Service des publics
Équipe pédagogique

Supports et contenus

Adapter les cartels, les notices, les panneaux, les aides à la visite :
gros caractères, visuels et pictogrammes...

Direction, administration
Direction de la production
Direction de la programmation
Communication / Service de
relation avec le public
Service des publics
Équipe pédagogique

Langage

Privilégier les phrases courtes, les mots simples, l'association
d'images... • Proposer des logiciels permettant l'écriture en
pictogrammes

Direction, administration
Direction de la production
Direction de la programmation
Communication / Service de
relation avec le public
Correspondant immobilier
Service des publics

Dispositifs compensatoires

Quand une partie de l'offre n'est pas accessible, proposer un
dispositif compensatoire : maquette, document d'information
spécifique, visite adaptée...

Direction, administration
Direction de la production
Correspondant immobilier
Service des publics

Scénographie

Faire état des usages et besoins des personnes handicapées dans
les cahiers des charges destinés aux scénographes • Prendre en
compte ces publics pour l'ambiance visuelle et acoustique,
la présentation des œuvres, l'éclairage, la confection et la mise en
place des cartels et panneaux, la création d'espaces tactiles...

Direction, administration
Direction de la production
Correspondant immobilier
Service des publics
Équipe pédagogique

Dispositifs techniques

Identifier les aides techniques correspondant aux types de publics
handicapés ciblés et à l'offre culturelle proposée : boucle magnétique,
maquette tactile, instruments adaptés...

Direction, administration
Service des publics

Outils informatiques à disposition

Clavier simple d'utilisation, à touches larges • Coupler les écrans
tactiles avec une synthèse vocale et une validation sonore •
Possibilité d'affichage en gros caractères • Simplification des
procédures d'interrogation et de consultation

OFFRE CULTURELLE





Les publics
Les personnes
handicapées
mentales



Les services
Les services et
professionnels concernés

La charte
Les points
à prendre en compte

Mise en place
Ce à quoi il faut penser

La charte mode d'emploi

OFFRE CULTURELLE

Collections adaptées

Direction, administration
Bibliothécaire
Documentaliste

Collections adaptées :
livre, documentation, lecture

Documents en gros caractères, documents sonores, livres tactiles, vidéos avec commentaires adaptés, textes faciles à lire

Tarification

Direction, administration

Politique tarifaire en fonction
de l'accessibilité

Tarifs établis en tenant compte de l'accessibilité du bâtiment et de l'offre culturelle • Réduction ou gratuité pour compenser l'inaccessibilité ou l'accessibilité partielle de certains espaces, de services ou d'offres • Gratuité pour l'accompagnant

Direction, administration

Politique tarifaire en fonction
du confort de la visite

Mesures tarifaires spécifiques pour les petits groupes de personnes en situation de handicap

OFFRE CULTURELLE



Sources

ANDISSAC Marie-Noëlle, POITEVIN Marie-José (dir.), *Handicap et Bibliothèque*, Paris, ABF, collection « Médiathèmes », 2007.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DES PUBLICS, CMN, *Signalétique, guide de recommandations*, Paris, Centre des monuments nationaux, 2006.

FRIGÉRIO Éric, *Personnes handicapées mentales et bibliothèques publiques, état des lieux et prospective à partir d'une étude du terrain ardéchois*, mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque, Enssib, 2007.

ILSMH, *Le savoir simplifier*, Directives européennes du « Facile à lire » pour la production d'information et langage clair à l'usage des personnes handicapées mentales, ILSMH association européenne, 2007.

Médiation adaptée pour les handicapées mentales - supports de formation en direction des équipes d'accueil du Centre des monuments nationaux, Archimed', 2005.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, « Le pictogramme dans l'accessibilité », Élaboration et usage des pictogrammes, groupe de travail du RECA, *Guide pratique de l'accessibilité Culture et handicap*, Paris, MCC, 2007.

UNAPEI, *Le guide pratique de l'accessibilité*, Paris, Unapei, 2009.

Bibliographie

Ouvrages généraux

BOES Pascal, *Gérer le quotidien des personnes en situation de handicap : scolarité, formation, emploi, loisirs, hébergement, les étapes du parcours, les nouvelles réglementations légales*, Paris, Vuibert, 2005.

FOUGEYROLLAS Patrick, MAJEAU Pierre, *Le Processus de production des handicaps : comment utiliser le modèle conceptuel - exemples*, Réseau international CIDIH 4, 1991, n° 3, p. 6-59.

GARDOU Charles (dir.), *Connaître le handicap, reconnaître la personne*, Ramonville-Sainte-Agne, Érès, 1999.

HAMONET Claude, *Les Personnes handicapées*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.

ZRIBI Gérard, POUPÉE-FONTAINE Dominique, *Dictionnaire du handicap*, Rennes, École nationale de la santé publique, 2004.

Handicap mental

BEAUGERIE-PERROT A., LELORD G., *Intégration scolaire et autisme*, Paris, PUF, 1991.

CUILLERET M., *Trisomie 21 aides et conseils*, Paris, Masson, 1992.

DIEDERICH Nicole, *Les Naufragés de l'intelligence : paroles et trajectoires de personnes désignées comme handicapées mentales*, Paris, La Découverte, 2004.

GALLAND Antoine, GALLAND Janine, *L'enfant handicapé mental*, Paris, Nathan, 1993.

GOFFMAN Erving, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éd. de Minuit, 1990.

IONESCU S. (dir.), *La Déficience intellectuelle*, Nathan Université/Agence d'Arc, collection « fac psychologie », 1993.

LIBERMAN Romain, *Handicap et maladie mentale : rapports dialectiques*, Paris, Presses universitaires de France, 2003.

MISES R., PERRON R., SALBREUX R., *Retard et trouble de l'intelligence*, Paris, ESF, 1994.

TUSTIN Frances, *Les États autistiques chez l'enfant*, Paris, Éd. du Seuil, 1986.

VOCAT Yvette, *Apprivoiser la déficience mentale*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Cadre bâti

GILLIBERT M., FAVRE P., HERBIN R., GROSBOIS L.P., Dr. AMPOUX, *Situation de handicap et architecture*, colloque du 12 mars 1992, ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, 1990-1992.

KOMPANY Soraya, *Accessibilité pour tous : la nouvelle réglementation*, Héricy, Éditions du Puits fleuri, 2008.

SAVOUREUX J.-C., DOSTERT M., *Handicapés, accès et aménagements des bâtiments*, Cated, 2008.

Bibliographie

Médiation culturelle

Ouvrages généraux

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Culture et handicap, guide pratique de l'accessibilité*, Paris, MCC, 2007.

UNAPEI, *Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre*, Paris, Nous Aussi, Unapei, 2009.

Musées

FERRAILLE J.-F., *Mener une politique culturelle en direction des personnes handicapées*, Voiron, Territorial éd., 2007.

GRANDJEAN Gilles, *Musées et handicapés*, Paris, Direction des musées de France, service d'Action culturelle, 1986.

HANDICAP INTERNATIONAL, DREYER Pascal (dir.), *Créer, recréer le musée, mémoire, patrimoine et création : le rôle et la place des personnes handicapées dans les musées*, actes du colloque, 21-23 juin 1995, Lyon, Handicap International, 1997.

HANDICAP INTERNATIONAL, *Le musée sort de sa réserve*, Actes de la journée d'information sur l'accueil des personnes handicapées dans les musées, 11 mai 1993, Lyon, Handicap international, 1993.

HATWELL Y., STRERI A., GENTAZ É. (dir.), *Toucher pour connaître, psychologie cognitive de la perception tactile manuelle*, Paris, PUF, 2000.

LAS VERGNAS M.-L., « La prise en compte des visiteurs handicapés », *La Lettre de l'OCIM*, n° 79, 2002.

LAS VERGNAS M.-L., *Des visites confortables pour tous : cahier des charges d'accessibilité aux personnes handicapées*, Paris, Cité des sciences et de l'industrie, Direction des expositions, 1992.

Le Musée accueille les différences, actes du colloque « Journée de sensibilisation et d'information des médiateurs du patrimoine », GIHP Haute-Normandie, 31 octobre 1995.

Museums without barriers, a new deal for disabled people, Fondation de France / ICOM, 1991.

SCHWARTZ C., « La maquette tactile : une innovation muséographique », *La Lettre de l'OCIM*, n° 74, 2001.

UNESCO, « Musées et personnes handicapées », Paris, Unesco, *Museum*, vol. 33, n° 3, 1981, p. 125-195.

WEHRENS Bernard, CHARVET Dominique, MAGNANT Anne et alii, *Des musées ouverts à tous les sens : mieux accueillir les personnes handicapées*, Paris, 7 et 8 novembre 1988. Paris, Fondation de France, 1991.

Musées et handicap mental

COULON Catherine, *Musées et handicap mental*, Paris, École du Louvre, 1996.

GRUBAR J.-C., IONESCU S., MARGEROTTE G., SALBREUX R., *L'Intervention en déficience mentale*, Lille, Diffusion Presses universitaires de Lille.

IONESCU S., *L'Intervention en déficience mentale*, Bruxelles, Margada, 1987.

IONESCU S., *L'Intervention en déficience mentale*, Paris, Nathan, 1993.

PEARSON Anne, ALOYSIUS Chitra, *Museums and children with learning difficulties : "The big foot"*, London, British Museum Press, 1994.

Musique

CARRÉ Alain, *Musique et handicap*, Bressuire, éditions Fuzeau, 2006.

PUBELLIER Jeanne-Marie, *Hôpital, silence et musique*, Pantin, éditions Enfance et musique, 1993.

Bibliothèques, ludothèques et médiathèques

ANDISSAC Marie-Noëlle, POITEVIN Marie-José (dir.), *Handicap et Bibliothèque*, Paris, ABF, collection « Médiathèmes », 2007.

BERNABEU Yves, SIEGRIST Delphine, *L'accueil des publics en difficulté*, Paris, Éd. Demos, 2002.

BLIN Isabelle, BOURGUIGNAT Christelle, CALMET Marie, et alii, *Recensement de l'offre de service à destination des publics handicapés, au sein du réseau de bibliothèques françaises*, mémoire projet Enssib, diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne, Enssib, 2003.

BURGER Dominique, « L'accès au Web et à la lecture numérique des publics diversément empêchés », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 3, p. 58-63.

CALENGE Bertrand, *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, collection « Bibliothèques », 1996.

CALENGE Bertrand, *Les petites bibliothèques publiques*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 2006.

CHIAROTTO Annie, *Les ludothèques*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1991.

DESBUQUOIS Catherine, « Y a-t-il des personnes handicapées dans les bibliothèques ? Est-il (im)pertinent de se poser la question ? », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1998, n° 181, p. 44-45.

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE, FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES, *Bibliothèques publiques & personnes handicapées*, Paris, MCC, 1996.

DOUGNAC Marie-Hélène, « Bibliothèques publiques et handicap mental », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, n° 2, p. 121-122.

EXERTIER Catherine, *Entrez dans un livre : lecture et enfance handicapée*, Guide pratique Bibliothèques municipales, Ville de Grenoble, 1995.

FRIGÉRIO Éric, *Personnes handicapées mentales et bibliothèques publiques, état des lieux et prospective à partir d'une étude du terrain ardéchois*, mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque, Enssib, 2007.

GASCUEL Jacqueline, *Un espace pour le livre : guide à l'intention de tous ceux qui construisent, aménagent ou rénovent une bibliothèque*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1993.

Bibliographie

GINER Marcel, NADEAU Jean-Pierre, DUMAS Lucie, *Étude sur les besoins des personnes handicapées en matière de services de bibliothèques publiques du Québec*, Rapport final, Montréal, COPHAN, 1991.

HOCHMANN Jacques, *Pour soigner l'enfant autiste : des contes à rêver debout*, Paris, O. Jacob, 1997.

INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS, *Guide des bibliothèques desservant des patients hospitalisés, des personnes âgées et handicapées dans des institutions de long séjour*, La Haye, IFLA Headquarters, 2004.

IRVALL Birgitta, SKAT NIELSEN Gyda, *Access to libraries for persons with disabilities : checklist*, The Hague, IFLA Headquarters, 2005.

JANIK Sophie, *Place aux personnes handicapées dans nos bibliothèques*, Québec, Asted, 1997.

LE SEVEN Aline, « Publics handicapés en bibliothèque : accueil spécifique et politique générale d'accueil », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 3, p. 109-111.

LE SEVEN Aline, « Quelles manifestations culturelles pour les publics handicapés ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 1, p. 95-96.

LOISEAU Sylvie, *Les pouvoirs du conte*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

MANO Carine, « Bibliothèques publiques et handicap mental », *Bibliothèque(s)*, revue de l'Association des bibliothécaires Français, 2003, n° 7, p. 51-52.

MASSE Isabelle, « Bibliothèques et publics handicapés », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 5, p. 132-134.

MERLE D'AUBIGNÉ Denise, *Création artistique et dépassement du handicap : les ateliers Personimages*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1998.

PELLE Marie-Laure, *Accueil des publics handicapés dans le réseau des bibliothèques de Versailles*, Diplôme de conservateur de bibliothèque, Mémoire d'étude, Enssib, Villeurbanne, 2006.

TABET Claudie, *La bibliothèque hors les murs*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 2004.

THOMASSAINT Jacques, *Conte et (ré)éducation*, Lyon, Chronique sociale, 1991.

Spectacle vivant

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Accessibilité et spectacle vivant, guide pratique de l'accessibilité*, Paris, MCC, 2008.

Tourisme

CHARBONNEAU G. (dir), *Tourisme et handicap : réussir l'accueil pour la mise en accessibilité des prestations touristiques*, Paris, ODIT France, 2005.

CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

Abad Charlie / Musée du Louvre
p. 39

AREP - Atomic graphic / Cité des sciences et de l'industrie
p. 51

Cadet Patrick / Centre des monuments nationaux
p. 73, 114, 117

Carr David-Paul / Bibliothèque nationale de France
p. 65

Chivet S. / Cité des sciences et de l'industrie
p. 77, 97, 116, 135, 141

Corouge Magalie / Bibliothèque nationale de France
p. 113, 118, 122, 123

Deya Jérôme / Centre Georges Pompidou
p. 29, 31, 132-133, 143

Deya Jérôme / Musée du Louvre
p. 19, 95, 124-125, 131, 132-133, 137, 143, 145

DR - Sésame Autisme / Musée du Louvre
p. 25

Dufour Quentin / Théâtre National de Chaillot
p. 141, 167

Faye Bernard / Muséum national d'histoire naturelle
p. 65, 69, 71, 73, 77, 79, 87, 99, 115, 141

Ferragu Jean-Pierre / Cité des sciences et de l'industrie
p. 19, 21, 25, 27, 29, 53, 56, 57, 65, 72, 79, 91, 99, 154-155, 157

Genestie Peggy / Musée des Pays de Seine-et-Marne
p. 67, 83

Girold Élise / Ludothèque Gonfreville-L'Orcher
p. 109

Labbé Cyril / Musée du Louvre
p. 151

Maffre Philippe - WAM, Perrault Dominique / Bibliothèque nationale de France
p. 40-41, 45

Marat Dolorès / Centre des monuments nationaux
p. 17, 74, 75, 89, 119

Pellois F. / Médiathèque Floresca-Guépin - Nantes
p. 47

Petit Yves / Opéra national de Paris
p. 101

Rastoin P-E / Cité de la musique
p. 14-15, 62-63, 85, 91, 93, 141, 145, 159

Refflé Jean-Marie - Drac Rhône-Alpes / Hôpital Val d'Azergues
p. 23

Refflé Jean-Marie - Drac Rhône-Alpes / Médiathèque Floresca-Guépin - Nantes
p. 107, 109, 135

Therby Jean-Paul - Centre départemental de documentation pédagogique de l'Aude / Cité de Carcassonne - Centre des monuments nationaux
p. 157

Zorn Sabin - UPI Rognoni / Théâtre National de Chaillot
p. 103, 105, 111

Annexes

p. II **Les pictogrammes dans l'accessibilité**

p. V **Publications adaptées**

p. X **Protocoles de partenariat**

1. **Modèle de convention passée entre un établissement culturel et une association représentative de personnes handicapées mentales**
2. **Modèle de convention passée entre un établissement culturel et un établissement du secteur médico-éducatif**

p. XIV **Questionnaires**

1. **Où en êtes-vous en matière d'accessibilité ?**
État des lieux de l'accessibilité des établissements culturels aux personnes handicapées mentales
2. **Fiche de réservation pour groupes préconstitués**
3. **Évaluation de la visite**



Les pictogrammes dans l'accessibilité

Source : « Élaboration et usage des pictogrammes, groupe de travail du RECA », *Guide pratique de l'accessibilité Culture et handicap*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 2007.

UNE RÉFLEXION EXPÉRIMENTALE

Dans le cadre de la commission nationale Culture et Handicap, le ministre de la Culture et de la Communication a demandé à la Cité des sciences et de l'industrie d'animer des groupes de travail, chargés de proposer des améliorations, à court terme, pour l'accueil des personnes handicapées dans les établissements culturels. Ces groupes rassemblent, outre cet établissement, des représentants des institutions suivantes : le Centre Pompidou, la Bibliothèque nationale de France, le Muséum national d'histoire naturelle, le Palais de la découverte, le musée du Louvre, la Cité de la musique, le Parc et la Grande Halle de la Villette, le théâtre national de Chaillot, le musée du Quai Branly, le Centre des monuments nationaux, l'Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels, le musée et domaine national de Versailles, ainsi que la Délégation au développement et à l'action territoriale du ministère de la Culture et de la Communication.

Les objectifs

- Établir une typologie et préciser les modalités d'utilisation des pictogrammes pouvant intéresser les établissements culturels, pour leur signalétique mais aussi pour leurs documents d'information et de communication (documents d'aide à la visite, supports multimédias, brochure de saison, etc.). Cette réflexion a donné lieu à la réalisation d'un carnet de conseils, destiné aux directeurs d'établissements publics, maîtres d'ouvrage et prescripteurs.
 - Inciter à la généralisation de l'utilisation des pictogrammes à destination de tous les publics : personnes handicapées, visiteurs étrangers, personnes âgées, enfants... et sur des supports autres que la signalétique des bâtiments (notamment papier et multimédia).
- Le sous-groupe de travail a centré son étude sur les pictogrammes d'information au public.

TYPOLOGIE ET MODALITÉS D'UTILISATION DES PICTOGRAMMES

Les pictogrammes figuratifs

Ils représentent exactement la situation à propos de laquelle on souhaite communiquer. Ils ne laissent aucune équivoque quant à leur sens, quelles que soient la langue ou les habitudes de l'observateur et n'impliquent aucun apprentissage.

Les pictogrammes schématiques

Ils représentent une situation donnée mais de manière simplifiée. Les pictogrammes ne sont pas identifiables au premier coup d'œil et exigent un certain effort de réflexion.

Les pictogrammes abstraits

Ils ne rappellent pas une situation donnée. Ils ne dérivent ni d'images ni de schémas mais de signes abstraits qui doivent être appris.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS L'ÉLABORATION DU PICTOGRAMME

Il n'existe pas de pictogramme standardisé. Il existe des normes de contenu pour certains pictogrammes mais une grande liberté graphique est laissée aux établissements. Il est donc important de garder à l'esprit pour élaborer un pictogramme satisfaisant que :

- La compréhension du pictogramme peut être limitée si l'image est polysémique. Le symbole du téléphone est utilisé par l'institution pour signifier qu'un rendez-vous doit être pris et non pour souligner la localisation d'un téléphone, signification la plus usuelle. L'utilisation de pictogrammes abstraits en particulier pour représenter un concept est peu efficace dans le cadre d'une information destinée à un public non averti, car il faut nécessairement apprendre ces significations.
- Certains pictogrammes paraissent avoir une signification internationale. Cependant le langage des pictogrammes ne semble pas universel. Le pictogramme des toilettes représentant une femme en jupe et un homme en pantalon n'est pas un exemple également pertinent dans toutes les cultures.
- Il est nécessaire d'utiliser avec précautions les éléments complémentaires facilitant la compréhension du pictogramme : par exemple, la couleur n'est pas toujours suffisante.
- Le pictogramme doit toujours être pensé en fonction de son environnement. En dehors de son contexte, la signification de ce pictogramme peut porter à confusion (pictogramme chinois)...

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Pour mettre en œuvre une communication adaptée il est préférable de :

- se référer à une norme
- opter pour la simplicité des concepts.

Il est important de réfléchir à quel public on s'adresse et de prendre en compte les besoins particuliers de chaque public. Il est préconisé de vérifier la compréhension du pictogramme auprès des personnes auxquelles il est destiné. Pour les personnes handicapées mentales par exemple, la simplification des formes que l'on rencontre habituellement dans les pictogrammes ne facilite pas forcément la compréhension du message du pictogramme. Chaque fois que le choix est possible, essayer la forme négative et la forme positive du pictogramme pour vérifier quelle est la plus efficace.

Formes et couleurs

Il est conseillé de consulter la norme AFNOR 3864 sur les formes et les couleurs appropriées pour chaque pictogramme.

- Les formes allongées et minces sont moins bien perçues que les formes dont la largeur et la longueur sont semblables. Les formes symétriques sont facilement perçues. Utiliser des formes pleines plutôt que des contours. Pour les reproductions très petites (dans le cas des horaires, cartes, guides, etc.), il est recommandé de supprimer le cadre.



IV • Les pictogrammes dans l'accessibilité

- Le pictogramme doit être de préférence en noir et blanc (fond blanc et contenu noir), ou de couleurs contrastées. Le blanc sur noir est moins lisible que le noir sur blanc. Il est important d'éviter des rapports de tonalité entre image et fond dans une série de pictogrammes ou dans un panneau d'information et privilégier les couleurs complémentaires. La couleur risque de prêter à confusion, sauf si la signification en est clairement identifiable dans un champ culturel donné (rouge pour l'interdiction, bleu pour l'obligation, vert pour l'autorisation et orange pour l'avertissement). De même, il faut prendre en compte l'environnement dans lequel se situe le pictogramme. En effet le rouge est utilisé dans le code de la route car il est généralement très visible à l'extérieur.

Couplage avec le texte

Le pictogramme doit être systématiquement sous-titré. L'utilisation du texte avec le pictogramme peut favoriser la compréhension et la mémorisation de celui-ci et « rassurer » le visiteur. Le texte qui se rapporte à un pictogramme doit lui être associé sans ambiguïté. Il peut être nécessaire de combiner certains pictogrammes pour représenter certains concepts. L'information multilingue n'aide pas à la clarté. Présenter les textes sur fond uni, contrasté, non brillant. Préférer des lettres strictes sans fioritures, en caractères semi-gras, avec un certain espacement des lettres.

Mise en œuvre du pictogramme

- Le pictogramme est globalement très épuré en particulier s'il est reproduit à une échelle réduite
- Seuls les détails qui apportent une meilleure compréhension doivent être inclus.
- De manière générale, il est souhaitable que la taille des pictogrammes dans un même établissement apparaisse identique aux visiteurs. Si tel n'est pas le cas il convient de penser à la hiérarchie des informations, de décider quelles informations doivent être prioritaires.

Validation (cf. Norme AFNOR 9186). Un pictogramme doit être soumis à des tests permettant de valider son efficacité.

Utilisation

Les pictogrammes de représentation des handicaps ne doivent être utilisés que lorsque la proposition est spécifique, mais non de manière systématique. Par ailleurs, ces pictogrammes peuvent désigner des activités accessibles ou réservées : ce distinguo peut être fait grâce à un code couleur ou un sous-titre explicite. Il est important de garder les mêmes codes pour l'ensemble de la chaîne d'information, par exemple dans la signalétique d'une exposition et dans les documents qui y sont liés.

Éclairage

L'utilisation d'un caisson rétro éclairé est conseillée pour apporter le meilleur éclairage au pictogramme. De plus cela permet de mettre en place un système d'alarme visuelle destiné aux personnes sourdes et malentendantes. D'une manière générale, il faut systématiser les éclairages optimisés et ne pas se contenter de l'éclairage ambiant. La valeur minimum requise est de 300 lux. Éviter les panneaux brillants, les reflets et les spots mal dirigés.

Positionnement / Contexte

La prise en compte du voisinage pour la mise en œuvre est essentielle. Il faut être vigilant, lorsque l'on juxtapose des pictogrammes, à ne pas créer de confusion dans le message que l'on souhaite transmettre.

Publications adaptées

Source : Directives européennes du « facile-à-lire », 2007 .

DÉFINIR LE BUT DE LA PUBLICATION

Que désire-t-on dire et en quoi est-ce important pour les personnes handicapées mentales ? La réponse à cette question permet de cerner le but principal de la publication. L'idéal est d'impliquer les personnes handicapées mentales dès ce stade du processus. Ils peuvent prodiguer des suggestions pertinentes sur les sujets qu'ils considèrent importants et intéressants. Ne pas perdre le but principal de la publication de vue, lors du choix des détails à inclure ou à écarter. À ce stade, décider aussi de la proportion du texte et de l'image. Si l'on écrit pour un groupe cible confronté à un problème de lecture important, faire pencher la balance du côté des images. Après avoir résolu ces questions, voici le moment d'affronter le problème du contenu de la publication. De nombreuses stratégies s'offrent pour l'écriture d'un document en langage clair. Des auteurs expérimentés peuvent préférer lire le document de base et passer directement à sa réécriture en langage clair. Détaillée ci-dessous une méthode utile aux auteurs inexpérimentés.

DÉCIDER DE LA MATIÈRE

Préparer une liste des points clés de la publication et adoptez la marche à suivre suivante :

- sélectionner la partie du texte qui importe à votre groupe cible (par exemple, il est possible de décider ici de sauter certains passages: introduction, commentaires...)
- résumer chaque paragraphe du texte sélectionné en une ou deux phrases
- contrôler la structure logique des résumés
- vérifier si les résumés ne comprennent que les points clés. Supprimer tout texte qui n'a pas trait au sujet principal de la publication.

Une idée précise du contenu du document et l'ordre logique de la matière traitée sont les pas les plus importants à franchir dans l'écriture d'un document accessible. Si l'on écrit un nouveau texte, s'assurer de la suite claire et logique des idées. Se garder de commentaires inutiles et de digressions. Après achèvement de la liste des points clés, vérifier si elle est complète. Les matières essentielles sont à placer en tête du texte. Certains détails sont-ils superflus ? Les supprimer. Plus c'est bref, mieux c'est ! Dès ce stade, avant de passer à l'écriture, il serait judicieux de consulter les personnes handicapées mentales pour savoir si leurs besoins d'information sur le sujet sont couverts. Discuter de la question individuellement ou avec un groupe de personnes mentalement handicapées. Insérer les points de discussion qu'elles soulèvent dans votre liste de points clés.



RÉDIGER UN AVANT-PROJET

Écrire le texte accessible sur base des points clés. Lorsque la liste des points clés a été établie, procéder à l'écriture du texte accessible. Garder toujours en mémoire le langage des personnes du groupe cible et les mots qu'elles comprennent et qui les intéressent. Chaque personne est différente, mais pour que votre document soit accessible au plus grand nombre, certaines règles générales sont à observer.

Éviter les concepts abstraits. Si vous devez faire mention de concepts abstraits, clarifiez par des exemples concrets ou des comparaisons.

Utiliser un langage simple, sans détours. Choisir les mots les plus simples de manière simple. Écarter les structures complexes et les concepts abstraits ; énoncer clairement les idées.

Éviter les concepts abstraits. En cas de mention de concepts abstraits, clarifier par des exemples concrets ou des comparaisons.

Utiliser des mots brefs et du langage quotidien. Bannir les longs mots, de prononciation difficile. N'utiliser que des mots usuels puisés dans le vocabulaire courant de votre groupe cible. Mais attention ! Pratiquer un langage d'adulte en écrivant pour des personnes adultes !

Privilégier le style direct. S'adresser aux lecteurs en une forme directe et personnelle. « Vous avez le droit de... » est toujours mieux que « Les usagers du service ont le droit de... ».

Utiliser des phrases brèves.

Utiliser des exemples pratiques. Des exemples pratiques font comprendre des concepts abstraits et permettent d'établir un rapport entre l'information et la situation individuelle.

Ne traiter qu'une idée principale par phrase. Éviter d'introduire plus d'une idée ou d'un sujet par phrase.

Utiliser un langage positif. S'abstenir du négatif et de la négation, prêtant à confusion.

Utiliser les verbes à la voix active plutôt qu'à la voix passive. Rédiger un texte dynamique et intéressant. En général, la forme active des verbes est plus vivante et moins compliquée.

Ne pas supposer de connaissance préalable sur le sujet.

Utiliser les mots de manière conséquente. Désigner toujours le même objet – fût-ce au détriment du style – par le même mot.

Observer une ponctuation simple. Sans points-virgules, ni tirets ni virgules.

Éviter le mode subjonctif. L'incertitude ou le souhait qu'il exprime (... que cela puisse arriver..., ... que je fasse...) prête à confusion. À éviter autant que possible.

Attention aux figures de style et métaphores peu courantes. Les personnes handicapées mentales ne les connaissent peut-être pas.

Être prudent dans l'utilisation des chiffres. Des nombres longs ou compliqués sont mal compris. Écrire de nombreux plutôt qu'un grand nombre tel que 3 545, et une certaine part plutôt qu'un pourcentage comme 14 %. Pour une date comme 1867, utiliser les expressions « il y avait une fois, il y a longtemps ». En cas de citation de petits nombres, écrire le chiffre et non le mot, par exemple « 3 » et non « trois ».

Ne pas emprunter de mots d'autres langues. Pas de mot d'origine étrangère, même d'usage courant. S'il est incontournable, l'expliquer.

Éviter les références à d'autres articles.

Mentionner autant que possible une adresse de contact pour de plus amples informations.

Éviter le jargon, les abréviations et les initiales. Le jargon professionnel devrait être banni ; il est dénué de sens et imperméable aux non-initiés. Essayer autant que possible d'éviter les abréviations et ne les utiliser que si elles sont familières au groupe cible. Toujours expliquer ce qu'elles signifient. Utiliser des parenthèses lorsqu'il est important d'éclairer le sens d'un mot que d'autres utiliseront. Répéter les parenthèses pour être clair (par ex. «... statuts, les règles d'une organisation... »).

La réécriture d'un texte en langage clair peut donner lieu à un allongement du texte. Et particulièrement dans le cas de textes scientifiques ou juridiques à haute densité, et dont il est essentiel que les personnes handicapées mentales comprennent les détails. Il peut s'avérer nécessaire de subdiviser le document en paragraphes succincts, pour augmenter leur lisibilité.

Vérifier si les personnes handicapées mentales comprennent l'avant-projet. Prier les personnes handicapées mentales de lire le document avant l'impression. Soumettre l'avant-projet à la lecture de personnes handicapées mentales est essentiel pour savoir s'il est adapté à la capacité de lecture du groupe cible. C'est l'unique façon de s'assurer que la publication répond à ses besoins et ses aptitudes, et ces contacts contribueront par conséquent à élargir le lectorat potentiel. Veiller à ce que le délai imparti aux personnes handicapées mentales pour lire et comprendre le document avant discussion, soit suffisant. La discussion révélera si elles comprennent la teneur du texte. Souligner les mots ou les phrases qui prêtent à confusion, et si besoin est, soulever de nouvelles questions en rapport avec le sujet et sur les suppléments d'informations nécessaires.

Corriger l'avant-projet. Essayer d'inclure le plus possible les nouvelles questions et suggestions. Modifier les passages incompris. Essayer d'illustrer certains points clés au travers d'images, de dessins ou de symboles afin d'en clarifier le sens.

Revérifier. Retourner au groupe de lecture après correction et discuter de la nouvelle version (pourvue d'illustrations). Si certains points demeurent obscurs ou ne répondent pas à l'attente, modifier la publication et consulter le groupe autant qu'il sera nécessaire.

IMAGES, ILLUSTRATIONS ET SYMBOLES

Que le lecteur éprouve de grandes difficultés de lecture ou qu'il soit capable de lire un texte simple, l'usage du langage clair a ses limites propres. Photos, dessins ou symboles peuvent transmettre un message à ceux qui ne savent pas lire et accroître le degré de compréhension de ceux qui savent. Les illustrations n'ont donc pas qu'une fonction purement décorative dans la publication, mais transmettent des messages à leur manière. Les illustrations ne devraient jamais manquer dans un projet d'édition en langage clair.

Photos. Souvent, la photo est un outil d'information idéal, spécialement en matière d'information locale. Le nom d'une personne responsable accompagnée de sa photo précise clairement qui contacter. La photo d'un lieu connu signifie plus qu'une simple adresse. Les photos peuvent se révéler utiles dans l'illustration de documents complexes. Mais attention ! Elles doivent être claires et en rapport avec le texte. Une simple photo peut exprimer une multitude d'idées ! Considérer l'effet que produira la photo éditée et s'assurer que l'image est nette et précise dans sa version imprimée.

Dessins et illustrations. Quelquefois, la meilleure solution est le dessin. À condition qu'il soit clair et n'embrouille pas le lecteur. Le dessin illustrant le sujet principal sera porteur d'information plus pointue que la photo, trop riche en détails inutiles ou techniquement imparfaite. Il existe de nombreuses banques d'images proposant du clipart. Pourquoi ne pas recourir à ces dessins tout faits ? Mais, si le budget le permet, la meilleure solution est de faire appel à un graphiste professionnel pour produire des dessins « sur mesure » illustrant les éléments importants du texte.





Système de symboles. Les symboles sont un mode de communication plus général et abstrait. Il s'agit de pictogrammes, dessins stylisés représentant des objets, actions ou idées, destinés à construire des phrases entières. Leur caractère imagé en laisse deviner souvent (mais pas toujours) le sens. Il existe de nombreux systèmes de symboles différents et chacun d'eux constitue en quelque sorte une « communauté linguistique ». Il n'est pas réaliste de soumettre une page de symboles à une personne handicapée mentale et de s'attendre à ce qu'elle en saisisse le sens. Tout comme les mots sont enseignés aux enfants qui apprennent à lire, la connaissance des symboles est à acquérir. Par conséquent, il est important de sélectionner un système de symboles familiers aux futurs lecteurs de la publication. Encore un argument pour consulter un groupe de personnes handicapées mentales pendant la préparation du document ! Si la publication vise un large public ou des personnes non initiées au langage des symboles, mieux vaut ne pas s'en tenir à un seul système de symboles, mais sélectionner des symboles isolés, faciles à comprendre pour rehausser les mots clés du texte. Cela suffit généralement pour illustrer le sens du texte et peut se révéler aussi efficace que d'utiliser un symbole pour chaque mot. Si les symboles sont connus et utilisés régulièrement, ils constituent des outils précieux à la création de documents accessibles. Ils s'intègrent facilement au texte écrit et assurent l'accessibilité de l'écrit tant aux lecteurs qu'aux non-lecteurs. Et pourquoi ne pas conjuguer l'usage des photos et des symboles ? Particulièrement dans de plus longs documents : les symboles ponctueront le texte principal et les photos illustreront les personnes ou les lieux.

Quelle que soit la méthode adoptée pour illustrer un texte, il est important de consulter les personnes handicapées mentales elles-mêmes – les lecteurs potentiels – pour savoir si les illustrations servent la compréhension de l'information à transmettre.

MISE EN PAGES DES DOCUMENTS

La mise en pages du document joue un grand rôle dans son degré de lisibilité. Dans le domaine de l'informatique, une large gamme de logiciels proposent divers modèles et options pour la mise en pages d'imprimés. Cependant, certaines de ces options entravent la lisibilité du texte, tels un texte blanc sur fond de couleur ou l'emploi de caractères disparates.

Pour augmenter la lisibilité par la mise en pages, il est recommandé de suivre les directives suivantes :

- **Ne jamais imprimer un texte sur un fond illustré.** La lisibilité s'en trouverait entravée.
- **Essayer de mettre une phrase à chaque ligne.** En cas d'impossibilité, allez à la ligne à chaque proposition ou à hauteur des césures naturelles.
- **Grouper les phrases sur une seule page.**
- **Choisir un papier mat et de bonne qualité,** pour un bon effet de contraste. Se méfier du papier glacé qui reflète la lumière, ou du papier fin, de faible opacité, qui laisse transparaître le texte du verso.
- **Ne pas encombrer la page de trop d'informations.** La mise en pages et la masse typographique devraient épouser la structure logique du texte. Si le texte introduit une nouvelle idée, entamer une nouvelle page. Le texte devrait se dévider de manière logique et non en colonnes pêle-mêle ou à suivre plusieurs pages plus loin.
- **Utiliser un maximum de deux types de caractères,** l'un réservé au texte, l'autre aux titres.
- **Utiliser des caractères lisibles.** Préférer les types de caractères clairs, comme par exemple Arial, Helvetica ou Gill Sans.
- **Utiliser des caractères suffisamment grands.** Ne pas imprimer en caractères trop petits. Pour les malvoyants, des caractères de 14 points au minimum sont recommandés.

- **Rehausser le texte.** Éviter les capitales ou les italiques dans le texte. Utiliser plutôt des caractères gras ou souligner pour mettre le texte en valeur.

- **S'assurer de la netteté des illustrations.** Veiller à la qualité de la photo dans sa version imprimée. Si on utilise une photocopieuse pour reproduire la publication, imprimer la mise en pages originale en demi-teinte.

- **Ne jamais utiliser l'impression inversée** (un texte clair sur fond sombre). L'impression foncée sur papier clair est plus facile à lire.

- **Imprimer si possible les images, encadrés, etc. en couleurs.**

- **Enluminer l'édition d'en-têtes et autres effets typographiques.**

- **Ne pas justifier le texte à droite.** Un texte non aligné à droite se lit plus facilement.

- **Éviter la division de longs mots** au bout de la ligne à droite. Laisser les mots entiers.

- **Nombres :** écrire les dates en toutes lettres « Samedi, 26 septembre 1998 » ; préférer un espacement à un point pour les numéros de téléphone ; écrire toujours le nombre en chiffres, non en lettres, même en dessous de 10 ; ne jamais utiliser de chiffres romains.

- **Pour s'assurer une large diffusion de la publication,** imprimer en un format facile à photocopier (par exemple le format A4 ou A3) et ne pas en limiter la diffusion par un copyright.

- **Toute publication en langage clair devrait porter un label en page titre** afin qu'on puisse l'identifier sans peine. Pour une mise en exergue des points clés de l'édition, pourquoi ne pas concevoir la page centrale en poster ? Cette page, retirée du cahier, pourrait servir de message permanent ou d'aide-mémoire à afficher.





Protocoles de partenariat

Comment instaurer des modalités de soutien d'expertise en matière d'élaboration d'une offre adaptée ?

1. MODÈLE DE CONVENTION PASSÉE ENTRE UN ÉTABLISSEMENT CULTUREL ET UNE ASSOCIATION REPRÉSENTATIVE DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES

Le partenariat Unapei-CMN répond à une volonté commune d'ouverture aux sites et aux contenus culturels.

L'Unapei incite les associations affiliées à se rapprocher des responsables des sites gérés par le CMN ou à répondre à leurs sollicitations.

Protocole entre

et

le Centre des monuments nationaux

Établissement public à caractère administratif, domicilié 62, rue Saint-Antoine, 75186 Paris cedex 04, représenté par son président, M. Christophe Vallet, ci-après dénommé « le Centre » d'une part

l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis,

association loi 1901 reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé 15 rue Coysevox – 75018 Paris, représentée par son président, M. Régis Devoldère, ci-après dénommée « l'Unapei » d'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit

Préambule

Le Centre des monuments nationaux a fait de l'accueil des personnes handicapées une des priorités essentielles de son projet d'établissement.

Depuis janvier 2004, il met en œuvre un plan d'actions à 5 ans structurant la politique d'amélioration et de diversification des propositions d'offre culturelle accessible dans les monuments.

Par la signature d'un premier protocole en octobre 2003, le Centre a reconnu l'Unapei comme partenaire pour le soutenir dans la mise en œuvre de ce plan, dans l'objectif d'améliorer l'accès des personnes handicapées intellectuelles aux monuments nationaux.

Article 1 – Objet du protocole

Ce second protocole conforte et enrichit les missions de conseil, d'information, de communication et de sensibilisation en faveur de l'accueil des personnes déficientes intellectuelles dans les monuments nationaux, confiées par le Centre à l'Unapei dans le cadre du premier proto-

cole. Il prend en compte l'évolution des missions induites par ce protocole depuis sa signature et dans les 3 années à venir.

Article 2 – Mise en œuvre

Dans ce cadre, et afin de développer les outils méthodologiques permettant au Centre de se conformer aux obligations de la loi du 11 février 2005, et de son futur décret relatif à la mise en accessibilité des Établissements recevant du public, l'Unapei est sollicitée pour :

– participer aux groupes de travail thématiques et chantiers relevant de la déficience intellectuelle initiés par le comité de pilotage du projet d'établissement du Centre, au vu des priorités du plan d'actions.

– collaborer à l'élaboration de projets de mise en accessibilité des monuments [parkings, abords, accueil et circuits de visite] à partir de leurs spécificités architecturales : conseil sur les études d'accessibilité lancées, validation des propositions d'aménagements qui en découlent et de mesures de substitution, le cas échéant, etc.

– soutenir la conception de visites ou projets d'offre culturelle adaptés dans les monuments : conseils et expertise pour l'analyse des potentialités d'adaptation des circuits de visite, la réalisation de synopsis de visites adaptées [organisation de visites tests] et de supports et outils d'aide à la visite.

– aider à la diffusion d'information sur les possibilités offertes par les monuments auprès des publics concernés [associations de proximité].

– assurer des prestations de formation à l'accueil des personnes handicapées auprès des personnels des monuments [conventions spécifiques].

– favoriser la mise en relation du Centre avec divers partenaires développant des actions en faveur de ces publics.

Les actions ci-dessus définies sont coordonnées par la Mission des Publics du Centre, service en charge de la mise en œuvre de la politique en direction des publics spécifiques, et pourront s'exercer auprès des services du siège [Aménagements, Modes et parcours de visite, Éditions, Communication, etc.] et monuments concernés par la mise en œuvre de projets adaptés.

Article 3 – Conditions financières

Le Centre s'engage à favoriser la réalisation de projets ayant pour objectif d'améliorer l'accueil des personnes handicapées mentales, sous réserve de son budget.

L'Unapei prendra à sa charge les dépenses induites par la mise en place du partenariat et des actions mises en œuvre, décrites à l'article 2.

Dans le cas de missions impliquant des coûts de déplacements dans les monuments, le Centre pourra prendre en charge les frais de transports et d'hébergement, après accord préalable des deux parties et présentation de justificatifs.

Article 4 – Évaluation et suivi du partenariat

Les pilotes du Centre pour les actions transversales « handicap » du Projet d'établissement et les représentants de l'Unapei se réunissent en début de chaque exercice afin de collecter les besoins et attentes des différentes parties prenantes, d'évaluer l'avancée et l'efficacité des actions menées dans le cadre du plan d'actions du Centre, ainsi que de valider les propositions pour l'année à venir, et d'établir un programme annuel de travail.

L'Unapei est garante de la prise en compte des besoins des bénéficiaires ciblés par ces réalisations.

Article 5 – Communication

Le Centre et l'Unapei pourront faire mention du partenariat dans leurs documents d'appel, d'information et de communication, en utilisant, le cas échéant, les logos respectifs des deux parties.

Article 6 – Durée

Le protocole est établi pour une durée de trois ans, à compter de sa signature. Il pourra faire l'objet d'avenants, si nécessaire.

Article 7 – Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent protocole, et à défaut d'un accord amiable, les parties pourront résilier celui-ci, après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant un délai de 1 mois.





Protocoles de partenariat

Comment fixer les modalités de travail dans la durée
avec les prescripteurs ?

2. MODÈLE DE CONVENTION ENTRE UN ÉTABLISSEMENT CULTUREL ET UN ÉTABLISSEMENT DU SECTEUR MÉDICO-ÉDUCATIF

La Cité de la musique accueille environ 6 groupes par an dans le cadre d'une convention.
Chaque groupe suit en moyenne :
- 5 visites-ateliers associant une visite du musée et un atelier de découverte des instruments de musique et de jeu.
- 2 spectacles jeune public dans l'amphithéâtre

Objectifs des partenariats

- permettre aux personnes handicapées de s'approprier le musée en revenant plusieurs fois
- approfondir un sujet (une famille d'instruments, un thème...)
- assister à un spectacle jeune public ou à un concert
- découvrir les expositions en plus des collections permanentes.
- se fixer un objectif final avec une réalisation concrète.

Convention entre les soussignés et

La Cité de la musique
établissement public de l'État à caractère industriel
et commercial
domicilié 221, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris
Siret 391 718 970 000 26 - APE 923 D
représentée par son directeur général,
M. Laurent Bayle,

L'Institut médico-professionnel ...
représenté par son directeur, M....,

IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELÉ CE QUI SUIT

La Cité de la musique est un établissement public ayant notamment pour mission d'entreprendre des activités consacrées au développement de la vie musicale. Soucieuse de s'ouvrir au public le plus large et de s'adapter le mieux possible aux besoins de ses visiteurs, la Cité de la musique cherche à développer et à améliorer ses activités en direction de tous les publics. L'Institut Médico-Professionnel ... a sollicité la Cité de la musique afin de faire participer huit personnes ayant des déficiences mentales à des activités pédagogiques et à des spectacles jeune public.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de déterminer des activités pédagogiques spécifiques et des spectacles jeune public pour des personnes handicapées mentales.

Les activités déterminées d'un commun accord entre les parties sont les suivantes :

- Visites-ateliers « Découverte »
- Spectacles jeune public

Article 2 : Lieux des activités

Les activités précitées se déroulent à la Cité de la musique (Musée de la musique, Folie musique, Amphithéâtre).

Article 3 : Calendrier des activités

XXXXXXXXXX

Article 4 : Conditions financières

4-1 Le prix des activités comprend six visites-ateliers dont le prix s'élève à 600 € (six cents euros) et quatre spectacles dont le prix s'élève à 313,60 € (trois cent treize euros et soixante centimes). Le prix total des activités visées par le présent contrat est donc fixé à la somme de 913,60 € (neuf cent treize euros et soixante centimes). Le règlement de cette somme interviendra, sur présentation de factures, de la façon suivante :

- L'institut médico-professionnel... devra régler la somme de.... € en deux versements :
 - ...€ avant le ; (la moitié)
 - ...€ avant le (l'autre moitié).

4-2 Le paiement de ces sommes se fera par chèque à l'ordre de « la Cité de la musique » ou par virement bancaire au compte ci-après :

- Banque : ...
- Code établissement : ...
- Code guichet : ...
- N° compte : ...
- Clé RIB : ...

4-3 L'Institut Médico-Professionnel aura à charge le transport et le repas des élèves.

Article 5 : Assurance

La Cité de la musique a souscrit une police d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers ainsi qu'une police pour dommages aux bâtiments. Toutefois, les instruments de musique utilisés ne seront pas assurés par la Cité de la musique.

Article 6 : Règlement intérieur

Les établissements s'engagent à faire respecter le règlement intérieur de la Cité de la musique ainsi que ses consignes de sécurité pendant la présence des élèves à la Cité de la musique.

Article 7 : Force majeure - annulation

En cas de force majeure ou cas fortuit empêchant l'une des parties d'exécuter les obligations mises à sa charge en vertu de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, sans formalité et sans indemnité.

Dans l'hypothèse où l'une des activités serait annulée, chacune des parties conservera à sa charge les frais qu'elle aura engagés.

Article 8 : Litiges

Tout litige pouvant s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera soumis au tribunal compétent de Paris.





Où en êtes-vous en matière d'accessibilité ?

Téléchargeable en ligne : www.handicap.culture.gouv.fr

Pour savoir où vous êtes en matière d'accessibilité dans votre établissement culturel, ce guide vous propose un questionnaire « État des lieux de l'accessibilité des établissements aux personnes handicapées mentales ».

Il s'organise en 4 thèmes :

1. abords du site (stationnement des véhicules, accès à l'entrée du site, aide à la circulation, points de repos, sanitaires)
2. accessibilité du site (signalétique, escaliers, points de repos, ascenseurs)
3. accessibilité des services
4. offre culturelle
 - patrimoine
 - spectacle vivant
 - bibliothèque, ludothèque et médiathèque

Où en êtes-vous en matière d'accessibilité ? • XV

ETAT DES LIEUX DE L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS CULTURELS AUX PERSONNES HANDICAPEES MENTALES

Cet établissement est labellisé « tourisme – handicap » :
 oui non démarche en cours

SOMMAIRE

1. Abords du site	p.3
1.1 stationnement des véhicules	p.3
1.2 accès à l'entrée du site	p.3
1.3 aide à la circulation	p.4
1.4 points de repos : sièges, bancs	
1.5 sanitaires adaptés	p.4
2. accessibilité du site	p.5
2.1 signalétique	p.5
2.2 escaliers	p.5
2.3 points de repos : sièges, bancs	p.5
2.4 ascenseurs	p.5
3. Accessibilité des services	p.6
4. Accessibilité de l'offre culturelle	p.7
Patrimoine	p.7
4.1 accueil des publics handicapés mentaux	p.7
4.2 accessibilité des œuvres, des objets et des bâtiments	p.7
4.3 aides pour l'accès à l'offre culturelle	p.8
4.3.1 documents spécifiques	p.8
4.3.2 aides techniques	p.8
4.3.3 visites adaptées	p.8
4.4 événements, manifestations, temps forts	p.9
Spectacle vivant	p.10
4.1 préparation en amont du spectacle	p.10
4.2 pendant le déroulement du spectacle	p.10
4.3 après la représentation	p.11
Bibliothèque, ludothèque et médiathèque	p.11
4.1 les publics	p.11
4.2 offre documentaire	p.12
4.3 activités généralistes et spécifiques	p.13
5 Informations et formations spécifiques pour le personnel du site	p.14
6 Expériences avec des publics handicapés mentaux	p.14
7 Communication	p.15
8 Projets	p.15





1. ABORDS DU SITE

1.1. Stationnement des véhicules

☞ Il existe un parking pour les visiteurs : oui non
 si oui, nom ou emplacement du parking :

☞ Des places sont réservées aux personnes handicapées : oui non
 si oui :

- Combien ? :
- Comment sont-elles signalées ? :
- A quelle distance sont-elles situées de l'entrée accessible du site ? :
- Si la place est éloignée de l'entrée du site, est-il possible de stationner à proximité immédiate de l'entrée du site pour déposer des personnes handicapées mentales avec troubles de la motricité associés ?
 - oui, le temps de la dépose
 - oui, le temps de la visite
 - non
- Elles sont : de plain-pied par rapport à l'entrée du site
 - en sous-sol
 - en étage

Comment est le revêtement des places réservées à l'entrée du site ? (sol meuble, stable, ruissellement d'eau, chemin empierré, pavés, etc.) :

1.2 - Accès à l'entrée du site

☞ Il existe des obstacles sur le cheminement entre les places réservées du parking et l'entrée du site : oui non

- Si oui, lesquels et descriptifs ?
 - sol glissant :
 - forte pente (> 8%) :
 - sols meubles, graviers :
 - pavés, dalles disjointes :
 - couloirs mal éclairés :
 - grilles, trous, fentes
 - obstacles à hauteur de tête :
 - Problème d'éclairage :
 - autres :

☞ Le cheminement jusqu'à l'entrée est signalisé de façon adaptée : oui non
 Description :

1.3 - Aide à la circulation

☞ prêts de fauteuils roulants pour visiteurs souffrant de troubles de la motricité associés oui non

- si oui : - nombre de fauteuils disponibles :

1.5- Sanitaires adaptés

☞ Il existe des sanitaires sur le parking : oui non

- si oui, - nombre de sanitaires adaptés :
 - sont-ils installés au même emplacement que les autres WC ? oui non
 - sont-ils signalés ? oui non
 - descriptif (mesures et emplacements)

Si les sanitaires sont inaccessibles,

- Y a-t-il des sanitaires accessibles à l'intérieur du site ? oui non
- Si non, localisation des sanitaires adaptés accessibles les plus proches du site :

2 – ACCESSIBILITE DU SITE

2.1 - Signalétique

☞ Existe-t-il une signalétique particulière pour les personnes handicapées mentales? oui non
 Préciser :

☞ La lisibilité de la signalétique directionnelle du site (entrée, sortie de secours, panneaux d'interdiction, sens de la visite) est-elle suffisante (reprise des pictogrammes internationaux d'accessibilité, bonne lisibilité des couleurs, phrases claires, corps de texte suffisamment grand, police lisible, etc.)? oui non
 Préciser :

☞ La lisibilité de la signalétique informative du site (horaires, informations historiques) est-elle suffisante (reprise des pictogrammes internationaux d'accessibilité, bonne lisibilité des couleurs, phrases claires, corps de texte suffisamment grand, police lisible, etc.)? oui non
 Préciser :

2.2 Les escaliers

Lieu	Nombre de marches	Usure des marches	Nombre de paliers de repos	Main courante	Facteurs anxiogènes : obscurité, étroitesse, etc.

2.3 - Points de repos : sièges, bancs

☞ Il existe des points de repos à l'intérieur de l'établissement oui non

- Si oui, - nombre :
- localisation :

2.4 – Les ascenseurs

☞ Il existe un ou plusieurs ascenseurs à la disposition des visiteurs dans l'établissement oui non

- si oui, - nombre :

Il existe un ou plusieurs ascenseurs aux normes à la disposition des visiteurs handicapés oui non

- boutons gros caractères : oui non
- signal sonore indiquant les étages : oui non





3 - ACCESSIBILITE DES SERVICES

Accueil/Guichet

- accessible (signalétique) oui non
- emplacement :

Boutique/librairie

- accessible (signalétique) oui non
- emplacement :

bornes interactives

- accessible oui non
- emplacement :
- Remarques (sonore, visuelle, signalisation...) :

Salle de conférences

- nombre de personnes que peut contenir cette salle :
- si places réservées, quel est leur nombre et leur localisation :

Autres services :

4 - ACCESSIBILITE DE L'OFFRE CULTURELLE

PATRIMOINE

4.1 - accueil des publics handicapés mentaux

- ☞ Les activités, les services déjà existants dans le site sont particulièrement adaptés aux personnes handicapées mentales oui non
- Si oui, description :

- ☞ il existe un service d'accueil des publics handicapés ? oui non

- ☞ les services d'accueil tout public ont déjà développé et élaboré des services ou des activités prenant en compte les publics handicapés mentaux oui non

- ☞ il existe un service éducatif ou pédagogique ? oui non
- le service éducatif ou pédagogique a déjà développé et élaboré des services ou des activités prenant en compte les publics mentaux oui non

4.2 - accessibilité des œuvres et des objets et des bâtiments

4.2.1 - Types d'œuvres et d'objets présentés :

4.2.2 - Visibilité et présentation des œuvres et des objets

- procédés d'exposition des œuvres prenant en compte les besoins spécifiques des publics handicapés mentaux (hauteur d'accrochage, possibilité de s'approcher au plus près, ...) :

- lisibilité des cartels (gros caractères, codes couleurs, textes simplifiés et concis) très bonne moyenne mauvaise
- obscurité de la pièce importante légère nulle

4.2.3 - Acoustique

- possibilité d'utiliser l'acoustique dans la présentation de l'offre culturelle : oui non
- précisions :

- bruits de fond importants moyens faibles

4.2.4 - Approche tactile

- ☞ Le conservateur du site a-t'il établi une liste des objets pouvant être touchés par les publics handicapés ? oui non

- Si oui, lesquels ?
- Sous quelles conditions ? (port de gants par exemple) :

Cette liste est-elle portée à la connaissance de l'ensemble du personnel d'accueil et de visite ?

- oui non, pourquoi ? :
- Si non, pourquoi ? :

4.3 - Accessibilité de l'offre culturelle

4.3.1 - Documents spécifiques

- ☞ Il existe des documents (d'information, de visite, en consultation,...) adaptés pour les personnes handicapées mentales : oui non

- Si oui, quels types de documents ?
 - des documents en gros caractères
 - des livrets de visite aux contenus simplifiés et concis
 - des brochures présentant les dispositions particulières pour les personnes handicapées
 - autres :
- Ces documents sont :
 - facilement disponibles
 - disponibles uniquement sur place et sur demande
 - traduits en langues étrangères oui non
 - Si oui, en quelles langues ?

4.3.2 - Aides techniques

- ☞ Pour les personnes handicapées mentales :
 - signalétique adaptée
 - bornes interactives
 - CD ROM
 - documents audios
 - documents vidéos
 - autres :



4.3.3 – Offre adaptée

- ⇒ Il existe une offre spécifique pour les personnes handicapées mentales : oui non
 • Si oui, types d'offre et origine des intervenants :

Offre adaptée	Intervenant culturel	Personnel du site (agent)	Autre*
Visite commentée adaptée			
Visite ludique			
Visite conférence			
Visite-Atelier			
Atelier			
Spectacle			
Services			
Autre*			

* préciser

- ⇒ Les outils pédagogiques proposés (cocher les outils utilisés) :

- mallette multisensorielle
 Est-elle accessible en visite libre ? oui non
 livret de visite adapté
 Sont-ils accessibles en visite libre ? oui non
 produits multimédia
 Sont-ils accessibles en visite libre ? oui non
 moulages d'œuvres originales
 Sont-ils accessibles en visite libre ? oui non
 maquettes : - nombre
 - mobile
 - fixe
 - démontable
 - sont-elles accessibles en visite libre ? oui non
 autres, préciser :

- ⇒ Des fiches méthodologiques pour les intervenants officialisant le déroulement des visites ont-elles été réalisées ? oui non

- ⇒ Des fiches méthodologiques pour les intervenants officialisant le déroulement des ateliers ont-elles été réalisées ? oui non

4.4- Evènements, manifestations, temps forts

- ⇒ Temps forts culturels organisés par/dans le site durant l'année :

- ⇒ Ces manifestations sont accessibles à tous : oui non
 Si non, pourquoi :

- ⇒ A ces occasions, un accueil spécifique pour les personnes handicapées mentales est proposé : oui non
 précisions :

SPECTACLE VIVANT

4.1 - La préparation en amont du spectacle

- Il y a un échange avec l'établissement qui a réservé le spectacle, pour mieux connaître les personnes handicapées qui vont être accueillies : oui non

Si oui, quelle forme prend cet échange ?

- un questionnaire pour mieux connaître le niveau de handicap de ce groupe
 une rencontre avec les responsables ou les éducateurs de cette structure
 autres :

- Les publics handicapés mentaux peuvent visiter le lieu de spectacle :

oui non

Si oui, quels sont les lieux et les objets qui sont accessibles ?

- la salle de spectacle
 la scène
 les loges
 les coulisses
 la régie
 les costumes
 les décors
 les instruments
 le matériel technique
 autres :

4.2 - pendant le déroulement du spectacle

- Il existe des places réservées au groupe de personnes handicapées mentales :

oui non

Si oui, où se situent elles ?

- au milieu du public
 près des sorties
 près de la scène
 au fond de la salle
 autres :

Pourquoi de ce choix :

- Existe-t-il des projets pour favoriser une meilleure compréhension et appropriation du spectacle, par ce public handicapé mental, pendant la représentation :

oui non

Si oui, quels sont-ils ?

- prise en compte des personnes accompagnant le groupe
 Aide technique ?
 support papier
 autres :

- Certains types de spectacle paraissent-ils plus accessibles aux personnes handicapées mentales (en terme de compréhension et d'appropriation) :

oui non

Si oui, lesquels ?

- les concerts
 les représentations de danse
 autres :

4.3 - après la représentation

• Il existe une action de médiation permettant aux personnes handicapées mentales de revenir sur le spectacle qu'ils viennent de voir :

- oui non
- Si oui, laquelle ?
- un atelier reprenant les thématiques abordées pendant la durée du spectacle
 - un débat, ou du moins, une discussion avec le, ou les, artiste(s) du spectacle
 - un souvenir qu'ils vont emporter et qui sera un moyen de revenir sur le spectacle vu (carte postale, documents informatifs simplifiés, etc.)
 - un document méthodologique pour les personnes accompagnant le groupe leur permettant de revenir sur le spectacle.
 - Autres :

• Il existe un document qui permet d'avoir un retour sur le ressenti des personnes handicapées mentales, après le spectacle :

- oui non
- si oui, lesquels ?
- un questionnaire retour
 - une rencontre avec les responsables du groupe de personnes handicapées mentales
 - un document permettant au groupe de s'exprimer sur le spectacle (ce qui a été apprécié, ou au contraire, ce qui a pu perturber le spectateur handicapé)
 - autres :

BIBLIOTHEQUE, LUDOTHEQUE, MEDIATHEQUE

4.1 - Les publics

- Estimez la fréquentation de la bibliothèque par les personnes handicapées mentales, en dehors des activités spécifiques mises en place (animations, ateliers, etc.) :
- Lors de l'accueil d'un groupe de personnes handicapées, quel est le nombre maximal d'individus que vous pouvez accueillir dans de bonnes conditions ? :

Type de fréquentation	Fréquentation régulière	Fréquentation occasionnelle	Fréquentation incertaine
Autonome			
En famille			
Encadrée par une structure d'accompagnement			

- Les personnes handicapées mentales ayant fréquenté la bibliothèque y reviennent-elles par la suite de manière autonome ? Régulièrement Parfois Jamais
- Quels sont les types de documents et les thèmes les plus demandés par les personnes handicapées mentales ? :
- Quelles sont les pratiques des personnes handicapées mentales que vous observez le plus souvent en bibliothèque
 - consultation sur place de documents écrits
 - consultation sur place de documents audiovisuels
 - emprunt de documents
 - visite d'expositions
 - fréquentation des animations organisées
 - bibliothèque utilisée comme lieu de sociabilité, communication, rencontres
 - séjour sans activité particulière
 - autre (précisez)
- La recherche documentaire des personnes handicapées mentales que vous côtoyez en bibliothèque est-elle majoritairement :
 - passive ? (les documents sont choisis et fournis par une autre personne)
 - accompagnée ? (conseil, médiation des bibliothécaires ou des accompagnateurs)
 - autonome ?
- Les personnes handicapées mentales fréquentant régulièrement la bibliothèque gagnent-elles en autonomie au niveau :
 - de la recherche documentaire ? oui non
 - de l'utilisation des équipements ? oui non

Documents les plus demandés	
Formats	Genres
<input type="checkbox"/> Livres <input type="checkbox"/> Livres lus <input type="checkbox"/> Livres en gros caractères <input type="checkbox"/> Documents musicaux (CD-K7) <input type="checkbox"/> Autres documents sonores <input type="checkbox"/> Vidéos (DVD-K7vidéo) <input type="checkbox"/> Logiciels <input type="checkbox"/> Jeux <input type="checkbox"/> Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/> Romans adulte <input type="checkbox"/> Romans jeunesse <input type="checkbox"/> BD adulte <input type="checkbox"/> BD jeunesse <input type="checkbox"/> Documentaires adulte <input type="checkbox"/> Documentaires jeunesse <input type="checkbox"/> Albums <input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> Poésie <input type="checkbox"/> Recueils de photos <input type="checkbox"/> Périodiques (précisez) : <input type="checkbox"/> Autres (précisez) :

Thèmes les plus demandés	
-----	-----



4.2 - Offre documentaire

- Une politique documentaire (acquisition propre ou prêt via la BDP) spécifique à l'attention des publics handicapés mentaux vous paraît-elle nécessaire dans votre bibliothèque ? oui non
- Développez-vous une telle politique documentaire ? oui non
 - Si oui, quels sont les critères de choix documentaire ?
- Proposez-vous des livres lus ? oui non
- Proposez-vous des livres en gros caractères ? oui non
- Proposez-vous des livres stimulant les différents sens :
 - livres à toucher (couvertures en tissu, bois, fourrure, métal, etc.) ? oui non
 - livres à encarts odorants ? oui non
 - livres en relief qui sortent du volume (« pop-up books ») ? oui non
 - livres musicaux ou sonores ? oui non
- Proposez-vous des ouvrages de sensibilisation ou d'information sur les problèmes liés au handicap mental ?
 - pour les enfants ? oui non
 - pour les adultes (témoignages, guides pratiques et médicaux, etc.) ? oui non
- La bibliothèque a-t-elle été sollicitée par les usagers pour proposer de tels documents d'information ou de sensibilisation ? oui non
- Si vous disposez d'un fonds professionnel, celui-ci contient-il des ouvrages traitant du handicap mental ? oui non
- Partenariats : détaillez les éventuels partenariats que vous avez développés avec des associations ou des structures d'accueil et d'accompagnement de personnes handicapées mentales (hôpitaux psychiatriques, Centres d'Aide par le Travail, Centres Médico-Psychologiques, etc.)

4.3 - Activités spécifiques et générales

- Existe-t-il dans la bibliothèque un espace pour les animations ou les expositions ? oui non
 - Si oui, indiquez pour chaque activité spécifique sa fréquence et sa date de création :
- Quels sont les éléments qui ont poussé à la création de ces activités ? :
- Ces activités sont-elles exclusivement réservées aux publics handicapés mentaux ? :
- Avez-vous des projets d'activités spécifiques ? oui non
 - Si oui, lesquels et à quelle échéance ? :
 - Pourquoi ce désir de créer de nouvelles actions pour ce public spécifique ? :
- Développez-vous, pour l'ensemble des publics :
 - Des activités audiovisuelles (projections, expositions, ateliers liés au dessin, à la musique, aux bruits, aux sens, etc.) ? oui non
 - Si oui, des personnes handicapées mentales y participent-elles ? oui non
 - Des activités liées aux jeux et aux jouets ? oui non
 - Si oui, des personnes handicapées mentales y participent-elles ? oui non
 - Des séances de contes et des lectures ? oui non
 - Si oui, des personnes handicapées mentales y participent-elles ? oui non
 - Des activités informatiques ? oui non
 - Si oui, des personnes handicapées mentales y participent-elles ? oui non

5 - INFORMATIONS ET FORMATIONS SPECIFIQUES POUR LE PERSONNEL DU SITE

- ⇒ Certains membres du personnel ont déjà bénéficié d'une formation sur l'accueil des publics handicapés mentaux : oui non
 - si oui :
 - catégorie de personnel (agent d'accueil, billetterie, intervenant culturel, ...) :
 - type de formation (continue, in situ, ...) :
 - organismes formateurs :
- ⇒ Le personnel a accès à des sources d'information concernant l'accueil des publics handicapés mentaux : oui non
 - si oui, quelles sont les sources ?
 - presse spécialisée, préciser :
 - réseau professionnel d'information, préciser (services, chargés des publics spécifiques, ...) :
 - prestataires spécialisés, préciser :
 - associations, préciser :
 - autres équipements culturels, préciser :
 - services municipaux (CCAS, services techniques...), préciser :
 - services départementaux (DDASS, ABF, DDE ...), préciser :
 - DRAC (programme culture-santé,...), préciser :
 - Internet
 - autres, précisions :
- ⇒ le type d'information recherché est :
 - informations pratiques sur le handicap
 - recherches et réflexions
 - adaptation de visites ou d'ateliers
 - adresses ressources
 - autres, précisions :

6 - EXPERIENCES AVEC LES PUBLICS HANDICAPES MENTAUX

- ⇒ L'établissement entretient des liens avec des associations œuvrant dans le domaine du handicap mental : oui non
 - si oui, quelles associations ? Nature des liens (rencontre ponctuelle, consultation, jumelage, etc.) :
- ⇒ L'établissement entretient des liens avec des institutions d'accueil (IME, EZAT, etc.) : oui non
 - si oui, quelles institutions ? Nature des liens (rencontre ponctuelle, consultation, jumelage, etc.) :
- ⇒ L'établissement entretient des liens avec des institutions scolaires : oui non
 - si oui :

classes mixtes	<input type="checkbox"/>
classes spécialisées (CLIS)	<input type="checkbox"/>
classes d'intégration scolaire (UPI)	<input type="checkbox"/>
 - si oui, quelles institutions ? Nature des liens (rencontre ponctuelle, consultation, jumelage, etc.) :



XXVI • Où en êtes-vous en matière d'accessibilité ?

⇒ Dans le cadre de liens avec une association, une institution d'accueil, un établissement hospitalier, une institution scolaire..., les agents ou les animateurs ayant assuré l'animation ont-ils la possibilité de se rendre dans l'établissement pour un suivi de leur visite, une poursuite du jumelage ?
 oui non

⇒ Le site entretient des liens avec des visiteurs handicapés individuels :
(nombre approximatif de ces visiteurs et fréquence de ces visites)

7 - COMMUNICATION

⇒ Des démarches de communication sur ces actions ont été entreprises auprès de ces publics :
 oui non

• Si oui,

- sur le site (panneaux d'information, plaquettes,...)
- auprès des associations et / ou institutions d'accueil
- auprès des tours operators spécialisés
- auprès de la presse spécialisée
- auprès des offices de tourisme
- autre :

• avec quels supports d'information :

8 - PROJETS A COURT ET LONG TERMES

⇒ Que prévoit l'établissement dans sa politique pour les publics handicapés mentaux, dans le cadre de la mise en conformité / obligations loi du 11 février 2005 :

⇒ Quels seront les moyens mis à disposition pour la mise en œuvre de ces projets ?

Fiche de réservation groupes préconstitués

Quelles prescriptions au moment de la réservation des groupes ?

La préreservation est une étape fondamentale permettant de cibler les attentes des futurs visiteurs et le contexte qui motive la sortie culturelle.

Plus les informations recueillies en amont sont précises, plus le cadre d'intervention est « sécurisé » et rassurant pour l'intervenant, en évitant les surprises et les découvertes de dernière minute. Il est important de bien retransmettre ces informations à l'intervenant concerné, par le biais, par exemple, d'une fiche de réservation.

Coordonnées du groupe

Nom de la structure/association :
Adresse :
Téléphone : Fax :
Mél :

Nom et fonction de la personne responsable du groupe :
Coordonnées :

Nature du groupe

Nombre de personnes handicapées :

Handicap mental : Handicap psychique :
Niveau de compréhension :

Âge :

enfants adolescents adultes personnes âgées

Mobilité

À grande fatigabilité : En fauteuil électrique : En fauteuil manuel :
Polyhandicapées :
Problèmes de motricité / maîtrise des mouvements :

Nombre d'accompagnateurs (attention : doit être suffisant selon la nature du handicap) :

Prestations souhaitées

Date :
Horaire :
Durée :
Type de prestation (attention : vérifier la compatibilité entre la nature du groupe et les facteurs anxio-gènes ou critères de mobilité requis de la prestation souhaitée) :

Cette réservation s'inscrit dans le cadre

D'un projet pédagogique :
D'un cycle thématique :
D'une sortie de loisirs :

Pour les ateliers ou les visites avec thèmes

Pratique de la lecture :
Centre d'intérêt :

Remarques



Évaluation de la visite

Modèle de questionnaire d'évaluation de la visite pour les publics en situation de handicap mental à l'intention des responsables de groupes

Téléchargeable en ligne : www.handicap.culture.gouv.fr

QUELS RETOURS D'INFORMATIONS UTILES SUITE À LA VISITE DES GROUPES ?

L'évaluation permet à l'établissement d'analyser la pertinence des propositions d'animations et l'apport de la prestation auprès du public concerné. Elle permet également d'établir une typologie des publics reçus (âge, déficiences, provenance géographique et choix des prestations adaptées).



QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION À L'INTENTION DES
RESPONSABLES DE GROUPES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL

Nom de l'institution.....
Adresse.....
Questionnaire rempli le.....
Par.....

Visite-conférence <input type="checkbox"/>	Ateliers <input type="checkbox"/>	Visite autonome <input type="checkbox"/>
Date.....	Date.....	Date.....
Participants adultes <input type="checkbox"/> enfants <input type="checkbox"/>	Participants adultes <input type="checkbox"/> enfants <input type="checkbox"/>	Participants adultes <input type="checkbox"/> enfants <input type="checkbox"/>
Nombre de participants.....	Nombre de participants.....	Nombre de participants.....
Nombre d'accompagnateurs.....	Nombre d'accompagnateurs.....	Nombre d'accompagnateurs.....
Thème de la visite.....	Thème de l'atelier.....	Thème de la visite.....

Vous avez participé à une visite-conférence, une visite autonome ou suivi un atelier. Nous serions heureux de connaître votre opinion sur l'apport de cette activité aux participants de votre groupe. Nous tenons à développer nos relations en élaborant en particulier, avec vous, des projets qui correspondent à vos besoins. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir en retour ce document complété.





Vous avez participé à une VISITE-CONFÉRENCE :

La préparation de la visite

1 Avant votre venue, avez-vous préparé cette visite avec votre groupe ? OUI NON
Si oui, de quelle manière ?

Avez-vous utilisé du matériel (films, diapositives, films...) prêté par la médiathèque ? OUI NON
Vous a-t-il été utile, à vous et à votre groupe ? OUI NON

2 Souhaitez-vous un matériel plus adapté à votre groupe ? OUI NON
En ce cas, pouvez-vous préciser ce que vous attendez ?

Au musée : les conditions de la visite

3 Comment appréciez-vous l'accueil, en général, reçu (par les agents de sécurité aux accès, les surveillants dans les salles, conférenciers ou intervenants, vos interlocuteurs du service culturel) ?

Avez-vous des suggestions à proposer ?

4 Le conditions de déroulement de votre visite-conférence (durée, nombre de pauses, horaires...) vous ont-elles convenues ? OUI NON
Sinon, quels sont vos souhaits ?

5 Comment avez-vous ressenti les réactions de votre groupe dans les salles en présence du public (gêne des regards, de la foule, du bruit : oui, au contraire, plaisir d'être en groupe dans ce Musée, au milieu de la foule) ?

6 Si vous reveniez au Musée du Louvre, choisissez-vous un jour d'ouverture ou demanderiez-vous d'y accéder le mardi (jour de fermeture au public) ?
Si oui, si non, pourquoi ?

Au musée : la visite elle-même

6 Le thème de la visite a-t-il été cohérent avec votre préparation ? OUI NON
Si oui, si non, pourquoi ?

7 La visite-conférence a-t-elle répondu à vos attentes, dans son contenu ? OUI NON
Si oui, si non, pourquoi ?

8 Pensez-vous que le conférencier a réussi à stimuler l'attention de votre groupe ? OUI NON
Si oui, si non, pourquoi ? Comment ?

9 Avez-vous remarqué des réactions particulières dans certaines salles ou devant certaines œuvres ? OUI NON
Si oui, à quoi sont dues, selon vous, ces réactions ?

Après la visite

10 Selon vous, cette visite a-t-elle eu des effets bénéfiques ? OUI NON
Si oui, lesquels ?

11 Prévoyez-vous un travail à plus long terme avec le musée ? OUI NON
Si oui, sous quelles formes ?

11 Accepteriez-vous de participer à des réunions de sensibilisation au musée et au lancement des projets ? OUI NON

Vos commentaires et vos suggestions d'avenir

Vous avez participé à un ATELIER

La préparation de l'atelier

1 Avant votre venue au musée, avez-vous préparé cet atelier avec votre groupe ? OUI NON
Si oui, de quelle manière ?

Avez-vous utilisé du matériel (films, diapositives, films...) prêté par la médiathèque ? OUI NON
Vous a-t-il été utile, à vous et à votre groupe ? OUI NON

2 Souhaitez-vous un matériel plus adapté à votre groupe ? OUI NON
En ce cas, pouvez-vous préciser ce que vous attendez ?

Au Musée : les conditions de déroulement de l'atelier

3 Comment appréciez-vous l'accueil, en général, reçu à votre entrée (par les agents de sécurité aux accès, les surveillants dans les salles, conférenciers ou intervenants, vos interlocuteurs du service culturel) ?

Avez-vous des suggestions à proposer ?

4 Les conditions de déroulement de l'atelier (durée, nombre de pauses, horaires...) vous ont-elles convenues ? OUI NON
Sinon, quels sont vos souhaits ?

5 Comment avez-vous ressenti les réactions de votre groupe dans les salles en présence du public (gêne des regards, de la foule, du bruit : oui, au contraire, plaisir d'être en groupe dans ce Musée, au milieu de la foule) ?

6 En particulier, avez-vous remarqué des différences de comportement entre la visite dans les salles et l'activité en atelier ? OUI NON
Si oui, lesquelles ?

6 Si vous reveniez au musée, choisissez-vous un jour d'ouverture ou demanderiez-vous d'y accéder le jour de fermeture au public ? Pourquoi ?

Au musée: l'atelier lui-même

7 Le thème de l'atelier que vous avez choisi a-t-il été cohérent avec votre préparation ? OUI NON
Si oui, si non, pourquoi ?

L'intervenant vous a-t-il permis d'atteindre le contenu attendu ? OUI NON

8 Pensez-vous que l'intervenant a réussi à stimuler l'attention de votre groupe ? OUI NON
Avez-vous des remarques à faire ?



XXXII • Évaluation de la visite

Après l'atelier

10	10 Selon vous, cet atelier a-t-il eu des effets bénéfiques? Si oui, lesquels ?	OUI NON
11	11 Prévoyez-vous un travail à long terme avec le musée ? Si oui, sous quelles formes ?	OUI NON
11	11 Accepteriez-vous de participer à des réunions de sensibilisation au musée et au lancement des projets ?	OUI NON

Vos commentaires et vos suggestions éventuels

Vous avez organisé une VISITE EN GROUPE AUTONOME

1	1 Pourquoi avez-vous choisi une visite autonome ? Était-ce votre choix ou était-ce en raison d'une indisponibilité de conférencier ou d'intervenant d'atelier ?	
2	2 Avant votre venue au musée, avez-vous préparé cette visite avec votre groupe ? Si oui, de quelle manière ?	OUI NON
3	3 Avez-vous utilisé du matériel (films, diapositives, films, ...) prêtés par la médiathèque ? Souhaitez-vous un matériel plus adapté à votre groupe ? En ce cas, pouvez-vous préciser ce que vous attendez ?	OUI NON OUI NON
4	4 4 Avez-vous pris la parole devant les œuvres dans le musée ? Disposez-vous du droit de parole en tant qu'enseignant, ou l'avez-vous sollicité (autorisation qui est accordée par le musée au responsable de groupes) ?	OUI NON
5	5 Si vous avez pris la parole, avez-vous trouvé cela plutôt difficile ? Si oui, pour quelles raisons ?	OUI NON
6	6 Selon vous, cet atelier a-t-il eu des effets bénéfiques ? Si oui, lesquels ?	OUI NON
7	7 Prévoyez-vous un travail à long terme avec le musée ? Si oui, sous quelles formes ?	OUI NON
8	8 7 Accepteriez-vous de participer à des réunions de sensibilisation au musée et au lancement des projets ? 8 Souhaitez-vous suivre des conférences thématiques sur certains sujets ?	OUI NON OUI NON

Vos commentaires et vos suggestions éventuels

